L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1636 - VENDREDI 02 JUILLET 2021 2,20 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1969-8232



PAC

Un compromis très «vert»



L'accord politique qui va conduire à la nouvelle PAC, destinée à entrer en vigueur en 2023, est le fruit de lourdes négociations. La ministre portugaise Maria do Ceu Antunes (photo ci-dessus) qui les a mené à leur terme, se montrait satisfaite. Mais l'alignement de la PAC avec les objectifs du Green deal inquiètent les Etats membres qui préparent en parallèle leurs projets de Plan stratégiques nationaux. *Page 03*

Côte d'Or

› Intempérie

Quand la grêle gâche les perspectives de récolte



Nièvre

› Abattoirs

Corbigny reprend espoir



Yonne

› Tournesol

Une culture au centre des attentions







Sommaire

Côte d'Or
04 • Productions végétales : Ce devait être une belle moisson
05 • Secteur Gevrey-Chambertin - Nuits-Saint-Georges : Promouvoir l'agroécologie intercommunale
06 • Agri-échange : Ça peut vous intéresser
07 • Ovins : Trois ennemis dont il faut «s'occuper»

Nièvre
08 • Étude : Un autre regard sur les agriculteurs
09 • Abattoir de Corbigny : « Nous avons grand espoir pour l'avenir »
10 • Rapport d'activité de la Sicafome : Témoin des tendances
11 • Service de remplacement : Un soutien en cas de besoin

Yonne
12 • Territoire : Les premières réunions publiques du projet 360° Tonnerrois ont eu lieu
13 • Grandes cultures : Le tournesol n'aura bientôt plus de secret pour vous
14 • Section végétale de la FDSEA : La Pac au centre des discussions

Région et ailleurs
15 • Interprofession : Interbev relance ses actions dans un contexte morose
16 • Construction : Waltefaugle développe son outil de production
17 • Festivités : Jade, symbole de l'esprit de fête et d'ouverture des JA BFC
18 • Apiculture : La filières cherche un second souffle

Filières
19 • Cultures Implantation du colza : Une étape essentielle à la réussite de la culture
20 • Cultures Blé orge objectif protéines : Quelles variétés semer à l'automne 2021 pour répondre aux besoins de nos clients ?

Infos Services
21 • Économie et gestion
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne
31 • Vie quotidienne

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédacteur en chef : Berty Robert - b.robert@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 110 € - Prix au numéro : 2,20 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

Innovations

Un concours pour accélérer la transition agroécologique

Agronov, pôle d'innovation de Bourgogne Franche-Comté, Vitagora, pôle de compétitivité goût-nutrition-santé, le Village by CA Champagne-Bourgogne et l'Inrae, ont lancé un concours international de start-ups et de PME innovantes afin de repérer et accélérer des innovations au service de la transition agroécologique.


Agronov permet déjà à de nombreuses start-ups innovantes du monde de l'agriculture de développer des projets.

Il s'appelle l'Eco Agrifood Challenge : le concours de start-ups et de PME innovantes lancé début juin par le pôle Agronov, le pôle Vitagora, le Village by CA Champagne-Bourgogne, l'Inrae et six partenaires (Nestlé Purina, Terres Univia, Terres Inovia, Dijon Céréales-Alliance BFC, Agdatahub, Atol Conseils et développement) est destiné à repérer et accélérer des innovations au service de la transition agroécologique. Peuvent concourir des start-ups ou des PME du monde entier développant une innovation qui contribue à réduire l'impact environnemental des productions agricoles, ou qui valorise auprès des consommateurs les produits issus de productions plus respectueuses de l'environnement. L'Eco Agrifood Challenge vise des innovations destinées aux acteurs de l'intégralité de la chaîne de valeur agroalimentaire, à la fois des secteurs de l'alimentation humaine et animale : agriculteurs, industriels agroalimentaires, acteurs de la distribution, consommateurs… Les solutions développées par les candidats peuvent prendre la forme d'outil technologique ou d'équipements permettant de répondre aux besoins des agriculteurs ou d'industriels, d'expertise en pratiques expérimentales innovantes, de modèles vertueux de structuration de filières, ou encore de solutions de communication destinées aux consommateurs pour faciliter les débouchés commerciaux de produits agroécologiques.

Concours de pitch et démonstrations terrain

La finale de l'Eco Agrifood Challenge se tiendra les 28 et 29 septembre à Dijon. A cette occasion, une quinzaine de candidats seront invités à présenter leur innovation sous forme de «pitch». Trois lauréats, désignés par un jury de représentants des organisateurs et partenaires, remporteront des prix en espèces allant jusqu'à 5 000 euros, ainsi que l'accès à des accompagnements et diverses ressources pour développer leur innovation. En parallèle, deux prix spéciaux offriront un accès gratuit à ToasterLAB, le programme d'accélération de Vitagora. Ces deux prix spéciaux sont sponsorisés par Terres Univia/Terres Inovia et Nestlé Purina. Lors de la finale, l'après-midi du 29 septembre sera dédiée à la rencontre des lauréats avec les acteurs du terrain et du développement agricole. Une rencontre les pieds dans les champs, qui se tiendra au Domaine expérimental d'Epoisses de l'Inrae, à Bretenière. Les entrepreneurs pourront présenter et démontrer leurs innovations aux agriculteurs et techniciens lors d'un parcours de visite centré sur les pratiques agroécologiques. Des échanges individuels auront lieu avec les acteurs de terrain pour challenger les innovations des lauréats. Les candidatures s'effectuent sur le site suivant :
www.eco-agrifood-challenge.com
Clôture des candidatures :
le 20 juillet 2021

BERTY ROBERT

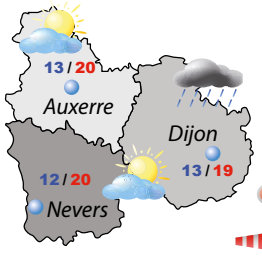
la météo présentée par Dijon Céréales

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 2 Juillet

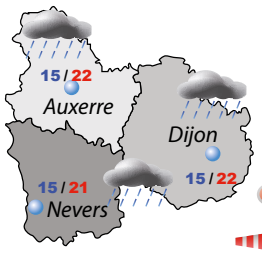


Mitigé
Cette journée sera partagée entre pluies et belles éclaircies.

T° mini : 12 à 14°C
T° maxi : 19 à 21°C
Vents : Nord-Ouest 10 km/h

Saint Martinien
Soleil : 05h54 - 21h56
Lune : 01h58 - 14h36

Samedi 3 Juillet



Pluvieux
Le ciel sera menaçant et quelques précipitations sont attendues.

T° mini : 14 à 16°C
T° maxi : 21 à 23°C
Vents : Nord 10 km/h

Saint Thomas
Soleil : 05h55 - 21h56
Lune : 02h15 - 15h42

Dimanche 4 Juillet



Beau temps
Le soleil sera présent et accompagné de quelques cumulus de beau temps.

T° mini : 15 à 17°C
T° maxi : 22 à 24°C
Vents : Nord-Est 10 km/h

Saint Florent
Soleil : 05h56 - 21h56
Lune : 02h32 - 16h48

Prévisions à 7 jours

Lundi 5 Juillet au Mercredi 7 Juillet

Passages nuageux et belles éclaircies se partageront le ciel.

Vents : Nord-Est à 20 km/h
T° mini : 14 à 16°C T° maxi : 25 à 27°C

Du Jeudi 8 Juillet au Dimanche 11 Juillet

Quelques pluies et de belles apparitions du soleil pour cette période.

Vents : Nord-Ouest à 10 km/h
T° mini : 12 à 14°C T° maxi : 23 à 25°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Politique agricole commune

Un accord trouvé, mais encore quelques questions

Un accord politique a été trouvé sur la future Pac qui entrera en vigueur le 1er janvier 2023. Parmi les compromis conclus figurent : une enveloppe de 25 % pour les éco-régimes, un dispositif de redistribution des aides vers les petites exploitations et les régions aux niveaux de soutien les plus faibles, un alignement de la Pac avec les objectifs du Green deal européen. Ce dernier point inquiète les États membres qui devront présenter à Bruxelles leurs projets de Plans stratégiques nationaux.



La ministre de l'Agriculture de l'Union europénne, la Portugaise Maria do Ceu Antunes, est parvenue, non sans mal, à un compromis.

Réunis le 28 juin à Luxembourg, les ministres de l'Agriculture de l'UE ont avalisé le compromis sur la future Pac trouvé quelques jours auparavant entre la présidence portugaise du Conseil et le Parlement européen. La ministre portugaise Maria do Ceu Antunes a été chaleureusement applaudie pour avoir dégagé un accord qui respecte les grandes lignes de la position des Vingt-sept, même si le Parlement européen est parvenu à obtenir quelques concessions de dernière minute – notamment un engagement d'alignement des Plans stratégiques nationaux (PSN) avec les objectifs du Green deal. Après l'échec des pourparlers fin mai, les négociateurs des trois institutions européennes ont finalisé, le 25 juin à l'issue de deux journées de discussion en trilogue, un accord sur les trois règlements de la future Pac. Un compromis a en particulier été trouvé sur le point le plus épineux : les plans stratégiques et leur architecture verte. Il s'agit de *« la réforme de la Pac la plus ambitieuse depuis les années 1990 »*, se sont félicités le commissaire européen à l'Agriculture Janusz Wojciechowski et le président de la commission de l'Agriculture du Parlement européen. *« Même si j'aurai aimé aller un peu plus loin sur l'environnement, je crois que si nous concrétisons les engagements pris aujourd'hui dans le cadre des futurs plans stratégiques, cet accord va réellement donner un cap plus vert à la Pac »*, a renchéri le vice-président en charge du Green deal, Frans Timmermans.

Questions sur l'alignement avec le Green deal

Sur les éco-régimes (nouvelles aides directes finançant des mesures restant à définir précisément allant au-delà des exigences de base de la Pac), le compromis prévoit une part de 25 % des fonds du premier pilier, avec un plancher à 20 % pour les deux premières années de mise en œuvre (2023 et 2024). Concernant l'obligation de rotation des cultures (conditionnalité des aides), la diversification peut être reconnue comme équivalente sous certaines conditions. Une part minimale d'au moins 4 % des terres arables au niveau de l'exploitation devra être consacrée à des zones non productives. Ce pourcentage est porté à 7 % si des cultures fixatrices d'azote ou des cultures intermédiaires sont comptabilisées. Une part de 35 % des fonds du second pilier doit être réservée à des actions en faveur de l'environnement et du bien-être animal (seulement la moitié des aides aux zones défavorisées pourra être comptabilisée dans ce cadre). Sur l'alignement des plans stratégiques avec les objectifs du Green deal, une note de bas de page indique que *« lors de l'évaluation des plans stratégiques, la Commission devrait évaluer leur cohérence et leur contribution aux engagements de l'UE pour 2030 »* prévus dans les stratégies De la ferme à la table et Biodiversité (-50 % de pesticides, 25 % de surfaces bio, etc.). De plus, la Commission se garde le droit d'ajouter des indicateurs de suivi en cours de période. Ces deux dernières dispositions inquiètent beaucoup d'États membres (France, Espagne, Allemagne notamment) qui craignent une instabilité juridique.

« Davantage de régulations »

Autre volet central des discussions finales sur lequel un accord a pu être conclu : la redistribution des aides. Un paiement redistributif vers les premiers hectares des exploitations d'au moins 10 % des paiements directs doit être obligatoirement mis en place (sauf si l'État membre prouve qu'il peut obtenir le même résultat avec d'autres mesures comme la dégressivité ou le plafonnement). Une convergence du niveau des aides à l'hectare au sein d'un même État membres à hauteur de 85 % est prévue en fin de période (2027). Enfin, 3 % des aides de la Pac devront être réservés aux jeunes agriculteurs et aux nouveaux entrants dans le secteur. Les pourparlers sur les deux autres textes de cette future Pac (Organisation commune de marché (OCM) unique et règlement horizontal sur la gestion et le financement) ont également été bouclés. Ces deux dossiers avaient déjà fait l'objet d'un accord partiel à la fin du mois de mars. Sur l'OCM, il avait été convenu : une prolongation des autorisations de plantation des vignes jusqu'en 2045 (avec un réexamen en 2028 et 2040), les dispositions encadrant les vins désalcoolisés et l'étiquetage nutritionnel. Un accord avait aussi été trouvé sur la gestion de l'offre par les interprofessions, qui sera étendue à tous les produits agricoles sous IGP/AOP. Négociateur parlementaire sur ce texte, le Français Éric Andrieu se félicite d'un accord qui, pour la première fois, *« se conclut par davantage de régulations que de dérégulation »*. Il n'a néanmoins pas obtenu l'interdiction des produits importés comportant des pesticides non tolérés en Europe. Mais la Commission européenne s'est engagée dans une déclaration à mettre en place une législation spécifique sur cette question dans les plus brefs délais. Les États membres ont également refusé jusqu'au bout d'intégrer le sucre dans la liste des produits pouvant bénéficier de l'intervention publique.

Validation par Bruxelles

Concernant le suivi et le contrôle de la Pac, il était déjà prévu un examen bisannuel de la performance (sur la base d'une liste de 22 indicateurs), avec des pourcentages de déviation par rapport aux objectifs des plans stratégiques (35 % en 2025 et 25 % en 2027). Les discussions du 25 juin ont permis de clore la question du financement de la réserve de crise de 450 millions d'euros par an. Les six prochains mois vont maintenant être consacrés à la transposition juridique de cet accord politique en vue de son approbation définitive espérée cet automne. Les États membres devront également présenter d'ici le 31 décembre leurs projets de Plans stratégiques nationaux, qui devront être validés par la Commission européenne au premier semestre 2022. L'objectif : une entrée en vigueur le 1er janvier 2023.

ANTONIN GARNIER, AGRA EUROPE

en bref

Distribution Système U crée une nouvelle filière locale de blé

Les Magasins U et leurs partenaires, la coopérative Cavac en Vendée, la coopérative La Tricherie dans la Vienne, les minoteries Planchot et Brio'gel en Vendée, se sont mis d'accord pour le lancement d'une filière locale Blé U. Les agriculteurs coopérateurs cultivent le blé meunier, selon un cahier des charges CRC et Label Rouge, qui est ensuite acheminé chez Minoterie Planchot à Saint-Paul-en-Pareds où il est transformé en farine. Celle-ci est ensuite livrée à la fois aux magasins U qui disposent d'un atelier boulangerie et fabriquent directement leur pain, ainsi qu'à la société Brio'gel qui prépare et distribue les baguettes et pains cuits en magasin. Les agriculteurs engagés au sein de la filière et les partenaires signent un contrat pour trois ans, qui garantit à la fois un prix rémunérateur, mais également des ressources pour améliorer leurs pratiques culturales, annonce Système U dans un communiqué. Cette nouvelle filière Intervient moins d'un an après la création de la filière U Blé en Bretagne.

Restauration Un amendement sur l'origine de la viande

Dans un communiqué de presse du 18 juin, l'Association française des maîtres-restaurateurs (AFMR) salue les propositions du député Richard Ramos (MoDem, Loiret) qui souhaite «*plus de transparence dans la restauration*». Parmi les amendements déposés par le parlementaire pour l'examen de la proposition de loi de son collègue Grégory Besson-Moreau (LREM, Aube) surnommée Egalim 2, figure l'extension de l'affichage obligatoire de l'origine des viandes utilisées pour confectionner des plats. «*Avec cet affichage obligatoire, en physique comme en digital, les consommateurs des cuisines de laboratoire pourront enfin être informés sur la qualité des viandes qui entrent dans la composition de leurs plats*», souligne l'AFMR qui plaide pour une «*juste rémunération des agriculteurs français*». «*C'est une occasion pour le consommateur de choisir leurs plats en connaissance de cause, de distinguer les enseignes qui font appel aux agriculteurs de nos terroirs, de participer au soutien des éleveurs français*», ajoute le communiqué. Créée en 2010 , l'AFMR a conclu de nombreux partenariats avec notamment la FNSEA, l'APCA et la section bovine Label Rouge d'Interbev.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1636
VENDREDI 02 JUILLET 2021

Productions végétales

Ce devait être une belle moisson

Samuel Allexant paye les pots cassés d'une tempête qui a secoué plusieurs communes du secteur beaunois.



Les dégâts en orge d'hiver sont estimés à 50 % par l'expert.



Une grande partie du blé est couchée.

Les récoltes 2021 s'annonçaient d'un bon niveau, mais Dame Nature en a voulu autrement. Une grosse tempête survenue samedi 19 juin en soirée a été sans pitié pour les communes de Meursanges, Corgengoux, Saint-Loup-Géanges, Corberon, Chevigny-en-Valière et Marigny-lès-Reullée. Parmi les exploitants agricoles touchés : Samuel Allexant, qui habite le dernier village cité. *«Je n'étais pas sur les lieux au moment de cet épisode climatique d'une rare violence. On m'a prévenu qu'une mini-tornade avait tout ravagé avec une terrible rafale de vent et des grêlons très coupants, en forme de gros cailloux»*, indique l'homme de 53 ans, *«je me suis dépêché de revenir sur place et je n'ai fait que constater les dégâts… La première chose que j'ai vue, ce sont ces arbres plus que centenaires à terre, c'était incroyable. Mes prairies sont dans un sale état. Pour les grandes cultures, c'est pareil. Cette année était prometteuse après plusieurs campagnes difficiles. Celle-là, il ne fallait pas la rater, c'était l'occasion de se refaire après plusieurs sécheresses très compliquées. Ce nouvel aléa sera dur à encaisser»*.



Le maïs, présent sur 24 ha, a été fortement impacté par les grêlons.



Huit hectares de soja ont été détruits.

L'orge était belle

Samuel Allexant déplore 100 % de dégâts dans ses 24 ha de maïs : *«Presque toutes les plantes sont sectionnées à leur base. Le technicien me l'a confirmé, mais je m'en doutais bien : ça ne repartira pas. Ce maïs était plutôt joli jusqu'à présent, il avait profité de la météo très arrosée des dernières semaines»*. Huit des 22 ha de soja se retrouvent également à terre, comme le décrit Samuel Allexant : *«la partie encore debout est située sur une autre parcelle, sur une autre commune où la tempête a été moins violente, fort heureusement. En fait, tout a été saccagé dans un couloir d'environ un kilomètre. Huit hectares au total, ça fait quand même beaucoup… Le soja était superbe pour le moment, on avait attendu la pluie avant de le semer, tout partait très bien»*. Les 16 ha d'orge d'hiver sont touchés à hauteur de 50 % : *«c'était sans doute la culture la plus belle, même si les épis étaient petits à cause, je pense, du coup de froid que nous avons eu au printemps. C'est vraiment dommage»*. Les 35 ha de blé étaient eux aussi prometteurs, avec cette fois-ci de gros épis : *«une grande partie des champs est couchée. Les dégâts ont été estimés jusqu'à 50 % dans une parcelle»*. L'agriculteur de Marigny-lès-Reullée avait souscrit une assurance pour son orge et son blé. Mais pas pour le reste. Éleveur d'une cinquantaine de vaches Aubrac, Samuel Allexant venait heureusement de fini ses foins : *«c'est une maigre consolation. Mes animaux n'ont rien, c'est un autre bon point. Les bâtiments d'élevage s'en sortent bien à l'exception de quelques tôles, cela aurait pu être pire au niveau matériel, c'est certain»*.

AG







De nombreux arbres n'ont pas tenu le coup.

Secteur Gevrey-Chambertin - Nuits-Saint-Georges

Promouvoir l'agroécologie intercommunale

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or travaille depuis fin 2019 à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme agroécologique intercommunale (PAEi) sur le territoire de la communauté de communes Gevrey-Chambertin - Nuits-Saint-Georges. Par ce programme, la communauté de communes souhaite placer la biodiversité au cœur de ses politiques locales à travers sa Stratégie intercommunale d'engagement pour la nature. De nombreux leviers sont mobilisables pour favoriser la biodiversité en secteur agricole et viticole. Des pistes d'évolution des pratiques sont possibles : développer les infrastructures agroécologiques (murs en pierre sèche, haies, arbres isolés), créer des lieux d'accueil pour la petite faune (perchoirs, nichoirs, etc.), développer des ateliers d'élevage, mettre en place des pratiques plus intégrées/respectueuses de la biodiversité, développer les certifications environnementales (HVE, AB, etc.) …

Animation viticole et agricole

Un programme d'actions ciblé sur ces pistes d'évolution vient de démarrer. Il proposera aux exploitants du territoire de les accompagner dans leur changement de pratiques avec, tout au long de l'année : des formations, des visites d'exploitation, des rencontres techniques, des ateliers… et du conseil individuel et collectif. Avec ce programme, tous les gestes en faveur de la biodiversité et plus globalement de l'environnement seront accompagnés et valorisés : il n'y a pas de petits pas, il n'y a que des avancées.

Les actions se concentrent cette année sur cinq thèmes principaux :

- La plantation de haies avec l'opportunité d'un programme financier intéressant dans le cadre du Plan de relance (voir encadré). Des journées de formation pourront être proposées à l'automne pour les agriculteurs et les viticulteurs ainsi qu'une rencontre technique de sensibilisation à l'entretien des haies.
- Le recensement des exploitants agricoles cultivant ou souhaitant cultiver des légumineuses pour la consommation humaine afin de recenser leurs attentes, leurs besoins et les surfaces pouvant être concernées par ces cultures.
- La mise en place volontaire, de bandes «biodiversité» semées avec un mélange floristique favorable aux insectes pollinisateurs.
- Des actions en faveur de la petite faune comme la mise en place de perchoirs, nichoirs ou encore hôtel à insectes, seront également proposées, comme une rencontre technique à l'automne.
- La poursuite des actions sur la restauration des aménagements de pierre sèche. (voir encadré)

Contacts : Lise-Marie Lales (07 86 00 75 75) et Géraldine Ducellier (06 70 58 86 34), CA21.

L'animation en viticulture



Suite à une enquête envoyée aux viticulteurs pour leur permettre de s'exprimer sur la biodiversité, des premières animations autour de la pierre sèche ont eu lieu en 2020. Une lecture de paysage s'est déroulée dans le secteur des Ruchottes à Gevrey. Commentée par Bruno Schneider, murailler de Bourgogne et en partenariat avec l'Association des Climats de Bourgogne, elle a réuni une vingtaine d'exploitations de tout le vignoble. Une formation a été organisée à l'automne sur la restauration des aménagements en pierres sèches. Les 9 stagiaires ont œuvré à reconstruire un mur éboulé dans une parcelle viticole. Une nouvelle session de formation est déjà programmée pour l'automne 2021. En parallèle, un projet de diagnostic de territoire de biodiversité a émergé sur la commune de Vosne-Romanée avec les viticulteurs de l'ODG. En partenariat avec les Climats de Bourgogne, la LPO a été sollicitée pour réaliser cette étude sur un secteur délimité de la commune. Elle servira de base pour déployer un programme d'animation en cohérence avec le territoire et pour construire avec les viticulteurs un programme d'actions collectives ciblées.

Pour aller plus loin

Pour les exploitants agricoles les plus motivés, il sera également possible de réaliser sur l'exploitation, un diagnostic agro-environnemental simplifié. Ce diagnostic d'exploitation, réalisé par l'exploitant, est analysé et complété par une étude de son parcellaire et des éléments fixes du paysage, le tout réalisé par la Chambre d'agriculture. Ce travail permet d'identifier les enjeux de l'exploitation : points forts et faibles, marges de manœuvre vis-à-vis de l'environnement. Des pistes d'améliorations sont alors travaillées avec l'exploitant et si besoin des conseillers spécialisés apportent leur expertise. Le plan d'action individuel qui résulte de ce travail est donc co-construit avec l'exploitant : rien n'est obligatoire, tout est volontaire. La mise en place de nouvelles pratiques agricoles et/ou d'aménagements en faveur de la biodiversité est alors envisagée à court/moyen et long terme en fonction des possibilités et des envies des exploitants.
Plusieurs agriculteurs sont déjà rentrés dans la démarche, l'un d'entre eux témoigne : *«Étant en reconversion bio, il me semble intéressant de voir comment concilier une agriculture productive, rémunératrice et respectueuse de l'environnement, je dirais en un mot une agriculture résiliente. Avec l'autodiagnostic qui m'a été proposé par la Chambre, je souhaite avoir une image différente de mon exploitation en l'appréhendant par un angle plus environnemental. J'attends de ce programme qu'il me propose des évolutions, même légères, de mes pratiques dans la limite des possibilités de mon exploitation et toujours dans le but de limiter mon impact sur le milieu».*

Plantation de haies : une aide financière inédite

Un des axes de progrès envisagé est le développement des Infrastructures agroécologiques et plus particulièrement la plantation de haies. En 2021 et 2022, dans le cadre de la mesure « Plantons des Haies ! » du Plan de Relance national, les agriculteurs et viticulteurs peuvent être aidés financièrement pour la plantation de haies et d'agroforesterie intraparcellaire avec un taux de subvention supérieur aux programmes comparables. De plus, l'accompagnement (conseil, réalisation du dossier technique, administratif et financier) par la Chambre d'agriculture est pris en charge dans le cadre de ce programme. C'est donc le moment pour planter !

Moissons

C'est parti depuis samedi

La moisson a débuté en Côte-d'Or, des agriculteurs du canton de Seurre ont été les premiers à *«attaquer»* samedi 26 juin dans des parcelles d'orges d'hiver. Mathieu Faivre avait déjà fauché 10 de ses 14 hectares d'Étincel ce mercredi matin, ce jeune exploitant à Montmain livre ici ses premières impressions et résultats : *«cette variété est la seule qui est mûre en ce moment. Nous avons commencé de moissonner entre les gouttes, en attendant que les taux d'humidité soient satisfaisants, c'est-à-dire inférieurs à 15. Pour ma part, le calibrage varie entre 82 et 93, le PS est autour de 63 et 65. Le taux de protéines se situe pour sa part entre 9 et 10. La production va donc partir en brassicole, c'est bien. Pour le rendement, j'espère terminer entre 70 et 80q/ha»*. Mathieu Faivre est globalement satisfait de son début de moisson, même si la météo commence à l'interroger : *«il va y avoir un impact sur la qualité, mais ça, nous n'y pouvons rien…. La prochaine culture récoltée sera le blé. Il commence à tourner mais il va falloir attendre plusieurs jours avant de moissonner»*.

AG



Agri-échange

Ça peut vous intéresser

Des travaux agricoles sans la moindre sortie de trésorerie, c'est possible, grâce à la plateforme Agri-échange.

Agri-échange est une plateforme d'échange de travaux, de main-d'œuvre, de matériels et de matières premières entre agriculteurs. En pratique : un service rendu par un exploitant à l'un de ses confrères ne lui est pas payé en euros mais en agri-euros : cette unité virtuelle lui permettra de bénéficier d'un autre service en retour, pas forcément avec la même personne. De nombreux bénéfices sont ainsi possibles : baisse des charges de mécanisation, accès à du matériel que l'on ne possède pas, rentabilisation d'un matériel que l'on tient à acquérir, accès à de la main-d'œuvre experte, solutions en cas de panne…

«Agri-échange a été lancé il y a trois ans par un agriculteur basé en Haute-Marne, le succès est au rendez-vous avec la volonté de faire baisser les coûts de revient de chacun», présente Cédric Galland, l'un des deux responsables du réseau côte-d'orien, *«pour entrer dans le dispositif, les futurs membres doivent créer un compte sur internet en renseignant leurs offres et leurs besoins. Tout s'enchaîne par la suite, c'est très simple»*. Les producteurs céréaliers sollicitent tout particulièrement la plateforme, comme le fait remarquer l'habitant de Blaisy-Bas : *«nous avons effectivement beaucoup de prêts de matériels pour les travaux dans les champs. Mais nous avons aussi pas mal d'éleveurs, tous types d'échanges sont possibles, notamment de la paille contre du fumier. Par ailleurs, nous souhaitons développer sans plus attendre notre activité dans le maraîchage et la viticulture. Un bon fonctionnement de notre plateforme repose sur un réseau de membres relativement important. À ce titre, cela part très bien en Côte-d'Or, département qui compte le plus d'abonnés en Bourgogne Franche-Comté !»*



Cédric Galland, responsable du réseau Côte-d'Or, renseigne et accompagne les membres du réseau.

Cédric Galland, en poste depuis la mi-mai, se tient à la disposition des agriculteurs pour tout renseignement : *«je peux les aider à créer leur compte et répondre à toute question. Mon but consiste aussi et surtout à les accompagner et à les mettre en relation avec d'autres collègues»*. L'inscription est gratuite, un abonnement annuel de 150 euros est facturé à partir du premier échange. Une commission de 7 % sur le volume de l'échange sera appliquée pour *«l'acheteur»* et le *«vendeur»* afin de payer le travail de l'animation. Ces coûts peuvent être fortement réduits voire annulés pour un agriculteur qui s'investit dans le réseau : une rétribution de 75 euros est ainsi accordée pour tout nouveau membre recruté. La *«prime»* atteint même 1 000 euros si un agriculteur parraine 10 de ses collègues. Contact : www.agri-echange.org, Cédric Galland (responsable réseau Côte-d'Or, 06 61 07 32 93).

AG



Témoignage

Benoît Méot, agriculteur à Sacquenay, est membre d'Agri-échange depuis le lancement de la plateforme en novembre 2017 : ***«J'en suis à 42 échanges aujourd'hui. Les bénéfices sont nombreux, j'ai notamment amorti ma faucheuse andaineuse. Ce dispositif m'a aussi dépanné quand j'ai été en panne de semoir. Il y a aussi d'autres avantages : j'ai élargi mes accès aux semences engrais vert et couvert semi-permanent. Agri-échange enlève de la pression dans notre métier car il y a des solutions pour tout. Cette plate-forme apporte une belle dynamique entre agriculteurs».***

Visite d'exploitation

Qu'on est bien, à la ferme









Quarante-trois jeunes de l'école maternelle de Saulieu se sont rendus la semaine dernière au Gaec de la Croix Cargeot, à Saint-Martin-de-la-Mer.

Crise sanitaire oblige, les visites d'exploitations agricoles ont été quasi inexistantes depuis plus d'un an. Pour y remédier, Sylvain Fleury et sa compagne Clémence Chevalier ont eu l'idée d'organiser une journée à la ferme à destination des classes de première et moyenne sections de l'école maternelle de Saulieu. Le rendez-vous était donné le 21 juin sur l'exploitation familiale à Saint-Martin-de-la-Mer. Un programme très ludique était proposé à 43 jeunes bambins âgés de 3 et 4 ans, qui étaient accompagnés de plusieurs professeurs et parents. Les jeunes scolaires ont pu côtoyer de nombreux animaux et leurs petits comme une brebis avec son agneau, une oie et ses oisons, une mère lapine et ses lapereaux, une poule avec ses poussins, une cane et ses canetons et bien sûr, une vache avec son veau. *«Les enfants leur ont donné à manger et ont pu les caresser en toute sécurité»*, indiquent Sylvain Fleury et Clémence Chevalier, qui avaient la joie de voir Lou et Jade, leurs jumelles, dans ce petit groupe scolaire. Une sortie dans des champs était aussi au programme, avec la présentation des différents grains et de leurs débouchés. Abel Bizouard, éleveur à Sussey, avait fait le déplacement avec sa petite-fille Léane et une de ses juments Trait auxois afin de proposer des promenades en calèche dans le village. Un pique-nique était également au programme en extérieur, dans le tout nouveau gîte familial *«Le Pré Meunier»*, lancé début juin avec neuf couchages adultes et de la place pour de nombreux enfants. *«Cette journée a été vraiment sympa, les enfants ont été très intéressés et ont posé des questions très pertinentes malgré leur très jeune âge. Espérons qu'il y aura de futurs agriculteurs dans le lot, d'ici quelques années !»*, ajoutent Sylvain Fleury et Clémence Chevalier.

AG

Ovins

Trois ennemis dont il faut «*s'occuper*»

Le loup, la gale et le piétin font l'objet d'âpres discussions au sein du syndicat d'élevage ovin.


Jeudi 17 juin, au pôle agricole de Créancey.

Une assemblée générale en présentiel : tiens, cela faisait longtemps ! Hubert Mony, président du syndicat d'élevage ovin, s'est félicité de la tenue du rendez-vous de jeudi dernier à Créancey avec la participation d'une quinzaine d'adhérents. Cette assemblée s'est notamment intéressée au loup, à la gale et au piétin, les *«trois peurs actuelles des éleveurs»* selon le président.

Chassez !

Le loup, pour commencer. Son arrivée dans le département est bien sûr la plus mauvaise surprise de ces derniers mois avec une centaine d'animaux tués et des dizaines de blessés, sans parler des nombreux traumatismes causés sur le plan humain.

Aucune attaque n'est heureusement à déplorer depuis la mise à l'herbe, les éleveurs croisent les doigts mais ne croient pas au père Noël pour autant : en Saône-et-Loire, ce grand canidé a refait parler de lui après six mois d'absence. Son futur et probable retour en Côte-d'Or est *«préparé»* par le syndicat d'élevage ovin, comme l'explique Hubert Mony : *«nous sommes en train de passer des commandes groupées pour nous équiper en caméras de surveillance. Nous avons mis en place un groupe WhatsApp pour communiquer rapidement entre nous sur internet en cas d'alerte, cela fonctionne très bien et nous sommes déjà 57 éleveurs dans le dispositif. Autre chose : nous incitons les éleveurs à passer leur permis de chasser sans plus attendre, dans le but d'être pleinement opérationnel le jour où un tir de défense sera autorisé»*. Le syndicat tente également d'avancer dans la protection - ou plutôt le statut de non protégeabilité des exploitations : *«pour rappel, une autorisation de tir de défense simple est susceptible d'être octroyée par la préfecture sur les parcelles pouvant justifier d'une protection ou reconnues non protégeables. La Saône-et-Loire a tenté de classer l'intégralité de son territoire en zone non protégeable, tout comme nous, mais les textes du plan loup sont formels : seules certaines parcelles d'une exploitation donnée peuvent être classées comme tel. Le raisonnement se fait donc à l'échelle d'une ferme, c'est fort dommage…»*

À l'aide !

L'ensemble des diagnostics sera donc très long à réaliser : *«nous ne savons toujours pas qui devra faire ce travail… C'est malheureusement le statu quo dans ce dossier. Cette situation est vraiment difficile à vivre : aujourd'hui nous avons le loup et même le lynx, faut-il s'attendre à vivre avec l'ours très prochainement ? Pour beaucoup d'entre nous, c'est clairement la contrainte de trop. Je le rappelle ici, une attaque de loup est une catastrophe au niveau de l'élevage. Nos gouvernants ne semblent pas le comprendre. De plus, notre ministre Julien Denormandie parle régulièrement de souveraineté alimentaire : à l'heure où nous ne produisons que 40 % de ce que nous consommons, je ne vois pas comment nous réussirons à résoudre cette équation en présence de ce prédateur»*.

Gare aux contaminations

Des sujets sanitaires ont également été abordés lors de cette réunion. À ce titre, le piétin est un autre *«ennemi»* des éleveurs. Cette maladie s'attaque à la corne des sabots et engendre des boiteries parfois importantes.

L'action combinée de deux bactéries est responsable de la contamination, les agents pathogènes sont souvent amenés par de nouveaux animaux sur la ferme et une lutte collective s'impose à l'échelle de plusieurs exploitations, pour tenter de venir à bout de cette maladie.

Le raisonnement est le même pour la gale ovine, troisième problème identifié par le syndicat. Le sujet a été abordé par Edwige Bornot, du Groupement technique vétérinaire.

La gale ovine, très contagieuse, est provoquée par un acarien qui vit sur la peau des ovins. *«Les acariens prolifèrent vite quand ils sont présents. Cette maladie prend de l'ampleur et peut coûter très cher dans les élevages»*, prévient la vétérinaire.

AG

Mais aussi

Bien d'autres sujets ont été abordés lors de cette assemblée, comme la mise à l'herbe et les fourrages. Le lâcher des animaux s'est globalement bien déroulé à l'exception d'une météo humide et froide qui a été responsable de la perte de plusieurs agneaux. Une recrudescence des cas d'échauffements (petites inflammations dans l'espace interdigité) est aussi observée, les myiases sont déjà de retour (attention à la surveillance des plaies). Une fois n'est pas coutume, les récoltes fourragères sont intéressantes cette année avec le retour de précipitations dignes de ce nom. Le changement climatique reste toutefois d'actualité, les éleveurs doivent continuer de rechercher des solutions face aux sécheresses à répétition. Une nouvelle espèce pourrait prochainement satisfaire les éleveurs, comme l'indique Hubert Mony : *«il s'agit du teff, également appelé blé éthiopien. Il présente la caractéristique de pousser au-delà de 30 degrés. Sa semence coûte cher mais ses caractéristiques ont de quoi séduire. Le teff fait actuellement l'objet d'expérimentations sur la plateforme de Dijon Céréales à Poiseul-la-Ville»*.

Le rôle important du syndicat

Marie-Claude Guerrier, de la Chambre d'agriculture, vient épauler l'animatrice Aurore Gérard dans son travail administratif au syndicat d'élevage ovin. Hubert Mony, de son côté, rempile pour un an au poste de président : *«notre syndicat a toute sa place et doit continuer devant toutes les problématiques qui sont devant nous en ce moment. Qui d'autre que des moutonniers pour défendre notre métier ? D'autre part, je rappelle que nos voisins de l'Yonne attendent toujours notre soutien pour unir nos moyens. Devant la présence du loup, il ne faut pas baisser les bras, mais s'organiser et être solidaires pour venir à bout de ce fléau»*. Pour rappel, le syndicat fédère et défend les éleveurs du département : au niveau local tout d'abord, en étant l'interlocuteur privilégié de l'administration dans les discussions sur les dossiers d'actualité, puis au niveau national, par le biais de la FNO. En adhérent au syndicat, un éleveur bénéficie d'informations régulières sur les dossiers d'actualité, d'un appui en cas de litiges avec l'administration, d'une prise en charge de 50 % des montages de dossiers classiques, de l'organisation de deux réunions techniques par an en partenariat avec les GTV, de commandes groupées pour bénéficier de tarifs préférentiels, d'un abonnement à Pâtre à tarif préférentiel, de la gratuité des frais d'inscription pour une journée de formation ovine et d'une représentation auprès des instances locales et nationales afin de défendre les intérêts de la filière.

Trait auxois

Au galop

L'Union nationale du cheval de Trait auxois communique les dates de ses rendez-vous de l'été.

Après sa saison blanche en 2020, le cheval de Trait auxois repart de plus belle avec la programmation de ses concours modèles et allures qualificatifs pour le Spécial de Semur.

Ces réunions équines se dérouleront, pour la Côte-d'Or, dimanche 8 août à Vitteaux, samedi 14 août à Meursanges et lundi 16 août à Liernais (date susceptible d'être modifiée). D'autres rendez-vous sont programmés en Saône-et-Loire à Lalheue samedi 31 juillet, Cluny samedi 7 août, Étang-sur-Arroux lundi 9 août et Saint-Symphorien-de-Marmagne samedi 21 août.

La grande finale se tiendra à Semur-en-Auxois le week-end des 11 et 12 septembre avec une première journée qui s'intéressera aux femelles et une seconde qui sera dédiée aux mâles. L'espace Jean-Bertin de Saulieu accueillera un concours de poulains samedi 23 octobre.

AG


Camille Zwaenepoel

▶ Agenda

03/07 à Champlemy
Rencontres publiques
La communauté de commune des Bertranges invite les riverains à venir participer aux cinq rencontres publiques ayant pour thème les actions que le Bassin Versant a réalisé au cours des six dernières années et afin de préparer l'avenir. Ainsi les participants pourront partager leur vision des Nièvres afin que la communauté de communes trouve des idées d'axes de travail à developper dans le cadre du futur Contrat Territorial des Nièvres.
Les inscriptions sont obligatoires :
03 86 69 69 06
ou accueil@lesbertranges.fr

06/08 à Neuvy-sur-Loire
Chantier de génie écologique
La Fédération des Chasseurs de la Nièvre organise une visite de l'étang de Marvy . Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 il a été asséché pour travaux de restauration. Le fonctionnement de l'étang ainsi que de sa roselière sera expliqué.
Contact _ 03 86 36 93 16
ou fdc-58@wanadoo.fr

20/08 à Varennes-Vauzelles
Balade des oiseaux
Le 20 août, l'Étang du Niffonds accueille l'Ensemble Artifices (violon et flûtes) pour un concert-promenade qui fera le lien avec les bruits alentours.
Contact : 03 86 71 61 71
ou mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

Étude

Un autre regard sur les agriculteurs

Dans le cadre de leur cursus, les élèves de la classe de ACSE 2 du Lycée agricole de Challuy ont réalisé une étude sur la vision des consommateurs sur les pratiques agricoles nivernaises et les agriculteurs.


Une partie de la classe ACSE 2 du lycée de Challuy ayant réalisé l'étude.

Les étudiants de ACSE 2 du lycée agricole de Challuy ont relevé le défi de faire une étude sur la vision des consommateurs sur les pratiques agricoles et les exploitants nivernais. Elle s'inscrit dans la lignée d'un projet commencé il y a deux ans. *« En 2019, nous l'avions axée sur l'agribashing. Cette année, nous voulions trouver des solutions pour répondre à cette problématique »* explique Marilyne Lagrange, professeur d'économie et gestion ayant épaulé les élèves dans ce projet.

Sortir de sa coquille
Pour réaliser leur enquête, les élèves ont élaboré un questionnaire, en travaillant conjointement avec la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Pour certains, cela a été difficile car *« il a fallu prendre les idées de toute la classe et les combiner avec celles des professeurs »* détaille Lucie Poux, 19 ans. Pour d'autres, comme Alice Mangot, ce fut *« le refus de certaines personnes abordées qui fût compliqué »*. Marilyne rebondit *« ils ne sont pas forcément à l'aise pour aller vers des personnes inconnues. Mais, en leur expliquant qu'un refus n'est rien, ils ont avancé et se sont vraiment démenés pour recueillir des réponses »*. Elle ajoute : *« une fois lancés, il fut difficile de les arrêter »*.

Trouver des lieux
« Il a été compliqué de trouver des grandes surfaces qui ont accepté de nous accueillir. Et le confinement n'a pas arrangé les choses » développe Marilyne. Si les élèves ont pu faire deux journées de questionnements à l'Intermarché des Bords de Loire et à celui de Varennes-Vauzelles, elle aurait aimé : *« recueillir des réponses sur des marchés, mais cela n'a pas non plus été possible. Nous avons, que ce soit les professeurs ou les élèves, un goût d'inachevé »*.

Une fois les 75 réponses recueillies, les élèves on fait l'analyse des données afin d'obtenir une tendance. Si la vision des consommateurs sur l'agriculture nivernaise est majoritairement positive, ils regrettent de ne pouvoir échanger avec les exploitants pour mieux connaître leur travail. Lucie précise *« qu'il y a un manque d'informations entre les deux parties. C'est pourquoi il est important de réaliser une journée de rencontre »*. En s'appuyant sur l'enquête et pour engager ce dialogue, la Chambre d'agriculture de la Nièvre organise le 18 septembre une journée d'échange à Fertôt (58 470 Gimouille), à partir de 10 h, différents villages présenteront : les cultures, l'élevage, la technologie au service de l'agriculture, les énergies renouvelables, l'environnement, les circuits courts et les métiers.

CHLOÉ MONGET

Financement 1/2

Dossier PCAE : les pièces à fournir

La seconde session des dépôts des dossiers concernant les PCAE (volet de modernisation classique) est imminente et se déroule du 5 juillet au 17 septembre*. Dans ce cadre, voici les informations pratiques à connaître avant de se lancer.

Les dossiers de PCAE modernisation classique sont à déposer à partir du 5 juillet jusqu'au 17 septembre*- pour les autres volets, il faudra patienter en septembre, mais les dates précises ne sont pas encore connues. Pour être éligible à ce soutien financier, *«c'est un système de points, plus le porteur de projet à de point plus il a des chances d'être éligibles (avec un minimum de 30), la grille de sélection définie régionalement»* stipule Perrine Raverat, conseillère élevage, bâtiment et engraissement auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Si ces aides peuvent en séduire plus d'un/unes, la constitution d'un dossier ne se fait pas au pied levé et doit se préparer puisque certains délais d'instruction sont longs.

Qu'est-ce qu'un PCAE ?
Pour rappel, un PCAE ou Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations est un plan d'aide avec des fonds européens, nationaux, régionaux et départementaux.
Il se compose de 4 volets :
• le volet modernisation classique. Il a pour objectifs d'aider les agriculteurs à moderniser leur exploitation en les aidant à investir dans des équipements et/ ou des bâtiments d'élevage permettant de gagner en efficacité, en confort de travail mais aussi de s'améliorer sur le bien-être animal ou encore sur la biosécurité sur leur exploitation.
• le volet gestion des effluents. Il permet aux exploitations récemment classées en zone vulnérable de se mettre aux normes vis-à-vis de leurs besoins en stockage de leurs effluents.
• le volet économie d'énergie. Souvent complémentaire au volet de modernisation classique, il aide les investissements en faveur de l'économie d'énergie (isolation, LED, etc.).
• Le volet transformation commercialisation. Il est consacré aux investissements en lien avec la transformation à la ferme, la vente directe, etc.

Les documents à fournir
Afin de réaliser un dossier, nombre de documents sont à fournir et peuvent varier en fonction de l'entreprise et du projet.
- L'exemplaire original du formulaire de demande d'aide complété et signé
- Certificat d'immatriculation indiquant le n° SIRET
- Attestation à jour de régularité au regard des obligations sociales délivrée par les services compétents (MSA) et précisant le statut d'exploitant agricole ATP ou ATS pour les demandeurs individuels
- Attestation sur l'honneur portant sur respect des obligations
- Formulaire 3666 : attestation de régularité des impôts
- ICPE : preuve de dépôt en ligne (pour exploitation soumise au régime ICPE)
- Relevé d'identité bancaire
- Copie d'une pièce d'identité
- Extrait K-bis (pour les formes sociétaires)
- Exemplaire des statuts à jour (pour les formes sociétaires).
- Arrêté de permis de construire ou déclaration de travaux
- Plan de situation et plan de masse des travaux
- Plans d'aménagements intérieurs
- Pièces justificatives de l'impact du projet sur l'amélioration globale et la durabilité de l'exploitation (cf. 4. Amélioration de la performance globale et durabilité)
- Attestation bancaire ou comptable vérifiant que l'investissement est compatible avec la viabilité de l'exploitation
- Plan avant travaux et après travaux (en cas de rénovation)
- Autorisation du propriétaire (si le demandeur n'est pas propriétaire)

Pour un projet de bâtiment économe en paille, ou un projet de stockage d'effluents :
- dimensionnement avant et après travaux
• Justificatifs des dépenses prévisionnelles et du caractère raisonnable du coût présenté. Fournir au minimum :
- Pour les dépenses inférieures à 2 000 € HT : 1 devis
- Pour les dépenses comprises entre 2 000 € et 90 000 € HT : 2 devis de fournisseurs différents
- Pour les dépenses supérieures à 90 000 € HT : 3 devis de fournisseurs différents.

Les JA doivent fournir en plus :
- une attestation MSA mentionnant la date d'installation
- une attestation CJA
- une notification de la DJA datant de moins de 4 ans le cas échéant

Pour rappel, les formulaires et autres notices nécessaires à la constitution du dossier sont téléchargeables sur http://www.nievre.gouv.fr/pcae-et-pacte-biosecurite-bien-etre-animal-en-a5564.html

Contacts
Pour toutes demandes d'informations : Perrine Raverat, conseillère élevage, bâtiment et engraissement auprès de la Chambre d'agriculture de la Nièvre: perrine.raverat@nievre.chambagri.fr ou 06 31 14 61 82
ou
DDT de la Nièvre, Service de l'Économie Agricole et Environnement des Exploitations, 2 rue des Pâtis, BP 30069, 58020 Nevers cedex. Tél. 03 86 71 52 23 / 03 86 71 52 30 (sauf lundi) / 03 86 71 52 88 (sauf mercredi) ou ddt@nievre.gouv.fr
Les dossiers de demande de subvention doivent être envoyés par voie postale à la DDT de la Nièvre, SEA / BAFIE / PCAE, 2 rue des Pâtis BP 30069, 58020 Nevers cedex.
Pour rappel, la DDT conseille de ne pas attendre la date limite de l'appel à candidature pour transmettre son dossier.

CHLOÉ MONGET ET PERRINE RAVERAT

* Ces dates peuvent éventuellement évoluer, selon le site officiel (http://www.nievre.gouv.fr/pcae-et-pacte-biosecurite-bien-etre-animal-en-a5564.html)

Abattoir de Corbigny

« Nous avons grand espoir pour l'avenir »

L'abattoir de Corbigny est au cœur de nombreuses discussions depuis de nombreuses années. Et, cela fait environ 3 ans que l'Association Éleveurs et Bouchers Engagés (EBE) travaille sur un projet d'envergure.



Armand Coquard, adhérent à l'EBE, est boucher à Corbigny et s'approvisionne à l'abattoir. Il s'est engagé pour sa sauvegarde, car il souhaite continuer à travailler avec lui considérant cet établissement comme : *« un fleuron du coin »*.

« Cela fait presque trois ans que nous avons fourni un travail acharné et engagé pour qu'une éventuelle reprise soit possible avec le départ de Sicarev gestionnaire de l'abattoir de Corbigny » explique un adhérent de l'Association Éleveurs et Bouchers Engagés (EBE). Cette personne ajoute *« mais les choses sont en train de bouger, dans le bon sens, il semblerait »*. Un espoir partagé par l'industriel, partie prenante pour reprendre le flambeau de cette activité.

Un travail de fourmi

« Toutes les cartes sont sur la table pour que les décisions soient prises. Nous avons, avec l'Association EBE, travaillé conjointement pour trouver un système cohérent et répondant aux attentes du territoire » précise Laurent du Mouza associé de Guillaume Pham, ledit industriel évoqué plus haut. Même si cette reprise semble en bonne voie sur le papier, la prudence de l'industriel reste de mise.

La prudence est de mise

« Nous ne voulons pas donner de faux espoirs, car il y a des personnes qui attendent depuis de nombreuses années une avancée sur ce dossier et il serait malvenu ou irrespectueux de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué, alors qu'il reste des obstacles à lever » développe l'associé de Guillaume Pham. Il poursuit : *« Nous sommes dans l'attente d'une réponse sur une demande de soutien financier pour le lancement, ce qui nous permettrait d'avoir une base acceptable pour aplanir les difficultés de la transition. Et, comme il n'y a pas encore de décision officielle des autorités compétentes sur ce point, nous ne pouvons dire avec certitude que la reprise est actée »*. Ainsi reste-t-il précautionneux sur ce chapitre.

Deux étrangers au bout du monde

Si rien n'est donc définitif pour le moment, les raisons de l'engagement de Guillaume Pham à Corbigny ont des racines bien plus lointaines – en temps et en lieu. *« En 2012 Guillaume Pham a racheté avec son épouse un abattoir entre Montréal et Québec qui se nommaient Les Abattoirs Louis La France. Si ce nom peut faire sourire, l'ancien propriétaire était bel et bien Québécois »* raconte Laurent. *« Guillaume le petit français a donc sauté à pieds joints dans un monde qu'il ne connaissait pas puisqu'il a eu une formation d'ingénieur dans les technologies, comme moi d'ailleurs, mais il a aussi dû se faire accepter là-bas. Grâce à son travail et à l'écoute qu'il a pu avoir face aux travailleurs québécois de cet abattoir, il a réussi un tour de force en relançant son activité »*. Si ce fameux lieu est deux fois plus grand que celui de Corbigny, certaines problématiques se ressemblent.

Déjà vu

« C'est plus ou moins par hasard que nous sommes venus avec Guillaume en délégation à Corbigny, en 2018. C'est à ce moment-là que nous avons entendu parler de la situation de son abattoir qui nous a rappelé celle des abattoirs de Louis la France. Comme là-bas, il y a ici un savoir-faire, une qualité ainsi qu'une diversité de produits, et pour ne rien gâcher les clients sont au rendez-vous ; en somme c'est une filière tout entière qui ne demande qu'à se développer. Il y a un potentiel énorme qu'il faut mettre en avant » relate Laurent. Il se souvient d'ailleurs que le jour de sa venue à Corbigny *« nous avons mangé dans un restaurant de la ville qui se sert en direct à l'abattoir et je n'ai jamais mangé une viande aussi bonne ; cela a été un déclic »*. D'ailleurs, pour Armand Coquard, boucher à Corbigny – qui s'approvisionne à l'abattoir : *« les gens qui y travaillent et les agriculteurs aiment ce qu'ils font et ils nourrissent beaucoup de monde »*.

Un tissu vivant

Si cela est maintenant une évidence pour l'équipe de Guillaume Pham de s'engager pour sauver l'abattoir, l'Association EBE le martèle depuis de nombreuses années : *« Avec ce projet, nous sauvons un abattoir, certes, mais aussi tout un tissu vivant avec les emplois actuels et ceux à venir éventuellement, que ce soit dans la structure ou autour »*. Pour Sylvain Péchery, éleveur dans l'Yonne : *« la présence de l'abattoir contribue au développement économique du territoire, et Corbigny mérite de vivre. En plus, cet abattoir à taille humaine permet de fournir un travail de qualité et de travailler en confiance. Cet abattoir est idéalement situé pour nombre d'éleveurs afin de ne pas faire trop de kilomètres et ainsi préserver au maximum les bêtes du stress »*. Julie Besle, consommatrice et adhérente de l'EBE rajoute que *« Le bien-être animal est de mise par le fait de la localisation de l'abattoir au milieu d'un bassin d'élevage qui permet de ne pas nuire au travail que les éleveurs ont fourni pendant des années. Corbigny peut donc leur permettre d'avoir un abattoir accessible, à proximité, c'est indispensable pour que leur produit soit valorisé au mieux »*. Christophe Hetroy, éleveur dans la Nièvre, rebondit : *« L'abattoir à un savoir-faire indéniable qu'on ne retrouve pas ailleurs, les gens connaissent leur métier sur le bout des doigts et savent mettre en valeur notre produit. Pour la relance, il y a une grosse carte à jouer sur le marché des steaks hachés. Il y a une véritable demande de la part des consommateurs et en plus cela permet de passer tous les avants des bêtes »*. Julie poursuit en précisant qu'en plus *« en tant que consommateur, savoir que la viande vient du coin et que l'animal a été abattu dans de bonnes conditions est de plus indispensable »*. Pour répondre à cette attente de transparence, Guillaume Pham prévoit de mettre en œuvre ses compétences en technologie sur l'abattoir.

Blockchain et échanges

« Nous désirons mettre en place un système pour que toute personne puisse disposer de documents vérifiés et vérifiables officiels sur la provenance de la viande et son parcours. Ainsi pourra-t-on savoir dans quel élevage elle a passé sa vie ou encore avec quoi elle a été nourrie ; tout ça depuis son smartphone » spécifie l'associé de Guillaume Pham. Si cela semble un beau projet, il n'en oublie pas l'humain pour autant. *« Le but de reprendre l'abattoir local est de travailler localement, et donc de travailler main dans la main avec les acteurs du domaine pour prendre les décisions : ensemble on va plus loin »*. Pour Armand Coquard, boucher à Corbigny – qui s'approvisionne à l'abattoir : *« cette démarche est intelligente, car les personnes qui travaillent à l'abattoir et les éleveurs aiment et connaissent bien leur métier. Il y a donc tout un bénéfice à les écouter. De même pour les bouchers qui savent exactement quels sont les produits demandés »*. Laurent insiste : *« il nous paraît essentiel de « Faire » avec les acteurs de la filière pour qu'ils s'inscrivent dans le fonctionnement de l'entreprise, car ils connaissent leur territoire et ses attentes mieux que personne ; c'est très précieux, il faut donc choyer cela »*. Christophe Hetroy termine : *« Il faut que l'on tienne bon jusqu'au bout. Il faut y croire »*.



L'abattoir de Corbigny se trouve sur la route de Saint-Saulge à deux pas du marché au cadran de la Sicagemac.

CHLOÉ MONGET

▶ Brèves

Soutien Les bénévoles de la MSA au Centre de Vaccination Covid de Nevers

Suite à la demande de la Mairie de Nevers, plus de 40 bénévoles de la MSA ont prêté main forte pour l'accueil et la gestion du flux des visiteurs au Centre de Vaccination Covid de Nevers. Au total, ils ont réalisé près de 2 000 h de travail depuis le mois d'avril. Parmi eux, Jean-Louis Simon (administrateur) et Yves Léger (délégué) *«ont le record du nombre de personnes reçues en une journée»* précise François Vaillant, administrateur MSA Bourgogne. L'accueil des patients pour le point médical avec un médecin est fait par Catherine Lasnier (salariée et déléguée MSA Bourgogne). D'autres délégués, dont Roland Marceau, étaient en charge de la désinfection, de la gestion du matériel au pôle « Injection » et de remettre entre autres, l'attestation de vaccination Covid-19. La Présidente du Comité Départemental de la Nièvre, Claire Bruandet ainsi que la MSA Bourgogne remercient l'ensemble des délégués, bénévoles MSA, pour leur implication et leur mobilisation.

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine
Retrouvez nos reportages vidéos démonstrations sur notre chaine

Rapport d'activité de la Sicafome

Témoin des tendances

Exceptionnellement à huis clos, pour des raisons sanitaires, l'assemblée générale de la Sicafome s'est déroulée le 28 mai dernier. Son rapport d'activité met en lumière des éléments encourageants, mais pas seulement.



La Sicafome a présenté par marché, en moyenne pour 2020, 1 059 bovins et en a vendu 957 pour 102 invendus. Côté ovins, il y en a eu – toujours en moyenne et par marché – 750 de présentés, 737 vendus et 13 invendus.

«L'année 2020 a été compliquée pour tout le monde à cause de la crise sanitaire» commente Benoît Blandin, président de la Sicafome de Moulins-Engilbert. Il poursuit : *«mais les avancées technologiques (avec l'augmentation de l'utilisation des ventes vidéos) et la fidélité des acheteurs comme des vendeurs, ainsi que l'engagement de tous les administrateurs ou encore du personnel, à permis de clôturer avec des résultats assez bons»*.

La redistribution

Témoin de ces résultats, la ristourne sur les frais marché attribuée aux éleveurs vendeurs de plus de 80 % de leurs bovins ou ovins. *«Cette année, la ristourne est de 32 % des frais de marché»* précise Martial Tardivon, chef des ventes du cadran de Moulins-Engilbert, avant d'ajouter : *«il est nécessaire de rappeler que nous sommes le seul organisme commercial à faire cela auprès des vendeurs»*. Mais, il ne faut pas oublier que ce *«geste»* est faisable grâce à la fidélité et à l'investissement de tous.

Bon maintien

«Nous sommes assez contents des chiffres 2020, notamment avec un bénéfice de 41 500 euros environ (après ristourne et impôts)» précise Benoît. Martial développe *«Pour expliquer ce maintien par rapport à 2019, il est nécessaire de comprendre que nous avons dû gérer avec rigueur. D'une part, la baisse du nombre de litiges et les économies de frais de déplacement liés aux réunions organisées à distance ont contribué à faire des économies, mais d'autre part nous avons dû investir dans des moyens de protection pour faire face au Covid 19»*. Malgré ces bons chiffres et un prix moyen du bovin stable (1 035 euros en 2020 contre 1 031 euros en 2019), Benoît et Martial émettent quelques réserves pour l'avenir.

Inquiétudes pour l'avenir

«Nos chiffres sont assez satisfaisants mais il y a une légère baisse des apports. Au total, 488 bovins et 1 161 ovins en moins ont été proposés à la vente en 2020 par rapport à 2019. Cela montre que le cheptel se réduit et va se réduire encore puisque bon nombre d'éleveurs vont partir en retraite dans les années à venir et que le nombre d'installations de Jeunes Agriculteurs est très déficitaire» relève Martial avant de poursuivre *«nous sommes donc inquiets de la suite»*. Benoît détaille : *«Si le cheptel se réduit, il faut que les acheteurs soient quand même au rendez-vous, car notre rôle, comme marché, est d'être là pour établir des références. Il faut garder cette place importante pour que les prix restent stables ou augmentent. Si le marché n'est plus là, faute de cheptel à vendre, cela peut faire un grand mal à tout le monde, même à ceux qui ne viennent pas ici. Nous sommes là pour le bien de l'intérêt général»*. Il s'accorde avec Martial sur le fait que *«tout le monde (acheteurs et vendeurs d'une part, et industriels et consommateurs d'autre part), doit jouer le jeu pour que l'activité se poursuive ici mais aussi pour que les cours remontent - car les coûts de production sont en hausse permanente. Le marché et les éleveurs sont au cœur d'un tissu rural indispensable à la vie d'une campagne, sans eux, elle se meurt»*. Benoît conclut : *«il faut que nos politiques prennent la mesure des enjeux liés au prix de la viande à la carcasse. Il est nécessaire qu'il y ait une hausse. L'agriculture est capable d'endurer beaucoup de choses, comme ce qui se passe en ce moment, mais, pour le bien de tous ainsi que pour la pérennisation de la vie dans les campagnes, il faut que cela change»*.

CHLOÉ MONGET

Changement pour le bureau

Le marché au cadran de Moulins-Engilbert voit partir deux administrateurs remplacés par *«deux stagiaires en poste depuis 4 ans»* spécifie Benoît Blandin. Au total, le bureau est composé de 15 administrateurs.

Réalisations, ajustement et projets

***«L'année 2020 a vu plusieurs projets se concrétiser tels que la rénovation du centre d'exportation, le renforcement du système de surveillance, et surtout le développement d'un système d'enchères en live à distance qui a rencontré un vif succès auprès des organisations de reproducteurs. Afin de poursuivre nos efforts sur la réduction des coûts, de déplacement notamment, il est probable que nous ferons certaines réunions en visio ou par téléphone. Mais, comme le lien est indispensable, certaines seront conservées en présentiel»* évoque Benoît Blandin. Des projets ont aussi été évoqués durant l'assemblée générale, comme l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits du cadran. *«Cela sera mis en place uniquement s'il y a une rentabilité derrière. Nous n'allons pas mettre en difficulté la structure dans un engagement inutile»* spécifie Martial Tardivon. Outre cela, une réfection d'une partie des toitures est envisagée ainsi qu'un projet de vente de taureaux de 2 ans et adultes. *«Nous voulons répondre à une demande sur ce point, mais cela mettra du temps à se mettre en place si nous décidons de le faire, et il faudra patienter 2022 environ pour que cette vente voit le jour»* indique Martial.**

Service de remplacement

Un soutien en cas de besoin

Comptant environ 400 adhérents, le service de remplacement s'active pour trouver des solutions à une incapacité de travail. Embauché depuis peu par le service de remplacement, Cédric Beaudoin est pour le moment affecté sur l'exploitation de Julie Cadiot.


Julie Cadiot sur son exploitation avec Cédric Beaudoin qui la remplace dans certaines de ses missions jusqu'en décembre.

« Enceinte, et arrêtée depuis un mois jusqu'à la fin de ma grossesse, j'ai fait appel au Service de remplacement pour qu'une personne vienne assurer mes missions sur la ferme» explique Julie Cadiot, exploitante à Mussy. Pour elle, ce service est *«un véritable atout car nous pouvons les contacter n'importe quand, pour n'importe quel souci»*.

Si Julie trouve que la cotisation ne représente pas grand-chose, il faut tout de même s'acquitter d'une certaine somme pour accéder à ce service (30 euros par personne et par an selon les formules + 316 euros pour souscrire au contrat groupe Groupama, voir encadré). *«Ensuite, on le contacte en expliquant notre situation et ils font tout le nécessaire pour trouver une personne compétente pour venir travailler chez vous. La démarche est simple comme bonjour»* raconte Julie Cadiot. Elle poursuit : *«une fois embauché, l'employé remplit sa feuille d'heures, la personne bénéficiaire la signe et la renvoie au service»*. Le demandeur d'aide n'a donc nullement besoin d'établir les fiches de paie, une liberté d'esprit et de temps que Julie apprécie : *«ce fonctionnement nous décharge d'une partie administrative qui est déjà très présente quand on est exploitant. Cela permet d'être soulagé et de concevoir son arrêt maladie plus sereinement»*. Pour fluidifier encore plus cette période, qui peut être difficile, le service peut embaucher un individu précis à la demande de l'agriculteur.

L'employé

De son côté, Cédric Beaudoin, vient d'être embauché par le service de remplacement en CDI, et ce n'est pas par hasard : *«J'ai une grande expérience, puisque j'ai été formé sur diverses exploitations durant un peu plus de 15 ans. Je connais bien mon métier, et n'ai pas d'appréhension sur les travaux que l'on peut me confier»*. Employé chez Julie jusqu'au mois de décembre, il effectue sa troisième mission au sein du service de remplacement. *«C'est très intéressant de voir comment chaque agriculteur travaille. Tous sont différents, ce qui est très formateur»*. Il met tout de même en garde ceux qui voudraient lui emboîter le pas : *«il faut avoir envie de découvrir de nouvelles choses, savoir s'adapter rapidement, et ne pas avoir peur de bouger sans arrêt»*. Julie, ravie de l'embauche de Cédric, conclut : *«le service de remplacement est un vrai plus, pour pallier toute absence sur l'exploitation, car on ne sait jamais ce que la vie nous réserve»*.

CHLOÉ MONGET

La formule du service de remplacement

La cotisation au service de remplacement s'élève à 30 euros / an par personne + une souscription au contrat groupe Groupama à hauteur de 316 euros par an et par personne.
Sont prises en charge : les demandes en cas d'accidents, de maladie avec hospitalisation ou sans hospitalisation, de décès, d'enfants hospitalisés, de congé maternité, de congé paternité, de développement agricole, de formation, de mandat syndical, de congés crédit d'Impôt, de congés temps libre ou encore de répit professionnel.
Pour tout nouveau souscripteur au contrat groupe, le délai d'attente est de 90 jours en maladie, 10 mois en maternité et 0 jour en accident.
Pour toutes informations, contacter le service de remplacement du lundi au vendredi de 9 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 heures - 03 86 93 40 93 ou service.remplacement58@yahoo.fr

Biodiversité

Des mares pour préserver la faune sauvage

Cette année, la Fédération départementale des Chasseurs 58 s'est engagée dans de nombreux projets dont le financement de mares. Le but de cette initiative est d'attirer la faune sauvage sur certaines parcelles.

« Autrefois, il y avait deux mares dans ce pré. Au fil du temps, une seule a été conservée et entretenue régulièrement. Aujourd'hui, je voudrais restaurer celle délaissée afin de créer une bande humide favorable aux bécassines, grenouilles et autres reptiles» explique Philippe Gauthier qui a fait une demande auprès de la Fédération départementale des Chasseurs 58 afin qu'elle finance les travaux nécessaires pour rénover la fameuse mare.

Sa demande est possible grâce au programme *«Une mare pour mon territoire»*, dans lequel la FDC 58 s'est engagée récemment afin de créer ou restaurer des mares. Grâce à une enveloppe dédiée de 20 000 euros issue du fonds éco-contribution, certains éléments sont totalement pris en charge : étude technique, étude juridique, montage du dossier avec la DDT, excavation, suivi des travaux, conseil sur la gestion de la mare, suivi de la mare.

Ce programme semble donc intéressant pour préserver une mare ou en implanter une nouvelle, à moindre coût. Mais derrière tout cela, la FDC 58 a une visée bien précise : préserver la biodiversité et les paysages.

Les motivations

«Le profil de la mare dans la Nièvre est d'origine humaine dans 90 % des cas. Et, avec le temps, la plupart se sont comblées faute d'entretien. Au départ, elles furent créées par utilité, mais il nous paraît indispensable de les valoriser aujourd'hui afin de donner envie aux propriétaires d'en avoir de nouveau un maximum sur notre territoire» détaille Mathieu Danvy, service technique FDC 58, avant d'ajouter *«ce sujet est d'autant plus fondamental avec leur raréfaction due aux épisodes de sécheresse ou au désintérêt des propriétaires»*.

Si elles donnent un aspect bucolique à une terre, elles ont également d'autres avantages. Mathieu martèle : *«elles attirent les petits animaux comme les amphibiens, les reptiles, les oiseaux, les insectes… en somme toute une biodiversité notamment pour favoriser la pollinisation ! Il y a donc un bénéfice indéniable pour la production agricole à avoir une mare dans ces terrains»*. Si l'objection à une telle implantation est le *«sacrifice»* de quelques mètres de parcelle, Philippe Gauthier rétorque : *«Les terrains autour d'une mare sont humidifiés en permanence, un atout indéniable en temps de sécheresse. Pour exemple, ici nous avons un excellent rendement de foin dans le champ où se trouve la mare actuelle»*.

CHLOÉ MONGET


C'est en échangeant avec Philippe Gauthier que le projet prend forme pour la mare située à droite.

Victime de son succès

Cette année, le programme *«Une mare pour mon territoire»*, porté par la FDC 58, a eu un tel succès que la totalité de l'enveloppe va être mise en œuvre. Pour l'an prochain, Mathieu Danvy espère *«qu'elle sera plus importante afin de supporter d'autres projets de mares»*. Au total, environ 40 demandes ont été déposées auprès de la FDC 58.

Territoire

Les premières réunions publiques du projet 360° Tonnerrois ont eu lieu

La semaine dernière, deux réunions publiques ont eu lieu dans le Tonnerrois, dans le cadre du projet 360° Tonnerrois. D'abord sur la transformation et la commercialisation. Puis sur le photovoltaïque et la méthanisation. Des réunions où l'objectif étaient d'informer les agriculteurs sur des sujets qui ont vocation à faire émerger des projets afin de redynamiser le secteur.



Vincent Gallois, de la Chambre d'agriculteur de l'Yonne, a présenté le fonctionnement des méthaniseurs et des panneaux solaires.

Afin de redynamiser le secteur du Tonnerrois, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, en partenariat avec la Communauté de communes le Tonnerrois en Bourgogne, s'est lancé dans le projet 360° Tonnerrois. L'objectif ? Donner la possibilité aux agriculteurs de monter, ensemble, des projets sur ce secteur.

En début d'année, une cinquantaine d'agriculteurs ont été rencontrés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, lors d'entretiens individuels, pour entendre leurs propositions et ambitions de chacun quant aux projets agricoles à développer dans le Tonnerrois. Alors que les audits sont terminés, des réunions publiques se mettent progressivement en place sur les thématiques qui en sont ressorties. La première s'est tenue le mardi 22 juin, à Cruzy-le-Châtel, pour aborder l'aspect transformation et commercialisation, expliqué par Déborah Colard, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Méthanisation et photovoltaïque au programme

Le jeudi 24 juin, à Cry-sur-Armançon, la réunion, animée par Vincent Gallois, conseiller à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, s'est portée sur le thème du photovoltaïque au sol et sur toit, ainsi que sur la méthanisation. Ce dernier a expliqué le fonctionnement d'un méthaniseur et celui des panneaux photovoltaïques. Jean-Philippe Marcoux, agriculteur hôte de cette réunion a également partagé son expérience, lui qui est équipé de panneaux solaires sur son bâtiment. Si à la base la création de ce bâtiment avait un but de stockage, des matériels et des céréales, l'idée de l'équiper de panneaux photovoltaïques est apparu rapidement. *«Je me suis dit que quitte construire un bâtiment, autant qu'il s'amortisse le plus rapidement possible»*, explique-t-il. Car les panneaux solaires, lorsqu'ils sont bien réfléchis, rapportent financièrement à l'agriculteur qui les fait installer. *«J'ai étalé l'investissement des panneaux sur 15 ans et celui du bâtiment sur 20 ans. Pour ma part, les panneaux se remboursent dès neuf ans, après je commence à faire du profit»*.

Jean-Philippe Marcoux fait aussi le choix de revendre entièrement l'énergie produite. *«Je pense que c'est ce qui est le plus rentable dans mon cas»*, assure-t-il.



Le mardi 22 juin, une réunion publique sur la transformation et la commercialisation a eu lieu à Cruzy-le-Châtel.

D'autres réunions publiques auront lieu dans les prochains mois sur les autres thématiques qui sont ressorties lors des audits, avec toujours la même ambition : informer les agriculteurs sur les projets possibles sur ce secteur et les mettre en relation pour qu'ils construisent, ensemble, ces projets.

CHRISTOPHER LEVÉ

Grandes cultures

Le tournesol n'aura bientôt plus de secret pour vous



Les 23 et 24 juin, des points techniques autour du tournesol ont eu lieu à Villiers-les-Hauts.



Différents pôles d'information étaient disponibles afin d'enrichir au mieux les connaissances et techniques des agriculteurs.

Les 23 et 24 juin, des points techniques autour du tournesol, à Villiers-les-Hauts, organisés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'union SeineYonne, Adama, Syngenta et Terres Inovia, tous réunis autour de la plateforme «*Tournesol 360°*». Ces derniers travaillent conjointement autour de cette culture amenée à remplacer le colza dans les assolements.

Le mercredi 23 et le jeudi 24 juin étaient consacrés au tournesol. Des points techniques se sont tenus à Villiers-les-Hauts, sur les parcelles de Frédéric Bercier, organisés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, l'union SeineYonne, Adama, Syngenta et Terres Inovia, réunis autour la plateforme «Tournesol 360°».

«*L'objectif de la plateforme «Tournesol 360°» est de combiner nos travaux de façon à faire le tour de la question autour du tournesol, qui est la culture qui est amené à remplacer le colza dans les assolements, et sur laquelle il y a des choses à travailler*», explique Marie-Agnès Loiseau, conseillère à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

Sur place, plusieurs ateliers étaient accessibles, avec à chaque fois un conseiller abordant diverses thématiques. Tout d'abord un pôle implantation avec différentes techniques de semis, de vitesse, d'écartement, de profondeur et de densité. Un autre sur la génétique et la recherche des variétés.

«*Il y a avait aussi un pôle nutrition des plantes et protection fongicide. Même si dans ce secteur géographique, c'est plutôt le choix de la variété qui est déterminant et qui fait que l'on évite les traitements*», poursuit Marie-Agnès Loiseau.

L'importance de bien gérer l'azote

Un autre atelier était consacré à la partie fertilisation azotée «*où le message important est de ne pas tout mettre aux semis, de faire une bande et de regarder si le reste de la parcelle décolore. Et d'apporter l'azote au moment où le tournesol en a besoin. Si l'on met trop d'azote aux semis, les tournesols seront un peu feignants et ne vont pas chercher à s'enraciner profondément. Ainsi, dès que viendra le coup de chaud, ils souffriront beaucoup plus*», détaille la conseillère de la Chambre d'agriculture de l'Yonne. Un point sur la fertilisation en bore, un oligo-élément qui manque souvent sur le tournesol, a également été fait.

Enfin, deux derniers pôles étaient disponibles : sur la gestion des adventices et désherbage, ainsi que sur la pollinisation et les auxiliaires avec une démonstration de ruches connectées. «*L'idée est de montrer l'intérêt d'avoir des ressources polliniques et nectarifères pour les abeilles et les insectes auxiliaires, qui permettent de réguler les populations de pucerons ou certains coléoptères et charançons, qui peuvent attaquer la culture. Le développement des auxiliaires est aussi bénéfique pour d'autres cultures comme le colza*», continue Marie-Agnès Loiseau. «*On est qu'au tout début des recherches pour savoir comment mailler le territoire avec ce genre d'espèces, savoir quelles espèces il faut mettre, comment les entretenir, savoir quand il faut renouveler les populations…*», confie-t-elle.

Quant au fonctionnement des ruches connectées ? «*Elles fonctionnent avec des capteurs de température et des capteurs de poids. En fonction de ce que les abeilles vont rentrer, un système de balance va peser cela et va renvoyer des données directement sur le smartphone ou l'ordinateur de l'apiculteur. Ce qui lui permet de savoir si elles travaillent bien, s'il faut aller récolter. Et cela lui donne un état de santé de sa ruche*».

Divers ateliers qui avaient donc de quoi enrichir les connaissances et les techniques des agriculteurs intéressés pour intégrer le tournesol dans leurs assolements.

CHRISTOPHER LEVÉ

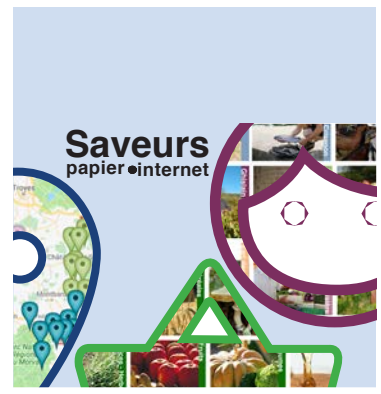
▸ Agenda

15/07 Permanence emploi à Chablis

La prochaine permanence emploi de la FDSEA de l'Yonne a lieu le jeudi 15 juillet, de 9 heures à 12 h 30, à la mairie de Chablis. Pour rappel, ces permanences ont lieu chaque troisième jeudi de chaque mois. Elles ont vocation à répondre aux diverses problématiques sur l'emploi viticole (législation du travail, aide aux recrutements, aide au maintien dans l'emploi des salariés, aide à la formation des salariés, contrats de travail, procédures de rupture de contrat...), grâce à la présence de France Lahutte, animatrice emploi de la FDSEA et Laetitia Clerc, la juriste. Pour plus d'informations, contacter la FDSEA de l'Yonne au 03 86 49 48 10.

Chaque semaine Les marchés à Auxerre

Chaque semaine, six marchés ont lieu à Auxerre : les mardis et vendredis, place de l'Arquebuse, de 7 heures à 12 h 30 ; les mercredis, en centre-ville, de 8 heures à 12 h 30 ; les samedis, en centre-ville, place de l'Hôtel de ville de 8 heures à 12 heures ; les dimanches, place Degas dans le quartier Sainte-Geneviève, de 7 heures à 12 h 30 et les dimanches matin, rue du pont de 7 heures à 12 h 30. De nombreux produits locaux des agriculteurs du département sont à retrouver sur ces marchés.



Élections départementales

Les résultats icaunais

Le second et dernier tour des élections départementales a eu lieu ce dimanche 27 juin et a rendu son verdict dans les 21 cantons du département.

Ils étaient au départ 80 binômes, composés à chaque fois d'une femme et d'un homme. Les résultats des élections départementales sont tombés le dimanche 27 juin, à la suite du second tour. Voici les élus des 21 cantons Icaunais :

Canton d'Auxerre 1 : Michel Ducroux et Emmanuelle Miredin (UD).
Canton d'Auxerre 2 : Arminda Guiblain et Magloire Siopathis (DVD).
Canton d'Auxerre 3 : Christophe Bonnefond et Isabelle Joaquina (LR).
Canton d'Auxerre 4 : Delphine Billon et Pascal Henriat (DVD).
Canton d'Avallon : Jordan Heitzmann et Sonia Patouret (DVD).
Canton de Brienon-sur-Armançon : Jérôme Delavault et Catherine Maudet (UC).
Canton de Chablis : Sylvie Charpignon et Patrick Gendraud (LR).
Canton de Charny-Orée-de-Puisaye : Irène Eulriet et Jean-Pierre Raout (DVD).
Canton du Coeur-de-Puisaye : Gilles Abry et Isabelle Froment-Meurice (UD).
Canton du Gâtinais-en-Bourgogne : Christian Deschamps et Delphine Gremy (DVD).
Canton de Joigny : Philippe Burier et Frédérique Colas (UG).
Canton de Joux-la-Ville : Colette Lerman et André Villiers (UCD).
Canton de Migennes : François Boucher et Marie-Agnès Evrard (UD).
Canton de Pont-sur-Yonne : Grégory Dorte et Dominique Sineau (DVD).
Canton de Saint-Florentin : Gérard André et Marie-Laure Capitain (DVD).
Canton de Sens 1 : Ghislaine Pieux et Gilles Pirman (UD).
Canton de Sens 2 : Jean-Luc Givord et Clarisse Quentin (UD).
Canton de Thorigny-sur-Oreuse : Catherine Bardeau et Alexandre Bouchier (UD).
Canton du Tonnerrois : Cédric Clech et Catherine Tronel (DVC).
Canton de Villeneuve-sur-Yonne : Elisabeth Frassetto et Lionel Terrasson (DVD).
Canton de Vincelles : Najiba Hadjalli et Yves Vecten (DVG).



Le second tour des élections départementales a eu lieu le dimanche 27 juin.

CHRISTOPHER LEVÉ

Section végétale de la FDSEA

La Pac au centre des discussions

Le conseil d'administration de la section végétale de la FDSEA de l'Yonne s'est tenu ce mercredi 23 juin après-midi et a réuni ses adhérents autour des principaux sujets syndicaux du moment. À cette occasion, Patrice Auguste, directeur des relations terrains à l'AGPB (association générale des producteurs de blé), est intervenu pour présenter les dernières actualités sur la prochaine réforme de la Pac et sur le plan pollinisateurs.

Patrice Auguste est revenu sur le contexte de la réforme de la Pac en rappelant les priorités claires de la commission européenne affichées dans le Green Deal et ses domaines d'action via les stratégies biodiversité et farm to fork. Il a aussi présenté le calendrier des négociations à l'échelle européenne et à l'échelle française.

Le trilogue entre le Parlement européen, le conseil européen et la commission européenne reprenait d'ailleurs le lendemain sur les points toujours en discussion.

En ce moment, chaque État membre détermine son PSN (plan stratégique national), détaillant la répartition et la structure des aides des deux piliers, qui sera soumis à la commission européenne pour approbation. Pour la France, le PSN devrait être finalisé au 1er juillet et étudié par la commission européenne au plus tard le 31 décembre 2021.

L'écorégime, nouveauté de la Pac, a suscité de nombreuses questions. Cette aide, qui remplace le verdissement, peut s'obtenir à partir de trois voies d'accès : la certification (HVE ou AB), les pratiques agroécologiques ou encore l'agriculture de précision.

Un niveau supérieur permettra d'accéder à la totalité de l'aide, tandis qu'un niveau standard débloquera une aide partielle, sachant qu'il est aussi possible de ne pas la toucher. Tout l'enjeu est de rendre cet écorégime, qui pourrait représenter 25 à 30 % du premier pilier, accessible à tous.

Patrice Auguste a également présenté les acquis syndicaux suite aux annonces du ministre de l'agriculture en mai sur le PSN. Parmi eux, une enveloppe de 30 millions d'euros serait ciblée sur les zones intermédiaires et les grandes cultures.
Une MAEC (mesures agro-environnementales et climatique) zones intermédiaires est d'ailleurs en étude sur les départements de Bourgogne.

Le plan pollinisateurs remis sur la table

Cette réunion était aussi l'occasion de faire un point sur le plan pollinisateurs et l'arrêté «abeilles» qui en découle.

Après six mois de report, le gouvernement vient de relancer les travaux sur le projet de plan national insectes pollinisateurs et pollinisation. Il s'agit d'un outil stratégique visant à assurer la conservation des espèces pollinisatrices par différentes actions. Ce plan a été présenté officiellement le vendredi 11 juin en présence des représentants de l'ensemble des parties prenantes et est construit autour de six axes.



Patrice Auguste, directeur des relations terrains à l'AGPB, est intervenu lors du CA de la section végétale, le mercredi 23 juin.

Le projet d'arrêté qui en découle remplace l'ancien datant de 2003 qui interdit l'utilisation des insecticides et acaricides en floraison, sauf «mention abeilles», par un nouveau dispositif étendu à tous les produits phytosanitaires utilisés en floraison. Ce nouveau dispositif prévoit principalement un encadrement des horaires d'utilisation et une réévaluation accélérée en quatre ans des produits avec des tests requis relatifs aux risques pollinisateurs.

FDSEA DE L'YONNE

Plan France relance

Duc lauréat pour les projets de modernisation d'abattoirs

Le site de Duc à Chailley fait partie des lauréats des projets de modernisation d'abattoirs soutenus par le plan France relance. L'entreprise va recevoir une aide de 395 000 euros pour développer sa capacité de production et l'atelier de découpe, améliorer la protection animale et rénover les locaux du personnel.



Les nouvelles lignes de production vont permettre de fabriquer des produits complémentaires à la gamme de Duc (Photo Duc).

Six nouveaux projets de modernisation d'abattoirs, soutenus par le plan de relance en Bourgogne Franche-Comté, ont été retenus. Parmi eux, celui du site de Duc à Chailley, qui va bénéficier d'une aide de 395 000 euros.

L'objectif des financements de ce volet est d'améliorer la protection animale, la santé et la sécurité au travail des opérateurs, de renforcer la compétitivité des entreprises et des filières et de participer au maintien de l'emploi à travers la modernisation des outils d'abattage.

«Le projet du site de Chailley s'inscrit dans le développement de la capacité de production de l'abattoir et de l'atelier de découpe», indique Sandrine Siefridt, assistante de direction générale de Duc. *«Nous installons des lignes de production pour fabriquer des produits complémentaires à notre gamme»*, ajoute-t-elle.

Un nouveau système de vidéosurveillance à l'abattoir

Outre cet aspect, l'entreprise Duc va également équiper le site de Chailley d'un système de vidéosurveillance à l'abattoir. *«Cela s'inscrit dans le cadre du bien-être animal. Enfin, nous nous occupons de faire de la rénovation de nos locaux pour le personnel»*, explique Sandrine Siefridt. Pour cet appel à projet, le dossier a été déposé au printemps. *«Nous avons une volonté de croissance pour rester compétitif et une volonté de coller au marché. Ce sont des investissements pour répondre à des attentes de consommateurs»*, continue l'assistante de direction générale de Duc.

À noter que le plan de relance consacre 130 millions d'euros à l'accompagnement des entreprises d'abattage-découpe, dont 4,9 millions d'euros pour la région Bourgogne Franche-Comté.

CHRISTOPHER LEVÉ

Interprofession

Interbev relance ses actions dans un contexte morose

L'interprofession viande met les bouchées doubles pour relancer des actions de défense et de promotion de la viande et de ses métiers (Eleveurs, transformateurs, distributeurs), au sortir de la crise sanitaire. C'est plus que jamais nécessaire alors que la configuration de la nouvelle Pac sème le doute dans les rangs des éleveurs.



Les participants à l'assemblée générale du 24 juin ont pu découvrir un point sur la Pac et une étude sur l'évolution démographique des éleveurs de la région.

Le 29 juin, la Commission européenne a validé l'aide de 60 millions d'euros décidée par la France, à destination des élevages en difficulté. Un dispositif qui avait été annoncé le 6 mars par le Premier ministre, Jean Castex et dédié aux éleveurs ayant gagné moins de 11 000 euros en 2020 tout en ayant subi des pertes importantes. Une bonne nouvelle donc, alors qu'en parallèle, le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, se réjouissait de l'accord conclu sur la future Pac et, notamment, de la possibilité d'utiliser les aides couplées pour le développement des protéines végétales. Une dimension qui passe moins bien dans les rangs des éleveurs bovins. Leur inquiétude, sur la volonté qu'ils considèrent comme implicite, de privilégier les protéines végétales au dépens des protéines animales était palpable, lors de l'assemblée générale d'Interbev, leur interprofession présidée par Yves Largy, organisée le 24 juin en Côte-d'Or, à Pouilly-en-Auxois.

Contradiction entre économie et environnement

Jean-Pierre Fleury ne s'en est pas caché, dans le point sur les négociations Pac qu'il a présenté à cette occasion. « *Je suis réaliste sur l'avenir du secteur viande bovin*», précisait-il : «*il est dans le collimateur de beaucoup de détracteurs et on sent aussi un désintérêt de la part du gouvernement français. On a l'impression que personne ne comprend comment fonctionne le secteur. L'élevage va servir à financer le plan protéines végétales et c'est une décision française, ça ne vient pas de l'Europe ! On nous dit que nous serons gagnants sur la convergence mais ça sera très progressif et le couplage protéines végétales va prendre le dessus. On est face au risque d'une sorte de « mort lente ». A la Fédération nationale bovine (FNB) nous avons expliqué qu'en dessous d'une aide de 120 euros par UGB, nous ne savions pas faire… En fait, on en arrive à une contradiction entre la volonté économique et la volonté environnementale* ». Pas vraiment de quoi remonter le moral de la profession donc qui constate un vieillissement globale des chefs d'exploitation en Bourgogne Franche-Comté, comme le démontrait une enquête présentée dans le cadre de l'assemblée générale par Christophe Perrot, du département Economie de l'Institut de l'élevage (Idele). Un vieillissement lié, en partie au maintien en activité d'éleveurs âgés ou très âgés. On assiste aussi à une entrée dans la carrière d'éleveurs de plus de 40 ans. Il faut donc s'attendre, dans les années qui viennent, à un nombre de départs élevés, alors que le niveau des installations reste stable.

La rémunération au centre de tout

Une évolution qui aura un impact sur le cheptel avec une diminution envisagée de 584 000 vaches au plan national, d'ici à 2030, dont 200 000 sur la zone herbagère Nord Massif-Central. Face à ces données prospectives, Romaric Gobillot, éleveur nivernais, remarquait que, dans son département, en 2020, on n'avait compté que deux installations en bovins : « *Tant qu'on n'améliorera pas la rémunération*», déplorait-il, «*on ne pourra pas faire changer cette tendance…* » Parmi des éleveurs représentés au sein d'Interbev, le sentiment qui prévaut par rapport à ce contexte général est celui d'une décapitalisation voulue : « *Abandonner l'élevage*», soulignait Emilie Jeannin, éleveuse en Côte-d'Or, «*soulève une vraie question par rapport à la notion de souveraineté alimentaire* ». Dans cette ambiance morose, Interbev poursuit néanmoins ses actions de promotion des viandes : près d'une vingtaine menées en 2020, dans le contexte sanitaire que l'on connait. En octobre ou novembre prochain devrait également se tenir une mission à l'étranger, un type d'opération interrompu l'an dernier, mais qui est pourtant essentiel pour ouvrir des perspectives, en termes de marchés et de pratiques. Une action de communication se tiendra également à l'occasion du marathon de Dijon en octobre. Auparavant, en septembre, est programmée une action de sensibilisation à destination des cuisiniers de restauration collective : elle portera sur les différents manières de cuisiner les viandes et sur les approvisionnements possibles. Enfin, cette assemblée générale aura aussi permis de faire la connaissance de Christophe Larue, qui assume depuis avril la fonction d'ambassadeur du Label Rouge pour les régions Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté. Sa mission consiste notamment à détecter les problèmes qui peuvent se poser sur les quantités de viande ou sur les difficultés pour les bouchers, de parvenir à faire évoluer les habitudes de leurs clientèles. « *Je développe également le relationnel avec les fournisseurs*», précisait-il, «*et je visite les points de vente* ».



Christophe Larue est l'ambassadeur du Label Rouge sur Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté.

BERTY ROBERT

L'au-revoir à Isabelle Sanrey

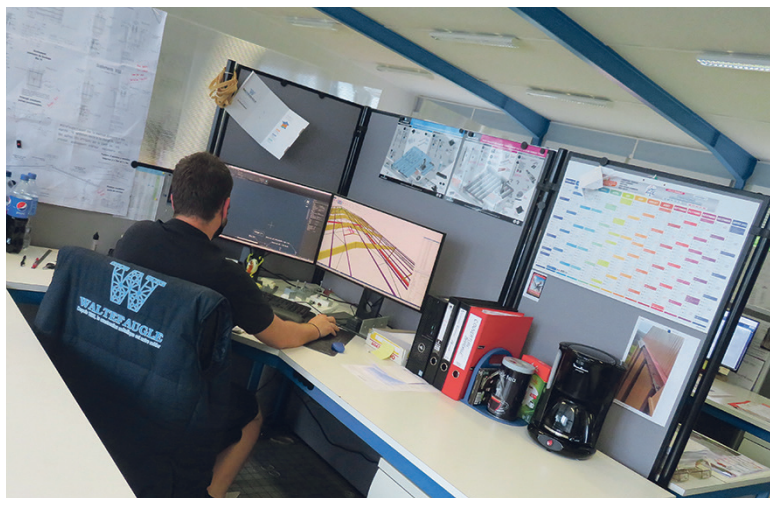
Cette assemblée générale fut également l'occasion de marquer le coup du départ en retraite d'Isabelle Sanrey. Celui-ci était intervenu officiellement en plein dans la crise sanitaire et il était important pour Interbev BFC de saluer le travail de cette « *cheville ouvrière* », de manière plus formelle. « *Isabelle*», précisait Yves Largy, «*a su faire d'Interbev un outil efficace pour la filière* ». Elle avait succédé à Charles Maignen en 2010 mais avait intégré l'interprofession dès 1985. Jean-Pierre Fleury a rappelé qu'elle « *avait su placer Interbev auprès des politiques* ». Organisatrice hors pair, Isabelle Sanrey a aussi dû gérer la fusion des Interbev de Bourgogne et de Franche-Comté. Elle se consacre désormais à ce qu'elle considère comme « *le plus beau métier du monde* » : celui de retraitée.



Construction

Waltefaugle développe son outil de production

En agriculture, il y a des noms qui résonnent particulièrement. Waltefaugle est de ceux-là. L'entreprise de Haute-Saône est détentrice d'un savoir-faire ancien et reconnu dans le domaine du bâtiment agricole. Elle vient de réaliser un important investissement pour son développement.


Pièce maîtresse du travail de l'entreprise, en particulier sur les bâtiments agricoles : le bureau d'études.


Didier Cannac, directeur général de Waltefaugle.

L'industrie franc-comtoise pourrait être comparée au monde agricole : on aime y revendiquer le bon sens, on connaît le poids de la *«valeur travail»*, on y cultive le sérieux et on n'aime pas beaucoup l'esbroufe et le tapageur… En ce sens, Waltefaugle est très franc-comtoise. Et très paysanne, puisque l'entreprise, spécialiste de la construction métallique, est un acteur régional majeur dans le domaine du bâtiment agricole. Son siège et ses ateliers, basés à Dampierre-sur-Salon, en Haute-Saône, près de Gray, viennent de faire l'objet d'un important investissement de développement : 7 millions d'euros destinés à augmenter la capacité de production, faire progresser la productivité mais aussi le confort de travail, notamment en rationalisant le stationnement des véhicules du personnel et la circulation des poids lourds. Au-delà des locaux, l'effort porte sur l'outil de production avec l'acquisition de machines de découpe laser.


Cette extension du site de production Waltefaugle a été réalisée avec les 7 millions d'euros d'investissement réalisés récemment. Le site de Dampierre-sur-Salon fonctionne depuis 160 ans. L'entreprise est le 5ème charpentier métallique de France. Elle fabrique 600 bâtiments par an et façonne annuellement 13 000 tonnes d'acier.

De l'industriel sans standardisation

Pour une entreprise qui réalise la moitié de son chiffre d'affaires annuel (48 millions d'euros) grâce aux bâtiments agricoles, un tel effort démontre l'ambition nourrie sur ce secteur, avec la volonté d'améliorer les process, de conserver une longueur d'avance. C'est aussi l'occasion d'aller découvrir les méthodes de travail d'une société qui emploie 210 personnes. Didier Cannac, le directeur général, et Michaël Saugier, le directeur technique, nous servent de guides. *«Le challenge principal qui est le nôtre au quotidien,* explique Michaël Saugier, *c'est de parvenir à avoir un fonctionnement industriel mais sans pièce standardisée puisque chaque bâtiment est calculé et dessiné spécifiquement, en fonction des demandes du client»*. L'entreprise s'appuie sur un bureau d'études où travaillent 25 dessinateurs et 7 calculateurs. Le site de Dampierre-sur-Salon s'étale aujourd'hui sur 45 000 m^2. Ici, le métal est coupé, percé, décapé, peint, selon des moyens mécaniques ou par de la découpe laser ou plasma. *«Les besoins des agriculteurs,* souligne Didier Cannac, *en fonction des typologies de bâtiments, nous amènent des solutions au niveau du bureau d'études. Lorsqu'on sait que la personne va stocker du grain ou du fourrage, on parvient à anticiper, c'est un enrichissement permanent et le personnel de notre bureau d'études se doit d'être parfaitement au courant des problématiques des agriculteurs»*.

Des productions qui évoluent

Dans le vaste atelier, des pièces lourdes et de grandes dimensions se déplacent, portées par des grues et des ponts roulants qui peuvent déplacer jusqu'à 32 tonnes. À intervalles réguliers, on voit aussi jaillir les gerbes d'étincelles produites par les soudeurs à l'ouvrage. La production de Waltefaugle ne se limite pas à des poutres de charpentes. L'entreprise fabrique aussi de très grandes portes de 8 mètres de hauteur et qui peuvent peser jusqu'à 300 kg, montées sur roulette, ou des gouttières de toit. Ce dernier produit a évolué ces dernières années en raison de l'existence de toits avec des versants plus grands, conséquence du développement du photovoltaïque : *«Aujourd'hui, un pan de 25 mètres, c'est devenu courant»*, précise Didier Cannac. Et qui dit toit plus grand, dit quantité d'eau de pluie à récupérer et à évacuer plus importante. Il a donc fallu revoir à la hausse la taille des gouttières. L'usine s'est aussi équipée d'une étuve de dernière génération qui sera mise en service au mois d'août. Elle permet un séchage de la peinture des pièces bien plus rapide : le cycle pour ce type d'opération, qui était auparavant de 12 heures entre l'entrée de la pièce brute et le moment où elle était prête pour l'expédition, sera alors réduit à… 2 heures ! L'usine produit ses propres Poutres reconstituées soudées (PRS) mais aussi des treillis, qui sont autant de technologies utilisées dans la conception de bâtiments agricoles et industriels.

BERTY ROBERT


Dans l'atelier, les soudeurs disposent d'une place importante à leurs postes de travail. Ils œuvrent sur des pièces de grande taille.


Des éléments de charpente métallique prêts à être expédiés.

Festivités

Jade, symbole de l'esprit de fête et d'ouverture des JA BFC

Les Jeunes Agriculteurs de Bourgogne Franche-Comté veulent faire de la fête régionale des labours ou fête régionale de l'agriculture, qui aura lieu en septembre à Bourbon-Lancy, en Saône-et-Loire, une véritable marque qui sera reprise tous les ans pour l'événement : les Terres de Jade. Explications.

L'ambition du réseau Jeunes Agriculteurs en Bourgogne Franche-Comté est simple : rendre plus visible, plus pérenne et récurrente la fête régionale de l'agriculture pour gagner en lisibilité, gagner en attrait pour le grand public et gagner en notoriété d'une année à l'autre. « *Nous voulions augmenter les audiences des fêtes régionales de l'agriculture pour attirer une base de 15 000 personnes sur le week-end et développer la notoriété de l'événement. Nous avons vraiment à cœur de faire que ce moment soit attendu par le public chaque année et faire que le public identifie exactement ce qu'est la fête régionale de l'agriculture : une immersion dans le monde agricole, pour les connaisseurs mais aussi pour les novices et les personnes éloignées du milieu rural. C'est une façon de montrer l'attrait du monde agricole, sa diversité, son importance pour rassembler l'opinion publique et susciter des vocations. Nous avons besoin d'assurer le renouvellement des générations en agriculture en Bourgogne Franche-Comté* », explique Aurore Paillard, agricultrice à Mervans, près de Chalon-sur-Saône, responsable communication chez Jeunes Agriculteurs Bourgogne Franche-Comté.

Jade... comme JA !

C'est pour cette raison que les JA de BFC ont choisi de lancer une marque sur l'événement annuel : Les Terres de Jade. Pourquoi cette mascotte, nommée Jade ? Tout simplement parce que Jade est un prénom qui commence par JA... l'organisateur de l'événement. La petite fille, vous l'avez remarqué, enfile les bottes trop grandes d'un autre agriculteur. Cela symbolise l'envie de faire le métier, la transmission de la passion. Elle a une cote, habit emblématique de l'agriculteur : elle s'apprête à prendre la relève : c'est le symbole du renouvellement des générations en agriculture, cher au cœur des Jeunes Agriculteurs. Elle porte la terre nourricière, symbole d'avenir et avance vers le futur... décidément cette Jade est le symbole de l'avenir !

L'ambition est de faire des Terres de Jade l'événement agricole annuel incontournable de la Région Bourgogne Franche-Comté, une immersion totale dans le monde de l'agriculture sous toutes ses facettes ! La fête de la terre ! Cette première édition se déroulera en Saône-et-Loire, à Bourbon-Lancy les 4 et 5 septembre. Pour suivre toutes les informations et découvrir le bel événement en préparation par les Jeunes Agriculteurs de Saône-et-Loire et le canton de Bourbon-Lancy, suivez la page des Terres de Jade sur Facebook @LesTerresDeJade !



Jade, ou le symbole d'une agriculture ouverte, jeune, et pleine d'idées.

JA BFC

Coopérative

Des visites d'essai pour un retour collectif au terrain

Dijon Céréales a organisé une série de rencontres techniques qui permettent à la fois de retrouver un vrai lien en présentiel sans pour autant négliger le complément apporté par le numérique.

Longtemps incertaines en raison de la situation sanitaire, les Rencontres techniques Dijon Céréales – Alliance BFC ont pu se tenir du 2 au 18 juin, à travers quatre plateformes réparties en Côte-d'Or (Flagey-Echézeaux, Fresnes-Marmagne, Spoy et Fromenteau) représentatives des différents contextes pédoclimatiques de la coopérative. Ces rencontres, consacrées aux essais variétés (céréales et oléoprotégineux) et itinéraires culturaux, ont aussi abordé à travers des ateliers des thématiques d'actualités (marchés des céréales) ou innovantes : certification environnementale HVE, essais grandes bandes agriculteurs, agriculture de précision, suivi météo. Elles ont accueilli près de 250 adhérents au total, l'occasion, très attendue, de se retrouver sur le terrain pour des échanges professionnels et conviviaux. Le 24 juin, de nouveau à Fromenteau, une visite d'essais dédiés spécifiquement au bio a réuni 80 adhérents lors un beau rassemblement. Il faut noter que le dispositif de communication technique se prolonge en ligne, sur l'extranet de la coopérative, à travers une vingtaine de vidéos techniques tournées avec l'équipe Damier Vert et des autres coopératives de l'Alliance BFC (Terre Comtoise et Bourgogne du Sud).


Ces Rencontres techniques marquaient un retour sur le terrain apprécié des techniciens comme des agriculteurs.





Apiculture

La filière cherche un second souffle

Confrontée à des difficultés d'écoulement de sa production et à des problématiques sanitaires récurrentes, la filière apicole française souffre malgré des miels d'une grande qualité. Le point sur les enjeux de la filière avec les représentants syndicaux et ceux de l'interprofession apicole.

Après avoir compté jusqu'à 80 000 apiculteurs dans les années 1950, la France présente depuis une dizaine d'années des effectifs stabilisés autour de 65 000. D'après les derniers chiffres fournis par le Syndicat national de l'apiculture (SNA), environ 2 000 d'entre eux sont des professionnels. Le SNA, premier syndicat apicole créé en France en 1920, recense par ailleurs 1,3 million de colonies sur l'ensemble du territoire. La production française de miel s'est établie en 2020 autour des 20 000 tonnes, dans la moyenne haute par rapport aux derniers exercices qui oscillaient entre 15 000 et 25 000 tonnes. *«Au début des années 1990, nous tournions autour de 36 000 tonnes. Depuis, nous connaissons d'importants à-coups avec des très bonnes années mais aussi des mauvaises qui peuvent descendre à 8 000 tonnes»*, explique Éric Lelong, président de l'interprofession apicole Interapi.


SNA
Frank Alétru, président du Syndicat national d'apiculture.

Production insuffisante face à la consommation

Fragilisée ces dernières années, la production française de miel fait face à un constat clair : elle ne parvient plus à répondre à une consommation nationale estimée à 45 000 tonnes de miel par an. Plus de la moitié du miel consommé en France est importée. La France va le chercher du côté de l'Ukraine (18 % des importations en 2018), l'Espagne (17 %), la Chine (10 %), ou encore l'Allemagne (10 %) d'après les données de FranceAgriMer. Mais rien ne garantit pour autant que le miel soit effectivement produit dans ces pays. Il peut, dans certains cas, être conditionné ou réexporté depuis le pays de provenance. En 2017, la répression des fraudes a identifié 43 % de miels non conformes pour l'étiquetage dans 317 établissements français. Déstabilisant le marché, ces contrefaçons ont un impact négatif sur l'écoulement du miel français. *«L'instabilité de notre production, c'est tout ce que déteste la grande distribution qui privilégie des miels étrangers et déréférence certains miels français. L'effet pervers, c'est que si le miel ne se vend pas, les coûts de production et donc les prix augmentent aussi ce qui n'aide pas à la commercialisation»*, déplore Éric Lelong. Conséquence directe : les apiculteurs français se tournent de plus en plus vers la vente directe. Une solution efficace, mais qui, l'an dernier, a été sérieusement impactée par la crise du Covid-19. *«La fermeture des marchés de plein vent en mars et des marchés de Noël en fin d'année a engendré chez certains apiculteurs d'importantes pertes financières»*, témoigne Pierre Gaschignard, président du comité de la filière apicole en Auvergne-Rhône-Alpes. Une situation qui n'a pas pour autant déstabilisé les consommateurs puisque la période a vu une hausse de la consommation de miel en France portée par un intérêt grandissant pour les circuits courts. *«Le premier confinement a engendré un réflexe de protection alimentaire des consommateurs se traduisant par un retour vers des produits naturels issus de l'apiculture comme le miel, la gelée royale et la propolis. Les importations de miels asiatiques en France ont chuté de 9,5 % en volume»*, se réjouit Frank Alétru, président du SNA.

Problématique sanitaire multiple

Cette embellie de circonstance, la filière ne devrait pas pouvoir se reposer longtemps dessus, elle qui est confrontée à *«une mauvaise qualité environnementale»* qui est l'une des causes de l'instabilité de la production française d'après Dominique Cena, vice-président de l'Union nationale de l'apiculture française (Unaf). Cet environnement moins propice à la production de miel vient selon lui non seulement du changement climatique mais aussi de pratiques humaines nocives comme l'usage de produits phytosanitaires. De l'avis général, l'arrêté du 28 novembre 2003 relatif aux conditions d'utilisation des pesticides, dit arrêté abeille, ne suffit plus. Sur ce sujet, la mobilisation de la filière a porté ses fruits puisque le plan pollinisateurs, présenté fin 2020 par le Gouvernement, prévoit d'étendre l'interdiction de traiter les cultures attractives pour les pollinisateurs en période de floraison à l'ensemble des pesticides, herbicides et fongicides. *«Aux facteurs climatiques et chimiques s'ajoute la gestion des parasites qui représentent un facteur de stress supplémentaire pour les abeilles»*, poursuit Dominique Cena. Installé en France depuis quarante ans, le varroa, un parasite de l'abeille, fait partie des principales menaces pour les colonies et impacte la production de miel. *«Nous avons des moyens de traitement efficaces à 90 %, ils permettent de faire baisser la pression mais pas d'éradiquer le varroa»*, déplore le vice-président de l'Unaf. La gestion du frelon asiatique, arrivé en France en 2004 et prédateur de l'abeille, est l'autre sujet de préoccupation des apiculteurs. *«Une étude de l'Insap a montré que le piégeage préventif des reines fondatrices de frelon asiatique permet de diminuer la pression en sortie d'été. Nous avons besoin d'un grand plan frelon, nous prévoyons notamment de distribuer des notes aux agriculteurs pour qu'ils contribuent à la lutte»*, détaille Éric Lelong d'Interapi.

PIERRE GARCIA

Brèves

Grains La production mondiale s'envole mais les stocks se tendent

Le Conseil international des céréales (CIC) révise en hausse la production mondiale de grains sur la prochaine campagne à un sommet de 2301 Mt (+9 Mt par rapport à mai), a-t-il indiqué le 24 juin, notant toutefois une tension plus forte côté stocks. *«Sous l'effet principalement de récoltes record en blé et maïs, la production mondiale de grains en 2021-22 devrait augmenter de 85 Mt, pour atteindre un nouveau sommet de 2301 Mt»* (contre 2216 Mt l'an passé), selon un rapport. *«Néanmoins, avec des utilisations alimentaires, fourragères et industrielles toutes prévues à des records, seule une légère hausse des stocks de report est envisagée, conduisant à une baisse du ratio stocks/utilisation au plus bas sur huit ans avec 26 %»*. L'amélioration des perspectives de récolte 2021-22 est liée au relèvement des estimations pour le maïs (+7 Mt d'un mois sur l'autre, principalement en Chine), l'avoine et les céréales secondaires (millet et triticale). Cela porte le maïs à un record de production à 1201 Mt, tout comme le blé à 789 Mt.

Pac Pas un statu quo pour la FNSEA

Réagissant à l'accord politique trouvé le 25 juin sur la réforme de la Pac, la FNSEA estime, dans un communiqué paru le jour même, qu'il s'agit de *«tout sauf un statu quo pour les agriculteurs»*, mettant en avant notamment la création d'une nouvelle conditionnalité des aides, les éco-régimes, sur 25 % du budget du premier pilier. En l'état, cet accord, se félicite-t-elle, *«répond à de nombreux points sensibles»* soulevés par la centrale. Et de citer les *«impasses liées à une rotation annuelle stricte à la parcelle»* ou *«un pourcentage d'éco-régimes trop important»*. La FNSEA mentionne également au rang des dossiers aboutis : les droits de plantation, la *«consolidation des acquis d'Omnibus sur l'organisation économique»*, ainsi que *«l'intervention pour le secteur du sucre ou encore la mise en œuvre d'un droit à l'erreur»*. Toutefois *«des doutes»* subsistent sur d'autres dossiers, telle que l'éco-conditionnalité BCAE 9, qui *«contraint les agriculteurs européens à retirer de la production une partie non négligeable des terres arables»*. Le syndicat majoritaire s'interroge sur la cohérence d'une telle mesure avec un objectif de souveraineté alimentaire.

Agroéquipements Prix en hausse et retards de livraisons

Un allongement des délais de livraison et une hausse des prix constituent les grandes préoccupations des distributeurs de matériels agricoles, a indiqué le 28 juin leur organisation Sedima. *«Pour certaines marques, certaines catégories, on commence à avoir des pénuries»*, a signalé en conférence de presse le nouveau président Loïc Morel. Les distributeurs d'agroéquipement se voient annoncés des délais d'approvisionnement *«de plus en plus longs»*. *«Il ne se passe pas une semaine sans qu'on reçoive une augmentation de tarif»* de la part des constructeurs, a-t-il ajouté, chiffrant les hausses entre 3 et 20 %. Le secteur connaît une pénurie de matières premières et *«un risque d'arrêt de la production»* dans certaines usines, avait alerté Axema (industriels) le 27 mai. Ces difficultés ressortent dans l'enquête réalisée par le Sedima auprès de ses adhérents. Plus de neuf sondés sur dix disent être confrontés à des retards de livraison de leurs matériels (93 % pour les matériels d'accompagnement, 91% pour les tracteurs, 61 % pour les automoteurs). Même problème côté pièces détachées, avec une part de répondants concernés supérieure à huit sur dix. 88% subissent de fortes hausses de prix, qui concernent l'ensemble des matériels.

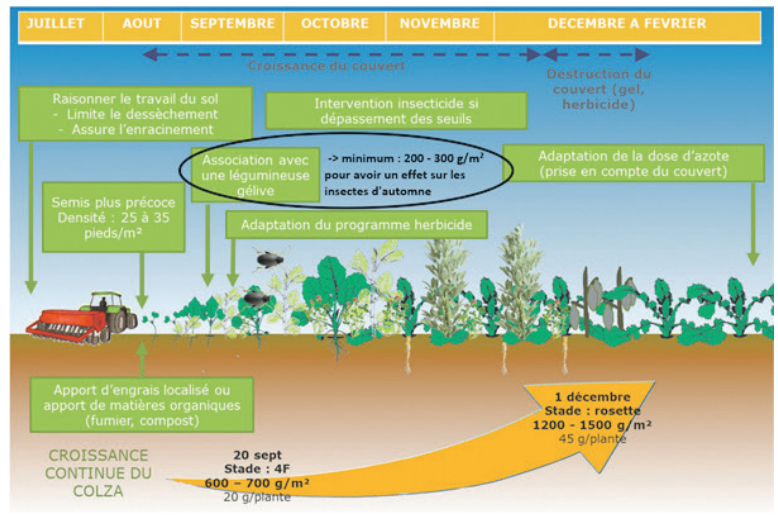
Egalim 2 FNSEA et JA sont *«lucides»*

«La FNSEA et JA sont lucides : il faudra que les opérateurs se saisissent des outils et les respectent dans un esprit de dialogue et de confiance renouvelés pour que la valeur revienne dans les cours de ferme», indiquent les deux organisations agricoles le 25 juin dans un communiqué de presse. Elles réagissaient à l'examen de la proposition de loi du député Grégory Besson-Moreau (LREM, Aube) qui a été adoptée, en première lecture, à l'unanimité, le 24 juin. Cette proposition vise à protéger les agriculteurs dans leurs relations commerciales avec les industriels et la grande distribution. *«Les députés ont entendu le message puisque des avancées sont notables sur chacun de ces points. La voie est donc tracée pour un texte précis qui vient encadrer les règles sur la contractualisation et les relations commerciales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire»*, poursuit le communiqué commun. Pour la FNSEA et JA *«la partie est loin d'être finie»*, car le texte doit maintenant être discuté au Sénat. *«Il faut tout faire pour que la proposition de loi soit applicable dès les prochaines négociations commerciales: notre exigence est totale en la matière»*, insistent les deux syndicats agricoles. Pour eux, *«l'objectif de rentabilité économique des exploitations»* qui doit permettre aux agriculteurs *«de vivre dignement de leur métier»* est indissociable de leur *«capacité (…) à réussir le virage de la transition écologique»* mais également indissociable de l'objectif *«de souveraineté alimentaire»*.

Implantation du colza

Une étape essentielle à la réussite de la culture

Les deux dernières années nous ont montré combien l'implantation était une étape importante dans la réussite du colza. Comme beaucoup le savent aujourd'hui, l'implantation du colza s'anticipe dès la récolte du précédent. Compte tenu de la pression insecte, il convient de combiner plusieurs leviers pour permettre au colza de limiter l'impact des larves de grosses altises ou du charançon du bourgeon terminal.



Les enjeux de l'implantation du colza sont de permettre un bon enracinement en supprimant les zones tassées mais également de gérer l'humidité du sol en évitant tout travail profond inutile qui assécherait le sol. N'oublions pas que pour réhumecter 1 cm de sol sec, 2 mm d'eau seront nécessaires. Pour cela, une évaluation de la qualité structurale de la parcelle est indispensable. Cette prise de décision doit être réalisée avant la récolte du précédent. L'idéal serait de réaliser les interventions profondes dans les cultures précédentes pour n'avoir à implanter les colzas qu'après des interventions superficielles.

Favoriser la croissance continue du colza durant toute la phase automnale

Pour atténuer l'effet des larves de grosse altise ou de charançon du bourgeon terminal, il faut éviter que le colza ne marque une faim d'azote jusqu'à l'entrée de l'hiver.

Rappelons qu'un colza robuste doit au minimum avoir une biomasse de 20 g/plante mi-octobre et progresser jusqu'à 45 g/plante début décembre.

Pour cela, plusieurs leviers agronomiques peuvent être utilisés.

- Bien alimenter les colzas : l'utilisation d'un engrais organique ou à défaut d'un engrais minéral localisé au semis permet d'accompagner la croissance du colza. Si l'azote est un élément important, il ne faut pas négliger les autres nutriments à savoir le phosphore et la potasse.
- Adapter la densité de semis : pour atteindre une biomasse de 45 g par plante, il faut éviter les surdensités, notamment dans les sols les plus superficiels. Viser 25 à 35 pieds levés.
- Utiliser des plantes compagnes : nos études ont montré qu'en stimulant l'exploration racinaire du colza, la teneur en azote de la plante était supérieure, ce qui retarde l'apparition de faim d'azote par rapport à des situations sans plantes compagnes. Dans ces situations, une adaptation du programme herbicide est nécessaire pour ne pas pénaliser le développement des plantes compagnes. Une limitation du nombre de larves par plante est également observée dans les colzas associés (viser un minimum de 200-300 g de biomasse de plante compagne par m² en entrée d'hiver). Rappel ici du guide "colza associé"

Assurer une levée rapide et homogène

Pour que les effets des leviers que nous venons de citer soient maximisés, il faut avoir une levée précoce du colza et des plantes compagnes. Il faut viser une levée avant le 1er septembre pour permettre au colza de dépasser le stade de sensibilité aux grosses altises adultes au moment de leur arrivée (mi-septembre). Dans ce contexte, soyez prêts à semer début août et visez un semis avant une pluie plutôt qu'après. Les levées n'en seront que plus régulières.

Un semis au semoir monograine assurera une meilleure régularité et vitesse de levée, notamment en conditions sèches. Son utilisation sera privilégiée lorsque cela sera possible.

M. Geloen, Terres Inovia

Maladies

Fin de cycle orageuse pour les cultures d'hiver

Toutes les céréales ont atteint le stade épiaison. Les précipitations bienvenues ont atténué l'impact des températures élevées, mais leur caractère orageux et violent est aussi un facteur de risque…



Visite d'un essai de fertilisation azotée, en Haute-Saône, le 17 juin.

« *Cette année, la récolte des orges peut être à peine plus tardive que d'habitude* », relève Emeric Courbet, en charge du dossier Grandes cultures à la Chambre d'agriculture de Haute-Saône, tout en conseillant d'éviter de semer trop tard une culture dérobée estivale. Les orages qui se sont abattus sur la région ont apporté des quantités de précipitations significatives - et ont localement causé d'important dégâts. Côté températures, il a fait chaud à très chaud *«mais les sols étaient encore humides donc l'impact sur le remplissage des céréales devrait être minime»*, poursuit le technicien.

Maladies fongiques

En cette fin de cycle, les symptômes des maladies fongiques sont faciles à observer. *«Les épis blancs sont visibles dans les parcelles de blé»*. Cette blancheur est souvent causée par le mycélium d'un champignon qui tapisse les tissus de l'épi… l'incidence sur le rendement dépend de la date d'apparition du symptôme par rapport au stade du grain : les dégâts seront bien sûr plus graves au stade grain en eaux, et minimes si les épis blanchissent au stade pâteux. De fait, plusieurs causes peuvent être responsables du blanchiment de l'épi : piétin verse, piétin échaudage, fusariose, brûlure d'azote, tordeuses. *«On trouve cette année beaucoup de piétin échaudage sur blé précédent blé, orge ou maïs»*, poursuit Emeric Courbet, qui oriente les cultivateurs concernés vers la grille de diagnostic mise au point par Arvalis - Institut du végétal pour affiner leurs observations. Si les symptômes sont provoqués par le piétin verse, les épis sont entièrement blancs et répartis au hasard. La tige pâlit un peu et le premier entre nœuds est nécrosé, de couleur brun. En fendant la tige en deux on observe généralement un mycelium blanc à l'intérieur.

Piétin verse/piétin échaudage

En cas de piétin échaudage, *«les épis sont entièrement blancs et la tige se dessèche souvent très rapidement également, jusqu'à parfois présenter un aspect grillé de couleur cuivre»* remarque le conseiller. En prélevant délicatement quelques tiges, on peut constater qu'elles sont nécrosées de couleur noire à la base. Le système racinaire est très dégradé et présente des nécroses noires. La parcelle présente des zones plus ou moins touchées, avec parfois des contours très nets liés à des zones plus hydromorphes (battance, tassement...). Les zones touchées ne sont pas toujours étirées dans le sens du travail du sol, mais quand c'est le cas c'est un indicateur supplémentaire.

Les fusarioses, très présentes aussi cette année, peuvent également causer des *«blanchiments d'épis»* : F. roseum et M. nivale touchent des épis, répartis au hasard et rarement totalement blancs. La maladie se répand à partir du premier épillet touché en faisant blanchir les épillets situés au-dessus. Les fusarioses posent plus de problèmes en termes de mycotoxines que de rendement où il faut des niveaux d'attaques très élevés pour qu'elles deviennent pénalisantes. *«Choisir une variété résistante à la fusariose est primordial pour votre portefeuille ! En zone non traitée fongicide, SY Adoration est la variété qui fait un sans-faute depuis deux ans, ni rouille brune, ni rouille jaune, ni fusa des épis, ni septoriose !»* A contrario, il faudra éviter à l'avenir de cultiver des variétés telles que Nemo ou Complice. Toujours dans le registre des maladies fongiques, *«on peut trouver quelques sclérotes d'ergot dans les vulpins. Il conviendra donc de surveiller la présence d'ergot dans les grains de blés, orges, triticale ou seigle»*.

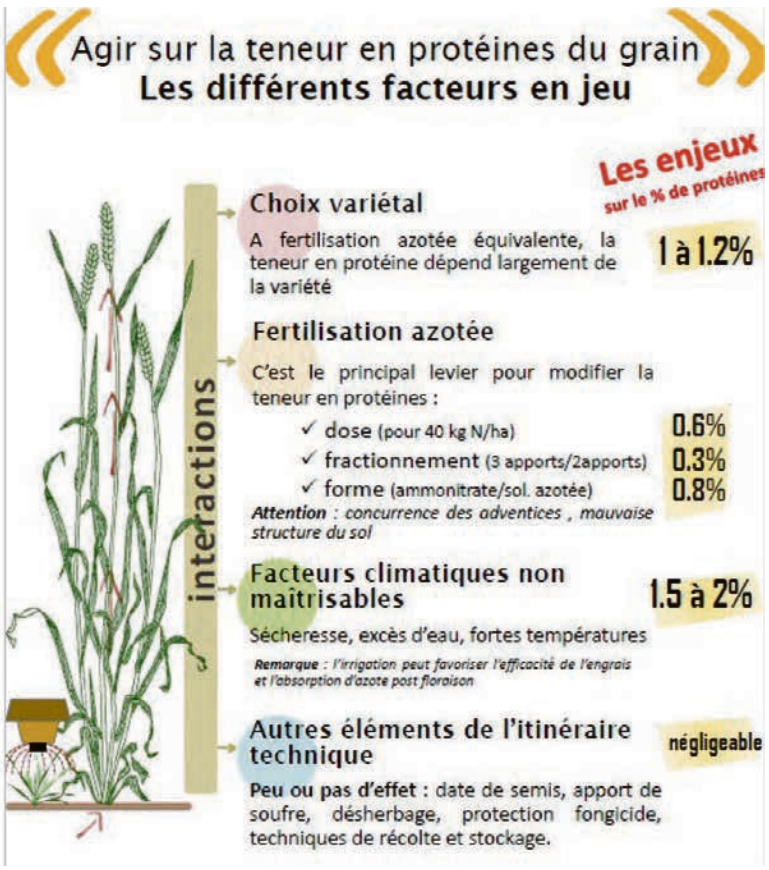
Alexandre Coronel

Blé orge objectif protéines (BOOP)

Quelles variétés semer à l'automne 2021 pour répondre aux besoins de nos clients ?

La région Bourgogne Franche-Comté a historiquement orienté sa production de blé vers les débouchés meuniers, aux exigences élevées sur la teneur en protéines. Pour le marché meunier national qui représente 30 % des débouchés de la région, l'industrialisation des produits meuniers et l'apparition de nouveaux produits nécessitent des farines aux teneurs en protéines élevées (ex : pain de mie, produits surgelés…). Concernant le marché européen (Italie, Allemagne…) et international (Algérie, Maroc…), qui représentent 34 % des débouchés de la région, les cahiers des charges ont tendance à évoluer en se durcissant et le seuil de 11.5 % de protéines dans le blé devient un critère de droit à la vente.

L'enjeu variétal vis-à-vis de la teneur en protéines, c'est 1 point !

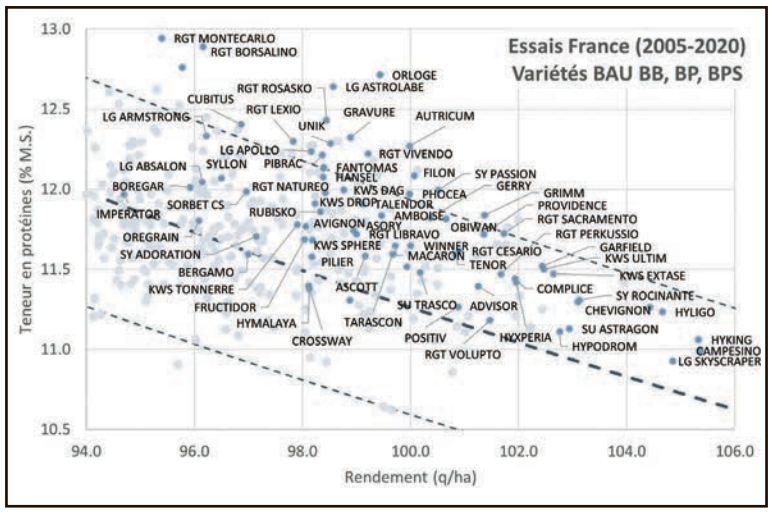


Les protéines se diluent dans le rendement, mais c'est moins vrai pour certaines variétés que pour d'autres

À niveau de fertilisation équivalent, plus le rendement de la variété est élevé, plus la teneur en protéines est faible. Mais pour un même niveau de rendement, certaines variétés valorisent mieux l'azote et affichent des teneurs en protéines plus élevées que d'autres.
Sur la base de la moyenne de tous les essais Arvalis France de 2005 à 2020 :

• Toutes variétés confondues, 5 q/ha de productivité en plus se traduisent par environ 0,3 point de protéines en moins. Positionné sur la droite de dilution, c'est par exemple ce qui différencie LG ABSALON et TENOR.

• À rendement équivalent, 1 point de protéines peut séparer 2 variétés. C'est par exemple l'écart observé entre le couple RGT MONTECARLO ET OREGRAIN.



L'avis des partenaires techniques du BOP

L'appréciation des variétés ci-dessous concerne leur potentiel de rendement et leur capacité à favoriser une bonne teneur en protéines, qui ne sont pas les seuls critères de choix d'une variété (PS, tolérance aux maladies…).
Appréciation de - - (niveau modeste) + + (niveau élevé)
En italiques et entre parenthèses : nouveautés, à confirmer. Cette liste est non exhaustive.
En vert variété favorisant une bonne teneur en protéines

Variétés	Inscription	Qualité	Liste BPMF	Précocité épiaison	Rendement	Protéines pures
APACHE	1998	BPS	VRMp	P	-	+
APRILIO	2010	BPS	VRMp	P	+/-	++
ARCACHON	*2021*	*BPS*	*VOp*	*P*	*(+)*	*(-)*
CERVANTES	*2021*	*BPS*		*P*	*(+)*	*(+/-)*
CHEVIGNON	2017	BPS		1/2T	++	-
COMPLICE	2016	BPS		P	++	-
FILON	2017	BPS	p	TP	+	+
FRUCTIDOR	2014	BPS	VRMp	1/2T	+/-	+/-
GERRY	2020	BPS	VRMp	P	+/-	+/-
GONCOURT	2009	BPS	VRMp	P	+/-	++
GREKAU	*2021*	*BPS*	*VOp[EXT]*	*TP*	*(+/-)*	*(++)*
GRIMM	2020	BPS	p	P	++	+/-
HYKING (hyb)	2016	BPS	p	1/2P	++	- -
HYXPERIA (hyb)	2019	BPS	VRMp	P	++	-
JUNIOR	*2021*	*BPS*	*VOp*	*1/2P*	*(+)*	*(+)*
KWS EXTASE	2018	BPS	VOp	1/2T	++	-
KWS ULTIM	2020	BPS	VRMp	1/2T	++	-
KWS SPHERE	2020	BPS	VRMp	1/2P	+	+/-
LAURIER	2012	BPS	VRMp	1/2T	-	-
LIPARI	2017	BPS	p	P	+/-	++
LG ABSALON	2016	BP	VRMp	P	-	+
LG ARMSTRONG	2017	BPS	VRMp	P	-	++
LG AUDACE	*2021*	*BPS*	*VOp*	*T*	*(++)*	*(-)*
LG AURIGA	2019	BPS	VRMp	1/2T	+/-	+
MACARON	2018	BP		P	+	-
NEMO	2015	BPS	p	1/2P	+	+/-
OBIWAN	2019	BPS	p	TP	+	+/-
OREGRAIN	2012	BPS	VRMp	P	-	+/-
ORLOGE	2017	BPS	VRMp	TP	+/-	++
PASTORAL	2017	BP	VRMp[EXT]	1/2P	+/-	+
PRESTANCE	*2021*	*BPS*	*VOp*	*TP*	*(++)*	*(+/-)*
PROVIDENCE	2019	BPS	VRMp	P	++	+/-
PIBRAC	2016	BPS	VRMp	TP	+/-	++
RGT DISTINGO	2019	BPS	VRMp	P	+	- -
RGT CESARIO	2016	BPS	p	P	++	+/-
RGT LETSGO	*2021*	*BPS*	*VOp*	*P*	*(+)*	*(++)*
RGT MONTECARLO	ES 17	BPS	VRMp	TP	-	++
RGT PERKUSSIO	2020	BPS	VRMp	1/2T	++	-
RGT SACRAMENTO	GB 2014	BPS	p	1/2P	+	+/-
RGT VOLUPTO	2018	BPS	p	1/2T	+	-
RGT VOLTEO	*2021*	*BPS*		*T*	*(+)*	*(-)*
RUBISKO	2012	BP	BPMF15 %[EXT]	1/2P	+/-	+
SEPIA	2017	BPS	VRMp	P	+/-	-
SYLLON	2014	BPS	p[EXT]	1/2P	+	+
SY ADMIRATION	*2021*	*BPS*	*VOp*	*1/2P*	*(++)*	*(-)*
SY PASSION	2019	BP	p	TP	+/-	+
SY MOISSON	2012	BPS	VRMp	P	-	-
SY ROCINANTE	2020	BPS	p	P	++	-
TALENDOR	2020	BPS	VRMp	TP	+	+
TENOR	2018	BPS	p	P	+	-
UNIK	*2018*	*BPS*	*VOp*	*P*	*+/-*	*++*
WINNER	IT 2018	BPS	VRMp	1/2P	+	+/-

Légende :
- Qualité : BPS blé panifiable supérieur, BP blé panifiable.
- Liste BPMF : VRMp variété recommandée par la meunerie, p panifiable, VOp variété en observation par la meunerie, BPMF15 % variété, qui en cumul, ne doit pas dépasser 15 % dans les mélanges BPMF panifiables, EXT variété extensible.
- Précocité : TP très précoce, P précoce, 1/2P demi-précoce, 1/2T demi-tardive.
- Protéines pures : ce critère révèle le taux de protéine intrinsèque de la variété. Il est mesuré en laboratoire.

Article rédigé par les partenaires de « Blé Orge Objectif Protéines » (BOOP)*
* L. Pelcé et D. Chavassieux (Arvalis), C. Bouilly (Bourgogne du Sud), R. Flamand (Ets Bresson), D. Deher (CA 21), MA. Loiseau (CA 89), JN. Herrgott (Ynovae), M. Mimeau (Dijon Céréales), D. Lachaud (SAS Ruzé), D. Derelle (SeineYonne), E. Bonnin (Soufflet Agriculture).

Prévention

Comment éviter les incendies liés au stockage de grains

Dans un silo, les céréales peuvent dégager du gaz si elles fermentent. Avec la chaleur de l'été, la vigilance doit être à son maximum pour réduire les risques d'incendie durant les périodes de stockage et de séchage des grains.



Le stockage de grain peut être un facteur important d'incendie sur une exploitation.

Les facteurs de déclenchement d'un incendie

L'activité agricole génère beaucoup de poussières en suspension pendant la période estivale ; il suffit d'une étincelle ou d'une élévation locale de température pour qu'une explosion se produise.
Des conseils de prévention :
Un stockage propre
Nettoyez les installations de stockage avant de rentrer la moisson. Ce ménage élimine les résidus de poussières et les pailles restantes, à l'origine de nombreux incendies.
Vérifiez les installations électriques pour identifier les fils dénudés et faire l'entretien.
Faites enlever les poussières du tableau électrique d'alimentation par un professionnel habilité, après avoir coupé l'alimentation.

Un séchoir à surveiller

Au moment du séchage et au moment de l'entrée de la récolte : Surveillez régulièrement la température et l'humidité du tas de grain grâce à des sondes.
La température visée doit se situer entre 5°C et 10°C. Pour le blé, l'humidité doit être inférieure à 15 %. Pour le maïs, elle varie entre 20 % et 30 %.
Vérifiez et testez régulièrement le bon fonctionnement du système de ventilation. L'objectif est de stocker du grain sec pour éviter l'auto-échauffement.

En cas de travaux par point chaud

Si vous devez faire des travaux de soudure à proximité d'un espace de stockage des grains :
Nettoyez la zone avant les travaux et rapprochez un extincteur en bon état sur le site des travaux.
Vérifiez trois ou quatre fois l'absence de départ de feu durant les deux heures suivant les travaux. Et, bien sûr, ne laissez personne fumer à proximité.

Que faire devant un départ de feu ?

Si vous constatez un départ de feu, un extincteur n'est efficace qu'au début de l'incendie.
Si le feu est déjà trop avancé, contactez les pompiers au 18 ou au 112.
La manipulation du stockage des grains peut aussi entraîner des risques d'accidents corporels. Dans une période de forte intensité de travail, comme la moisson ou le déstockage, un exploitant ou un salarié peut faire une chute ou se blesser. Il est recommandé de s'assurer de la bonne mise en œuvre des équipements de protection individuelle lors de toute intervention.
Les conseillers Groupama sont à votre disposition pour vous conseiller en matière de prévention.

GROUPAMA GRAND EST

▶ Des professionnels à votre service

BRAGNY PRESTATIONS
Le numéro 1 de la stabilisation du sol
Traitement et préparation de sol
Travaux ruraux - Entretiens digues
Régénération de chemin - Lamier
EXPERIENCE 20 ans EXPERIENCE
Contact
03 85 91 54 10
06 09 03 58 01
bragny.prestations.sarl@orange.fr

CHAUX DE TERNANT®
Une gamme de chaux calciques et de chaux magnésiennes
De la fabrication à l'épandage
Fours à chaux VINCENT - 58250 TERNANT
✆ 06 07 50 10 02
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Machinisme

Démonstration Malecot Poirier Agri/Kuhn : retour à la vie d'avant

Météo idéale, visiteurs intéressés : la présentation de la gamme fenaison Kuhn, le 15 juin à Lainsecq (89) avait comme un parfum de valeurs retrouvées après des mois compliqués.

Les démonstrations publiques reprennent peu à peu après une grande parenthèse liée à la situation sanitaire. Malecot Poirier Agri, concessionnaire Deutz Fahr à Saint-Loup des Bois (dans la Nièvre), a repris l'organisation de journées de présentation au champ avec son partenaire Kuhn. Les agriculteurs présents le 15 juin ont pu découvrir, en conditions réelles, les dernières évolutions de la gamme fenaison. Les visiteurs ont pu essayer la faucheuse conditionneuse FC 3195 portée de 3,10 et 3,50 m. Dotée du lamier sans vidange Optidisc, cette gamme arbore un conditionneur à doigts acier ou rouleaux. Le repliage oblique à 120° lui confère une meilleure compacité et un meilleur équilibre, surtout en combinaison avec une faucheuse frontale. Justement, le groupe de fauche GMD 9530 a attiré les visiteurs. Sa suspension à boules d'azote et sa sécurité non-stop permettent un travail à vitesse élevée et un grand débit de chantier. Ce groupe de fauche, disponible également en 8,80 m et 10,30 m, est doté du lamier Optidisc Elite, à écartement variable entre les disques et à faible épaisseur pour un angle de piquage plus faible.

Evoluer dans différents types de fourrages

Côté fanage, le concessionnaire a fait évoluer une GF 10812T, machine traînée de 10,80 m, équipée de la transmission Digidrive, désormais bien connue, et du système HLC qui permet de relever les rotors en fourrière afin de faciliter les demi-tours notamment. L'andaineur GA 8131 vient compléter la gamme semi-portée à andain central. La largeur de travail varie entre 7,10 et 8 m et s'adapte hydrauliquement et en continu depuis la cabine. Les carters en aluminium Master Drive GIII ont été développés pour rester fermés et augmenter la résistance à l'usure. Le diamètre des galets a aussi été augmenté pour réduire la vitesse de rotation et la pression sur la came. Un autre andaineur était présent : le Merge Maxx 950. Cet andaineur à tapis est conçu pour évoluer dans différents types de fourrages, même les plus fragiles, en conservant la valeur nutritive de la récolte. Il se distingue par la présence du Windguard à rouleau qui se trouve à l'avant et en face du pick-up. Ce dernier guide le fourrage en le remontant et alimente ainsi de façon régulière le tapis. L'andaineur à tapis est polyvalent et offre différentes possibilités de dépose de l'andain : dépose centrale, dont la largeur est réglable, dépose latérale ou bilatérale, dépose de deux andains (au centre et sur le côté). Le constructeur alsacien a également rappelé l'arrivée des nouvelles presses VB 7160 et 7190 qui réalisent des balles rondes dans des délais raccourcis, grâce au pick-up intégral et surtout au temps d'ouverture et fermeture de la porte, annoncé à 4 secondes. Ces presses proposent la fonctionnalité brevetée i-Dense adaptant le serrage en fonction du taux d'humidité du fourrage. Malecot Poirier Agri a déjà vendu une de ces machines. Du côté des cubiques, le modèle SB 120-90 iD est doté d'un double piston Twinpact breveté, une solution qui permet d'atteindre une densité de balle jusqu'à 25 % supérieure et qui évite des pics de sollicitation sur la machine, grâce à un impact en deux temps.



Le groupe de fauche GMD 9530 et ses 9,50 m de coupe a particulièrement attiré les visiteurs. Certains n'ont pas hésité à essayer cet ensemble.

Bovins

Tendances locales SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 29/06/2021

Effectif global: 575 - Taux de vente: 94%

Effectif total: 137 - Taux de vente: 97%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS							
BROUTARDS : L'offre est limitée mais les besoins sont eux aussi mesurés entraînant une légère baisse des tarifs. Quelques besoins spécifiques pour les Pays Tiers (Israel/ Maroc) soulagent l'ambiance. **LAITONNES :** L'offre est nettement insuffisante pour couvrir les besoins et les tarifs sont très attractifs.	M	U	300-350	2,63 €	2,71 €	2,69 €	-
			350-400	2,58 €	2,62 €	2,60 €	-0,09
			400-450	2,54 €	2,65 €	2,62 €	-0,05
			450-500	2,47 €	2,524 €	2,50 €	-0,11
	F	U	300-350	2,74 €	2,83 €	2,79 €	+0,07
			350-400	2,65 €	2,76 €	2,69 €	+0,02

Effectif total: 181 - Taux de vente: 90 %

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAURILLONS : idem broutards **GENISSES DE 18 MOIS :** idem laitonnes	M	U	350 - 400	2,53 €	2,59 €	2,57 €	-0,01
			400 - 450	2,65 €	2,76 €	2,69 €	+0,18
			450 - 500	2,45 €	2,60 €	2,50 €	-0,05
	F	R	300 - 350	2,70 €	2,82 €	2,72 €	+0,01

Effectif total: 257 - Taux de vente: 95%

	SEXE	CONFORMATION	ÂGE	BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
TAUREAUX							
TAUREAUX : Belle présentation avec des prix corrects.	M	U	+ 500 kg	1,79 €	1,84 €	1,81 €	-0,08
VACHES CHAROLAISES		E	- 5 ans	2,47 €	3,28 €	2,80 €	+0,12
VACHES/GENISSES DE 30 MOIS: Des bons apports avec une demande soutenue de la part des acheteurs. Les transactions sont rapides et fermes. Cours reconduits.	F	U	- 5 ans	2,11 €	2,42 €	2,23 €	-0,02
			5 à 10 ans	2,01 €	2,42 €	2,18 €	+0,01
			+ 10 ans	1,85 €	2,20 €	1,973 €	+0,04
		R	- 5 ans	1,95 €	2,09 €	2,03 €	+0,01
			5 à 10 ans	1,85 €	1,98 €	1,93 €	+0,01
			+ 10 ans	1,67 €	1,83 €	1,75€	-0,02
		E	24 à 36 mois	2,67 €	4,16 €	3,09 €	+0,16
GENISSES		U	24 à 36 mois	2,10 €	2,63 €	2,31 €	+0,16
		R	24 à 36 mois	1,78 €	2,09 €	1,94 €	-

Sicagemac (prix au kg vif) Marché de Corbigny du 21/06/2021

Taurillons d'herbe :	**(370 - 490 kg)**	**860 - 1220**	**2,27 - 2,59**
Génisses 18-24 mois :	**(355 - 365kg)**	**940 - 970**	**2,66 - 2,67**
Génisses 24-36 mois :	**(520 - 755 kg)**	**1110 - 1840**	**2,10 - 2,44**
Taureaux :	**(860 - 1185 kg)**	**1560 - 2140**	**1,68 - 1,87**
Vaches légères :	**750- 1270**		
Vaches entre deux :	**1330 - 1490**		
Vaches lourdes :	**1510 - 2170**		

Apports de qualité hétérogène en taurillons. Cours reconduits en lourds de bonne conformation.
Peu d'apports en femelles à des tarifs qui restent fermes. Vente rapide.
Comme les semaines précédentes le marché des vaches est bien approvisionné en volume et qualité mobilisant ainsi plus d'acheteurs. La demande est toujours forte en bonnes vaches. 1 seul invendu.
Bovins gras : 6
Vaches de viande : 3,48 à 4,06 € kg de viande.
Léger tassement en vaches grasses.
Prochains marchés : Bovins et ovins le lundi 5 juillet 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 23/06/2021

Effectif global : 272 - Taux de vente : 9887%

BROUTARDS 6-12 MOIS Effectif total : 102 - Taux de vente : 99%

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Broutards : La qualité des animaux présentés est au rendez vous. Nous aurions pu prétendre à des cours plus favorable mais le commerce sur l'Italie reste plutôt calme en ce début de saison. Quelques débouchés sur les pays tiers tire légèrement les cours vers le haut mais ne permet pas de contenter les éleveurs. Marché difficile. **Laitonnes :** marché en inversion totale avec les mâles cours reconduits, demande forte	M	U	250 - 300	2,48 €	2,64 €	2,58 €	-
			300 - 350	2,51 €	2,68 €	2,60 €	-
			350 - 400	2,51 €	2,71 €	2,66 €	-0,02
	F	U	250 - 300	2,60 €	2,78 €	2,71 €	-0,05
			300 - 350	2,64 €	2,74 €	2,70€	-0,02

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 23/06/2021

BROUTARDS +18 MOIS Effectif total : 118 - Taux de vente : 90%

RACE	SEXE	Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Taureaux	M	U	+ 500 kg	1,85 €	1,99 €	1,95 €	-
Génisses	F	U	24 à 36 mois	1,98 €	2,42 €	2,34 €	-
Vaches - Génisses : Cours reconduits dans toutes les catégories la demande reste forte et la présentation est de très bonne qualité.	F	U	- 5 ans	2,12 €	2,38 €	2,21 €	+0,01
			5 à 10 ans	1,88 €	2,31 €	2,31 €	-0,02
			+10 ans	1,87 €	2,17 €	2,00 €	-0,03

28 JUIN 2021 — TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

FNB

MARCHÉ

Gros bovins finis : Reconduction des cours, encore à des prix bien insuffisants, comparés à la bonne tenue et à la hausse connue auprès de nos voisins européens!

Bovins maigres : Les cours sont reconduits. Pourtant, le peu d'offre à cette saison devrait permettre une hausse !

POLITIQUES

Au niveau européen, les négociateurs PAC sont arrivés à un accord provisoire concernant les règlements PAC. Celui-ci doit maintenant être voté, ce lundi 28 juin, par le Conseil.
Dans le contenu : compromis à 13+2 % de couplage, nécessaire pour tenir les annonces françaises ; un éco-régime à 25% du 1er pilier (avec des souplesses les 2 premières années) ; la possibilité, sous conditions, de reconnaissance de la diversification en alternative à la rotation dans la conditionnalité ; ou encore l'inclusion de 50% de l'ICHN dans les 35% de 'mesures vertes' du P2 ...

ENVIRONNEMENT

A l'issue des premiers travaux du Varenne de l'eau, le Ministère de l'agriculture a publié la circulaire annoncée qui établit un «protocole de gestion décentralisé» des situations de sécheresse en agriculture, applicable dès l'été 2021. Pour ce faire, les préfets de département sont invités à créer une «instance propre dédiée au suivi de la situation climatique et de ses impacts pour le secteur agricole», afin d'instaurer «un protocole de suivi fondé sur les indicateurs pertinents ». Il est crucial que les éleveurs soient parmi les parties prenantes consultées afin de tenir compte des réalités de terrain.

DEPLOIEMENT DU PLAN FILIERE VIANDE BOVINE

Une nouvelle étape va, nous l'espérons, enclencher un déploiement encore plus fort sur le Label Rouge! En effet, l'Inao a annoncé l'obtention du Label Rouge pour la viande hachée surgelée de gros bovins de boucherie depuis le 17 juin, encadré par un cahier des charges spécifique. Par cette nouvelle possibilité de commercialisation du Label Rouge, c'est l'opportunité de développer la filière bovine Label Rouge, en grande distribution et en restauration collective.

FOCUS

Face aux nombreuses remontées terrain dans le cadre de la PPL Besson-Moreau, toutes filières confondues, les parlementaires ont décidé la mise en œuvre d'une mission d'information sur le sujet de la Coopération Agricole. En effet, ayant un statut bien spécifique, et étant un des acteurs majeurs de la réussite des EGALIM, du prix en marche avant et de la transparence dans la valeur créée dans les filières, il est essentiel que la Coopération Agricole soit en ordre de marche pour l'application de cette PPL!

EN REGION

En Pays de la Loire, l'incompréhension est totale sur les prix payés producteurs & l'absence de signaux clairs dans un contexte de demande dynamique. La Section Viande Bovine a décidé de changer de mode d'action, en démarrant aujourd'hui, des blocages d'abattoirs, sans s'interdire de rencontrer les membres de la filière pour demander des comptes ! Face à cette situation d'incompréhension, la FNB réitère, dans la mesure du possible, son appel à la rétention des animaux après des éleveurs!

FAIT DE LA SEMAINE

La PPL Besson-Moreau « visant à protéger la rémunération des agriculteurs » est passée en séance publique de l'Assemblée Nationale les 24 et 25 juin dernier. Dans ce cadre, la proposition de la FNB de la mise en place d'un de prix a été votée et sera prévue par décret pour une expérimentation de 5 ans maximum. L'objectif est de prévoir une clause dans laquelle les parties fixent les bornes minimale et maximale entre lesquelles les critères et modalités de détermination ou de révision du prix évoluent!

CHIFFRE DE LA SEMAINE

28 000

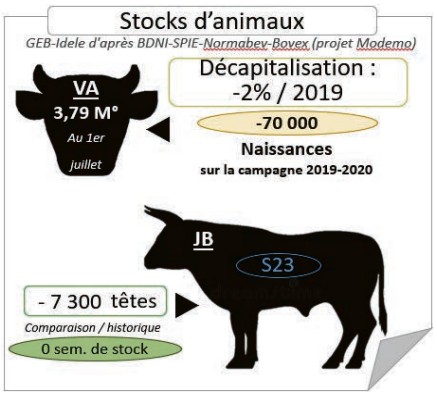
Le nombre d'exploitations ruminants qui seront à reprendre d'ici 10 ans. C'est dans ce cadre qu'INTERBEV a mis en place, en partenariat avec l'ONISEP, un guide vise à faire connaître les métiers du secteur de l'élevage et de l'alimentation, ses métiers, grâce à des portraits de professionnels. Cet outil d'information sera donc déployé dans les 15 000 points du réseau ONISEP à partir de septembre 2021 (lycées, CIO, ministères...).

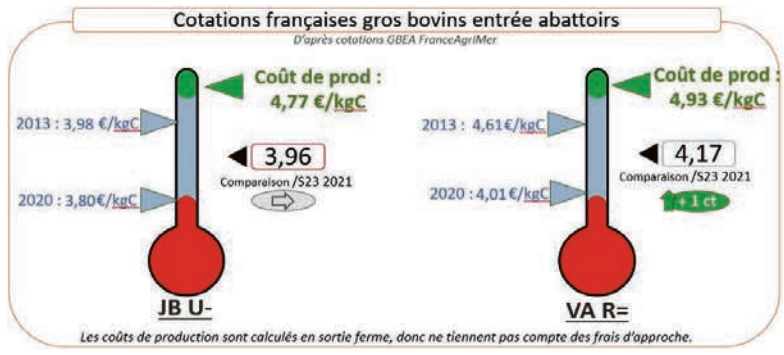
Bovins

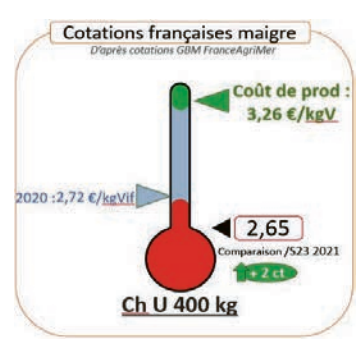
Indicateurs de marché viande bovine

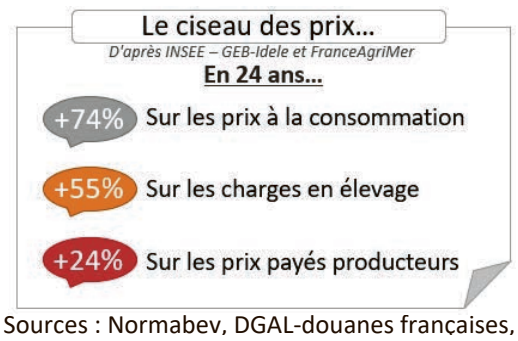
2021 - Semaine 24

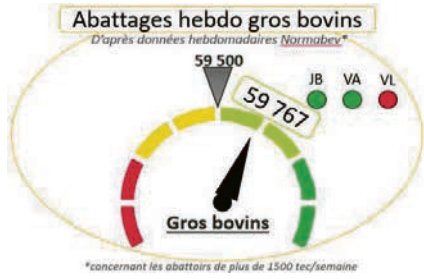
	Abattages France	Exports vif *(têtes dont veaux)*		Stocks en ferme		Cotations françaises			Cotations Italie	
	Total Gros bovins *(têtes)*	Italie	Espagne	Cumul surstock JB viande		VacheV R= *(€/kgC)*	JB U- *(€/kgC)*	Maigre Ch U 400 kg *(€/kgV)*	JB U Modène *(€/kgC)*	
Références	**59500 (53 500 si 4 jours)**	**18600 (% /sem.2020)**	**9500 (% /sem. 2020)**	**Abattage hebdo = 12500 têtes**		**4,93**	**4,77**	**3,26**	**Evol 2021/2020**	
S20	63 487	19 359 +11%	8 194 -2%	-3 300	0 sem.	4,14	3,96	2,59	4,32	+3%
S21 (4 jours ouvrés)*	55 482	17 098 +10%	6 287 -1%	-3 800	0 sem.	4,14	3,95	2,61	4,32	+3%
S22	62 883	19 010 +7%	7 316 -7%	-5 000	0 sem.	4,15	3,95	2,61	4,36	+4%
S23	62 256	19 494 +14%	7 156 +14%	-7 300	0 sem.	4,16	3,96	2,63	4,39	+5%
S24	59 767	17 657 -13%	6 419 -28%	nc	nc	4,17	3,96	2,65	4,42	+5%
Evolution cumul 2021/2020	*+4%*	*+6%*	*+8%*							

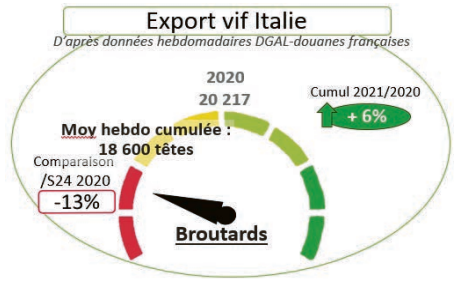












* Sources : Normabev, DGAL-douanes françaises, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

Ovins

OVINS / CAPRINS SICAFOME MOULINS-ENGILBERT 28/06/2021

Effectif total: 836 - Taux de vente: 98 %

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Effectif total: 573 - Tx de vente : 93%				AGNEAUX DE BOUCHERIE - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M	U	32 - 38 kg		3,47 €	3,70 €	3,56 €	+0,08
M	U	38 - 44 kg		3,29 €	3,73 €	3,53 €	+0,05
M	U	44 à 50 kg		3,30 €	3,63 €	3,51 €	-0,02
M	R	32 - 38 kg		3,10 €	3,59 €	3,34 €	-0,04
M	R	38 - 44 kg		3,27 €	3,53 €	3,38 €	+0,07
Eff. ttal:212 - Tx de vente : 100%				OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
M	M	M		1,03 €	1,34 €	1,14 €	- 0,30
F	U	> 60 kg (F)		1,23 €	1,45 €	1,29 €	-0,19
F	R	> 60 kg (F)		1,01 €	1,20 €	1,14 €	-0,02
F	O	> 60 kg (F)		0,82€	0,93 €	0,90€	-
Effectif total: - Tx de vente :				CAPRINS- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
F	F	Première qualité		27 €	40 €	34 €	
Effectif total: 29 - Tx de vente : 79%				AGNEAUX-MAIGRES- COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
R	R	25 - 35 KG		68€	110 €	89 €	

AGNEAUX : Les conditions climatiques (fortes chaleurs puis intempéries) qui se sont succédées depuis quelques semaines n'ont pas contribué à la bonne finition des agneaux. Néanmoins, les acheteurs sont présents avec des besoins pour la consommation française, mais aussi en prévision de la fête de l'Aïd qui s'avance à grand pas.

BREBIS/BELIERS : Demande suivie. Vente totale

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 21/06/2021**

Pas de marché cette semaine.

Ovins : 205	Prix moy. (animal)	Prix moy. (kg)
Agneaux	125 - 173	(3,26 - 3,24)
Brebis	66 - 110	(1,07 - 1,24)

Vente globale en brebis à des tarifs fermes.Fléchissement des tarifs entrainant quelques invendus. Bovins le lundi 28 juin 2021 et ovins le lundi 5 juillet 2021 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 16/06/2021

OVINS DE BOUCHERIE +1 AN AU KG VIF
Effectif total : 260 - Taux de vente : 93%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Brebis : Cours reconduits à haussier.	F	U	> 60 kg	1,22 €	1,58 €	1,38 €	+0,06
		R	> 60 kg	0,82 €	1,07 €	0,92 €	-

Cotations régionales des agneaux de boucherie du 21/06/2021 au 27/06/2021

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg	13 A 16 kg	16 A 19 kg	19 A 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,30 -0,03	7,19 -0,06	6,202 -0,22	-	-	-	-
	Var.								
	R	7,05 -0,02	7,03 -0,05	6,98 0,07	-	7,54 -0,06	7,45 -0,02	7,27 -0,01	-
	Var.								
	O	-	6,35 -0,08	-	-	7,09 0,17	-	-	-
	Var.								
3 (couverts)	U	-	7,36 0,03	7,30 =	6,42 0,14	-	-	7,51 -0,13	6,60 -0,24
	Var.								
	R	7,00 -0,05	7,11 -0,04	7,06 -0,06	6,42 -0,04	7,58 -0,03	7,45 -0,04	7,10 -0,07	6,58 0,09
	Var.								
	O	-	6,91 -0,08	6,90 -0,013	6,38 -0,17	7,22 -0,05	7,00 =	6,73 -0,02	-
	Var.								
4 (couverts)	R	-	-	-	-	-	6,91 -0,04	6,60 -0,03	-
	Var.								
	O						-	-	
	Var.								

Zone nord : Commerce toujours décevant se traduisant par une poursuite de la baisse des cours. **Zone sud :** Application du réseau.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 23/06/2021

Effectif global : 750 - Taux de vente : 92%

AGNREAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF
Effectif total : 359 - Taux de vente : 94%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : Cours reconduits dans toutes les catégories avec légère hausse dans les agneaux de plus de 32 kg du principalement à une qualité plus homogène en rapport aux semaines passées.		U	de 32 à 38 kg	3,38 €	3,85€	3,56 €	=
			de 38 à 44 kg	3,39 €	3,78 €	3,602 €	+0,02
			> 44 kg	3,27 €	3,69 €	3,41 €	+0,03

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur Renault BE 421 S direct. hydro prise hydro dble effet laisser message.
✆ **04 76 31 20 39**

38 - Vends tracteur Fiat 8066DT chargeur cab demo table 600 h BE remorque porte voiture.
✆ **06 10 74 62 25**

Travail du sol

73 - Vends round baller JD 570, semoir engrais 500 l épandeur fumier 6 T, vêleuse.
✆ **04 79 84 11 46**

89 - Vends Rotavator marque Howard, 2 mètres, modèle Entreprise, B. E., vends Trisemavator, 2,70 mètres, modèle bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Récolte

07 - Vends arracheuse aligneuse pommes de terre oignons
✆ **06 29 43 27 74 ou 04 75 04 75 21 HR**

38 - Vends moissonneuse batteuse NHTX64 toute équipée 1997 coupe 4 mètres TBE prix 22000 euros.
✆ **06 11 69 25 60**

42 - Vends vis à grain 125 3 CV 6 M peu servi.
✆ **04 77 58 49 66 ou 06 44 20 66 56**

69 - Vends épandeur Miro 6T. adapté en char à bottes 510*220. Essieu pneus récents voie large 900 euros.
✆ **06 58 44 28 48**

88 - Vends cause retraite MB NH 6090 A2013 HM1111 821 c Varifeed 7,32 2 scies chariot broyeur éparpilleur contrôle humidité compresseur 330 cv comme neuve.
✆ **03 29 67 48 75 HR**

89 - Vends faucheuse Kuhn GMD 55, bon état, vends faucheuse GMD 66, bon état, livraison possible.
✆ **06 81 82 73 32**

Traitement

38 - Achète/recherche pulvérisateur Berthoud 300l avec 2 rampes TBE prix raisonnable.
✆ **04 76 64 54 40**

Irrigation

38 - Vends couverture intégrale aluminium 1.5 ha prix intéressant - Charrue Bisoc HB1 retournement hydraulique.
✆ **06 22 01 86 88**

Divers

A VENDRE
- 1 faucheuse Fella portée SM 310
- 1 faucheuse trainée John Deere 1365, fléaux, attelage pivotant, TBE
- 1 FC Fella 300 Trans KC, attelage central hydraulique
- 1 faneuse Krone KW 5,52 hydraulique
- 1 faneuse Deutz 5,50 m, hydraulique
- 1 andaineur Kuhn GA 4521
- 1 andaineur Kuhn GA 4121
- 1 andaineur Fella 455 DN, TB
- 1 scie à bois Rabaud, monophasé lame diam. 600
- 1 scie moteur thermique Honda
- 1 fagoteuse MFA basculante
- 1 bétaillère pose à terre Ponge 6001, séparation intérieure coulissante sur rail, 2 battants, plancher anti dérapant, tôle plancher 5/7 neuve, pneus neufs, TBE

Ets LEVEQUE- 21 Saffres
Tél 03 80 49 63 86

01 - Vends surélévateur Altec MS142 année 2016 prix 1000 euros.
✆ **06 76 33 68 41**

01 - Vends divers matériels agricoles à voir sur place : faneuse, herse plate, charrue, tonne à lisier, herse rotative, etc....
✆ **06 33 82 11 18**

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover crop, - tracteur 4 RM (2304)
✆ **06 71 10 93 35**

21 vends ruches Dadant, état neuf, 10 et 12 cadres.
✆ **06 42 48 16 88 entre 18 et 19h**

L'innovation, notre raison d'être
PRELEVEZ VOS ECHANTILLONS SANS SORTIR VOTRE MOISSONNEUSE BATTEUSE
Simplicité – Rapidité – Performances
Equipez-vous de la nouvelle
minibatt+ brushless
ANALYSEZ VOS ECHANTILLONS !
3 contrôles en 1 seule opération
Poids spécifique - T° - Humidité
multitest
SERVICE - ASSISTANCE et SUIVI GARANTIS
GODE
03 23 66 20 05
www.gode.fr

21 - Recherche tracteurs, - moissonneuses batteuses, - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2602)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends pirouette 6m80 - Salle traite melotte decro pour pièces moteur électrique 3cv.
✆ **06 70 24 56 64**

57 - Vends rallonge à colza 4,80 m pour Deutz Fahr ou autre marque ; broyeur mélangeur Toy, capacité mélange 1.200 l, bon état, très peu servi ; auges, 5 m, galva, Jourdain.
✆ **06 83 28 38 00**

67 - Vends ensileuse à maïs 4 rgs portée Kuhn, adaptable sur relevage avant ou arrière TBE, 10 000 euros.
✆ **06 07 89 80 38**

69 - Cause retraite, vends : -Herse rotative Khun 3 m. pan à court hydraulique rouleau herse - Distributeur d'engrais Amazone ZA-M 1700 litres - Charrue Huard Master 120 4 corps extensible roue de contrôle - Déssileuse Kuhn Poly Crock 2050 commande téléflexible - Benne Duchesne 10 T. double essieu porte automatique réhausse ensilage - Plateau Gilibert 6T/5m. ridelle à grain et échelette à foin - Déchaumeur Quivogne version en X 28 disques -Epandeur à fumier 6 T. hérissons horizontaux marque Gilibert - Benne Rolland 17-24 turbo class 12 T. double essieux porte hydraulique - Pulvérisateur Berthoud Progress 1000 l. rampe repliage arrière 16 m. 3 tronçons.
✆ **06 40 37 91 79**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France
tounet

remorques Lambert Votre partenaire transport
Remorque Lambert
CU 62-18
Tandem 130 - Côtés H 1150
+ Rehausses H 550
21 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

70 - Recherche presses BR, Welger, RP 12-200-202, Claas Rollant 44-46-66, Aroval, Vicon, Carraro, Deutz, Krone KR 120-125-130-1250. Presses MD 342-349-459 JD, Claas MK 52-55-65. Andaineurs-Faneuses-Fauch uses 4, 5, 6 assiettes GMD Kuhn. Epareuse Maxi 4m.
✆ **06 83 59 05 70**

70 - Rech Tracteurs Fiat séries66 et 90, tract Massey 165-168-188-690-590MB Laverda et NH. Presses BR120*120 Claas, Welger, Krone, Carraro. Presses MDClaas, JD, Deutz. Epandeurs à fumier 4à 9 t.
✆ **06 83 59 05 70**

74 - Vends tondeuse tondobroyeur avec tremis Giraudon type R 1800.
✆ **06 73 27 07 44**

84 - Vends colliers et centrale GPS GARMIN très bon état, batterie MEV.
✆ **06 17 17 12 49**

Elevage

42 - Vends salle de traite TPA décrochage automatique, bon état.
✆ **06 16 20 47 11**

Véhicule

Utilitaire

84 - Vends camion SAVIEM SG4 PTEC 5 950 kg, 1971, 100 000 km, tribenne, pneus neufs, bon état général.
✆ **06 07 28 08 21**

Tourisme

38 - Particulier cherche mobylettes roulantes ou pr pièces Peug.103 ou motobécane ou scooter - Cherche moteur Deutz.
✆ **06 61 65 28 52**

38 - Vends saxo 1996 3 portes 4 pneus neuf, batterie neuve 155000km environ distribution ok aucun frais à prévoir.
✆ **04 76 05 20 89**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends enrubannage seigle fourrager excellente valeur et foin balles rondes 2021.
✆ **06 24 64 26 69**

39 - Vends paille et foin de qualité rendu franco.
✆ **06 73 92 81 55**

39 - Vends semence de seigle forrestier trié, conditionnement Big-Bag ou vrac
✆ **06 77 95 74 44**

71 - Vends piquets acacia, 180 cm.
✆ **06 14 34 30 75**

Plants, pépinière

69 - Vends plants de poireaux Bleu de Solaize GAEC Duchamp 330 rue du Rhône 69 Solaize.
✆ **06 12 34 36 01**

Fourrage

01 - Vends foin prairie naturelle BR 240 kg ou bottes carrées 400 kg excellente qualité livraison possible.
✆ **06 74 18 42 54**

18 - Vends foin récolte 2021, balles rectangulaires et rondes, très bonne qualité. Livraison possible.
✆ **06 10 78 30 21**

39 - Achat vente paille et foin livraison camion remorque.
✆ **06 08 53 16 44**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❒ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
expire fin |_|_|/|_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

67 - Vends foin bio et conventionnel de suite ou à réserver en B.C. ainsi que regain et foin de Luzerne à Butten, Walther René.
✆ **06 76 69 65 28**

70 - Vends Foin bio sur pied à faire secteur Rioz Montbozon. Vends Regain Bioet enrubanné Bio.
✆ **06 84 73 77 39**

71 - Vends foin extra 2021, canton Semur-en- Brionnais.
✆ **06 70 20 63 98**

Propriété

58 - Vends 35 ha de champs, - stabulation 400 m2, - maison d'habitation avec corps de ferme, région Morvan, libre au 31/12/2021 (2302)
✆ **03 86 78 29 32**

Location

Immobilier

18 - Recherche ferme céréalière sur 160 à 220 HA avec reprise matériel.
✆ **02 48 59 84 42**

26 - Cherche corps de ferme avec terrain pour installation avec 10 chèvres réformées.
✆ **07 66 32 63 57**

38 - Location de maison de vacances dans une ferme au cœur du Vercors. Capacité de 6 à 11 personnes 1600 euros en Juillet et Aout
✆ **06 79 92 45 82**

Emploi

Offre

01 - Poste à pourvoir chauffeur agricole expérimenté région Ain déplacement toute la France salaire évolutif CDI motivé ponctuel dynamique contactez-moi Kevin Mortel.
✆ **06 77 28 02 45**

01 - Ch. jeune dynamique (fils d'agriculteur bienvenu) en CDD pour saison paille. Nourri logé, permis VL indispensable.
✆ **06 68 93 44 60**

42 - Hôtel Restaurant recherche un.e commis de cuisine ou chef de partie, un.e commis de salle ou chef de rang, un.e réceptionniste.
✆ **06 72 33 81 29 ou 04 77 97 74 10**

58 - Ferme polyculture élevage Lormes - Cherche salarié tps plein ou autre - Toutes propo étudiées
✆ **06 87 91 57 31**

69 - Coforet recrute secteur beaujolais ouv. travaux forestiers manuel et mini pelle en CDI. Candidature à :
✆ **contact@coforet.com**

69 - L'ODG Beaujolais et Beaujolais Villages cherche un(e) opérateur(trice) de saisie, rigueur, respect des procédures, esprit d'équipe. CDD 2 mois à partir du 1er octobre.
✆ **04 74 02 22 20**

71 - Exploit. Charolais 135 va, recher salarié élevage pour suivi troupeau et vêlages, ouest 71.
✆ **06 33 91 96 34**

71 - Rech. repreneur ou assoc. en vue reprise exploit. 71, polyculture élev. charolais, 135 va., SAU 190 ha, 90 ha cultures + 3 bât. hors sol volailles.
✆ **06 33 91 96 34**

71 - Recrute chauffeur agricole, alimentation troupeau, récolte fourrage, entretien matériel. CDI 39h. contact@chevres.com
✆ **03 85 34 84 78**

Stage

38 - Propose stage contrat apprentissage exploitation bovin lait noix irrigation.
✆ **06 73 98 72 73**

RECHERCHE
Agent MASSEY FERGUSON
TECHNICO-COMMERCIAL EN MATÉRIELS AGRICOLES
Bonne connaissance du milieu agricole
Secteurs Yonne et Côte d'Or
Poste à responsabilités
Expérience souhaitée
Prendre contact au 06 07 58 99 47

DIVERS

38 - Cherche carte grise pour tracteur Mc Cormick IH219 ou tracteur complet + Vds tonne à eau 800 l. + Vds benne 3pts.
✆ **06 87 84 57 39**

Mariage

07 - Cherche perle rare de 35 à 48ans saine équilibré dynamique nature plutôt jolie si sportive super annonce serieuse
✆ **06 61 52 44 50**

34 - Homme 54 ans handicapé rencontrerait homme pour amitié et plus si affinités à Montpellier - Hérault.
✆ **06 24 21 32 58**

58 - Femme 53 ans aimant la nature, l'agriculture, les animaux recherche homme de 50 à 65 ans, peut changer de région, pas sérieux s'abstenir (2501)
✆ **06 13 93 66 60**

PETITES ANNONCES
pa@terres-de-bourgogne.net

58 - Agriculteur 59 ans propriétaire de son exploitation recherche femme sérieuse pour vivre ensemble. Ecrire à Terres de Bourgogne - CS 80075 -
✆ **21110 Bretenière qui transmettra (2601)**

74 - Retraité 73 ans recherche compagne grande, mince, maxi 60 ans sans charge pour une grande tendresse amoureuse. Voiture, photo merci.
✆ **07 85 39 02 07**

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène vend 1 taureau adulte en fin de monte et propose 15 taureaux 15 à 16 mois. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps (2206)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc - 06 67 58 18 03 Michel- 06 74 69 62 41 Bertrand**

42 - Vends 10 génisses Normands à cornes 2 ans et 10 jeunes vaches Normandes pleines, mise bas juillet/Août/septembre - livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

58 - Elevage limousin Thoulé David vend taureau adulte HBL + 1 veau 15 mois de mère qualifiée (2006)
✆ **06 10 09 65 69**

FOIRE CONCOURS
Génisses et bœufs culards d'engraissement
Vente au cadran dès 8h30
JEUDI 29 JUILLET
à Moulins-Engilbert (58)
Inscription jusqu'au 09 juillet
SICAFOME : 03 86 84 28 75

69 - Vends laitonnes limousines HBL ou non, jeunes vaches suitées pour l'élevage.
✆ **06 71 61 73 16**

71 - Vends bons veaux repro lim., 10 mois, à choisir ou retenir, plusieurs génisses lim., 10 mois, repro ou viande.
✆ **06 85 54 80 24**

74 - Vends ou prête 2 taureaux charolais + 1 vache 39 avec son veau. FCO BVD ok.
✆ **06 19 33 56 77**

Caprin

42 - Vends 40 chèvres Alpines en lait, habituées à la prairie - livr. assur.
✆ **06 86 57 38 41**

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BÉTONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● wwww.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Ovin

42 - Achète brebis chèvres réforme agneaux 15 à 50 k g.
✆ **06 07 96 23 40**

71 - Achète agneaux gras, agneaux à engraisser brebis et bélier de réforme, paiement comptant.
✆ **09 71 27 88 01**

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Divers

21 - Vends ruches Dadant état neuf 10 et 12 cadres Tél entre 18h et 19h
✆ **06 42 48 16 88**

Gibier

42 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe qualité extra repeuplement, garanties sanitaires. Livraison documentation sur demande.
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

bulletin d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 110 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
- ◯ pour 1 an 52 €
- ◯ pour 2 ans 104 €

TOTAL

AVEC VOTRE ABONNEMENT
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ◯ Bovins viande
- ◯ Grandes cultures
- ◯ Lait élevage
- ◯ Porcs
- ◯ Vigne
- ◯ Volailles
- ◯ Fruits & légumes
- ◯ Pâtre
- ◯ Chèvre

NOM _____ PRÉNOM _____
RAISON SOCIALE _____
N° _____ RUE _____
CP _____ VILLE _____
Tél _____ Fax _____ Mobile _____
Email _____ @ _____

◯ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

◯ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

◯ Je règle € par carte bancaire N° ___/___/___/___
date d'expiration: ___/___

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 21 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2019 à 1,82 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,95 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 24 janvier 2020,

Madame Dolorès RIVAS, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Georges Alain Edouard VANDEL, , demeurant à DIJON (21000) 44 rue Magenta.

Née à CHATILLON SUR SEINE (21400), le 16 août 1953.

Décédée à TALANT (21240) (FRANCE), le 12 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 15 juin 2021, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de leurs droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Romain BRUCHON, notaire à DIJON (21000) 16 avenue Victor Hugo, référence CRPCEN : 21004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament intervenue le 21 juin 2021.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL212630861

NOMINATION

SI SAINT ETIENNE AEROPORT

société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
Siège social : Ermitage de Corton,
route nationale 74,
21200 Chorey-Les-Beaune
522 090 976 RCS Dijon
(La «Société»)

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 21 juin 2021, - la société BY GEORGETTE-FOREZ, société par actions simplifiée au capital de 599 937 euros, dont le siège social est sis Ermitage de Corton, route nationale 74, 21200 Chorey-Les-Beaune, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 884 652 207 R.C.S Dijon, a été nommée, pour une durée indéterminée, en qualité de présidente en remplacement de la société SOCIETE HOTELIERE COTE ROTIE, société par actions simplifiée au capital de 44 290 734,76 euros, dont le siège social est sis 29 bis, rue d'Astorg, 75008 Paris,- le siège social de la Société a été transféré du 29 bis, rue d'Astorg, 75008 Paris, à Ermitage de Corton, route nationale 74, 21200 Chorey-Les-Beaune, et l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.La Société, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 522 090 976 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés de Dijon.Président : BY GEORGETTE-FOREZ, société par actions simplifiée au capital de 599 937 euros, dont le siège social est sis Ermitage de Corton, route nationale 74, 21200 Chorey-Les-Beaune, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 884 652 207 R.C.S Dijon, représentée par son président, la société LE PHARE, société à responsabilité limitée, au capital de 60 000 euros, dont le siège social est sis Ermitage de Corton, route nationale 74, 21200 Chorey-les-Beaune, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro 507 861 623 RCS Dijon.POUR AVIS, Le Président

AL212630857

SANTERNE BOURGOGNE

SAS au capital de 100000 €
Siège social :665 RUE DARDELAIN,
ACTEMIUM COTE D OR,
21160 Marsannay-la-Côte
444 017 792 RCS de Dijon

L'AGE du 30/06/2021 a nommé en qualité de président M. VANDERKAM Robert, demeurant 35 Rue du Val d'Amour, 39100 Dole en remplacement de M. DUDOGNON Franck, à compter du 01/08/2021.Modification au RCS de Dijon

AL212630870

SDEL BOURGOGNE

SAS au capital de 381250 €
Siège social : 11 RUE DES CORTOTS,
ACTEMIUM,
21121 Fontaine-lès-Dijon
414 730 655 RCS de Dijon

L'AGE du 30/06/2021 a nommé en qualité de président M. VANDERKAM Robert, demeurant 35 Rue du Val d'Amour, 39100 Dole en remplacement de M. DUDOGNON Franck, à compter du 01/08/2021.Modification au RCS de Dijon

AL212630871

ETABLISSEMENTS FERNAND BRUGERE

SAS au capital de 1200000 €
Siège social
avenue du Président COTY
21400 Châtillon-sur-Seine
835 820 317 RCS de Dijon

En date du 01/02/2021, l'associé unique a nommé en qualité de président HESS FRANCE, Société par actions simplifiée au capital de 3723745 euros, ayant son siège social AVENUE DU PRESIDENT COTY - 8 CHEMIN DE MASSINGNY, 21400 Châtillon-sur-Seine, 383 876 034 RCS de Dijon représentée par M. FEVRIER Christophe en remplacement de M. EYRAUD Jean Claude, à compter du 01/02/2021. Modification au RCS de Dijon

AL212630874

TRANSFERT DE SIÈGE

Notaire

OFFICE NOTARIAL
SOBOLE-SYLVESTRE
1 H place des Ayers
et rue Henri Marc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

SJL

Société civile immobilière
au capital de 8.000 euros
420 195 059 RCS DIJON

Suivant procès-verbal de la collectivité des associés en date du 3 avril

2021, il a été décidé de :

Transférer le siège social au 27 rue du 19 mars 1962, 21800

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR à compter du même jour.

Modification corrélative des statuts.

Objet : Gestion familiale de biens immobiliers

Durée : jusqu'au 24/09/2097

Immatriculation : RCS de DIJON

Pour insertion : Le Notaire

AL212630862

NDE SOLUTIONS

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 99 Boulevard des Bourroches
21000 DIJON
884 242 546 RCS DIJON

Selon une décision en date du 21/06/2021, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 99 Boulevard des Bourroches, 21000 DIJON au 8 Place Lamartine, 71600 PARAY-LE-MONIAL à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL212630864

EURL CERTI PULVE

Société à responsabilité limitée
à associé unique au capital de 8.000 €
Ancien siège social : 13 Rue des Rentes
21490 VAROIS ET CHAIGNOT
Nouveau siège social : 6 Avenue Maréchal Leclerc
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR
Immatriculée au R.C.S. Dijon 530 934 611

Aux termes du procès-verbal du 1er juin 2021, l'associé unique et gérant Cédric RICHER, transfère le siège social au 6 Avenue Maréchal Leclerc – 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR, et modifie en conséquence l'article 4 des statuts.

AL212630893

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

PAGIN'UP Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : 4 rue du Lieutenant Dupuis - 21200 BEAUNE 753 385 293 RCS DIJON Aux termes d'une délibération en date du 1ER Juin 2021, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PAGIN'UP a décidé de transférer le siège social du 4 rue du Lieutenant Dupuis, 21200 BEAUNE au 13 rue Richard – 21200 BEAUNE à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis La Gérance

AL212630897

MODIFICATION DE CAPITAL

AVIS

MUGNIER PERE ET FILS, EARL au capital de 105 000 euros, siège social : 5 Rue des Templiers, 21580 BUSSEROTTE ET MONTENAILLE, 423 891 225 RCS DIJON, AGE du 31/10/2020 : réduction du capital social par rachat et annulation de parts, AM : 105 000 euros, NM : 94 150 euros. Pour avis.

AL212630850

AVIS DE LA SAFER

safer Bourgogne Franche-Comté

SAFER DE LA CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 28/06/2021

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

LECHATELET: terre - Libre après récolte 2022 - Urbanisme : RNU

14 ha 64 a 95 ca

- Les penois: G-156[3]
- Les penois: G-1-2-153[3](*)-157[3]
- Les penois: G-154[3]

PAGNY-LA-VILLE: Terre - Libre après récolte 2022 - Urbanisme Zone A et Ai du PLU

6 ha 38 a 05 ca

- Au pont vevres: ZD-372[159] - Buisson de pont vevres: ZD-371[89](*)

PAGNY-LE-CHATEAU: Terre - Libre après récolte 2022 - Zone A du PLU

3 ha 39 a 00 ca

- Sur le parc: ZB-16(P1)[F1]-16(P2)[F2]

PAGNY-LE-CHATEAU: Parcelle de terre - Urbanisme Zone N au PLU

1 ha 85 a 00 ca

- Les champs de chassaigne: ZK-11

FLAGEY-LES-AUXONNE: Ensemble de parcelles en nature de terre, pré et bois taillis - ZnC de la Carte Communale - Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles à vocation agricole,

1 ha 73 a 40 ca

- La marre des chaudieres: ZA-96 - Les creux et grande roye: ZA-50(*) - Les locheres: ZA-22

MAGNY-MONTARLOT: Parcelles en nature de terre, bois taillis - ZnC de la Carte Communale - Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles à vocation agricole

9 ha 57 a 19 ca

- Derriere les meix: A-86 - En montureux: B-250-253-256-261-356[240] - L etang de la verne: B-171 - La fin du poirier: A-240 - La petite corvee: A-216-217 - Le bas conot: A-192-197 - Le biarnot: B-332-335-342-343-355 (sans bâtiment)
- Le moutet: B-113-119-123-124-131-143-152 - Le poirier: B-160-163 - Le pre nerat: B-177 - Les noues: B-284-293 - Sur le pre plain champ: A-45-47 AA-29[43]

SAINT-SEINE-EN-BACHE: Parcelles en nature de terre, pré, bois taillis - ZnC de la Carte Communale - Objectif : Maintien des fermiers en place sur les parcelles à vocation agricole

9 ha 48 a 99 ca

- En barge: ZE-14 - Ez creux chaignais: ZC-64 - Ez grandes guches: A-435[140] - Le pre seigneur: ZA-31(A)-31(B)-31(C)-31(D) - Les cinq soitures: A-129-138

SOISSONS-SUR-NACEY: Parcelle de Bois taillis - RNU

16 a 95 ca

- Flerenne: ZA-2

LA ROCHE-EN-BRENIL: Terre et pré RNU

2 ha 63 a 30 ca

- Les beauxvoir du dessus: R-76 - Pres carres: R-89

BEIRE-LE-CHATEL : Terre - Urbanisme : PLU zone A

1 ha 07 a 65 ca

- En marmeau: ZC-12

SPOY : Terre - Urbanisme : PLU zone A

40 a 85 ca

- La noue rougemont: ZE-57

La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :

MAGNY-SUR-TILLE (21) - Surface sur la commune : 97 a 59 ca

- 'Le village': AC- 111[85]

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 20/07/2021** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL212630895

RECTIFICATIF

ANNONCE RECTIFICATIVE

DOMAINE JESSIAUME
Société Civile d'Exploitation Agricole
à associée unique
Au capital de 7 545 000 €
Siège social : rue de la Gare
21590 SANTENAY
RCS DIJON 383 186 905

Aux termes d'un procès-verbal en date du 28/06/2021, l'Associée Unique a décidé d'augmenter son capital social actuellement de 7 545 000 € d'un montant de 500 000 € par apport en numéraire, soit un nouveau capital social de 8 045 000 € divisé en 8 045 000 parts sociales de 1 € chacune.

L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis.

AL212630894

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

SCP Bruno ESPERANDIEU
François MARTIN,
Damien LEO
et François SAVIOLI
Notaires
14 rue Pasteur, 21000 DIJON

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître François MARTIN, notaire associé à DIJON, le 23 Juin 2021,

Monsieur Philippe, Jean PRIVAT, retraité, né à DIJON (21000), le 29 mars 1951, et Madame Aline CHEVALIER, retraitée, née à DIJON (21000), le 1er Novembre 1951, son épouse, demeurant à DIJON (21000), 33 E Cours Général De Gaulle, mariés sous le régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de DIJON (21000), le 3 Mars 1973, ont aménagé leur régime matrimonial, en prévoyant une clause de préciput alternatif.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice, à DIJON (21000), 14 rue Pasteur, au siège de l'office de Maître François MARTIN où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. (N° CRPCEN : 21009)

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire de DIJON.

Pour Insertion

Me François MARTIN

AL212630882

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

MODIFICATION DE STATUTS

CONSEIL

2 Bis rue du Cap Vert
21800 QUETIGNY

CENTRE ECOLOGIQUE HABITAT

SAS au capital de 1.000,00 €
Siège Social
1 Impasse Prosper Gallois 21300 CHENOVE
RCS DIJON n°887 853 612

Suivant décisions de l'associé unique en date du 18/06/2021, il a été désigné M. Nasroddine KERKRI, demeurant au 2 rue Joséphine Baker 21600 LONGVIC en qualité de Directeur général pour une durée indéterminée.

Le siège social a également été transféré au 38 rue Amiral Pierre 21000 DIJON avec effet rétroactif au 01/12/2020.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de DIJON.

Pour avis,

Le Président

AL212630841

ENTREPRISE HENRI MARTIN

SAS au capital de 719.440,00 euros
Siège social
12, rue Jacques Daguerre
21300 CHENOVE
RCS DIJON 512 188 061

Par décisions de l'associée unique du 22 juin 2021 : le mandat du commissaire aux comptes suppléant Monsieur Didier TOURRE arrivé à expiration n'a pas été renouvelé, et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mention au RCS de DIJON.

AL212630848

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

SARL PORTE D'ITALIE

SARL transformée en société par actions simplifiée au capital de 15 244,90 euros. Siège social : 22 Rue des Godrans 21000 DIJON. 399 333 426 RCS DIJON. AVIS DE TRANSFORMATION. Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2021, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé : - la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société ; - de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale «SARL PORTE D'ITALIE» par «PORTE D'ITALIE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. L'objet de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 15 244,90 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Monsieur Mario DI LEONARDO, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par le Président : M. Mario DI LEONARDO demeurant 6 Place Saint-Michel. Pour avis. Le Président

AL212630858

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Notaire

Etude de Maître Audrey ROUSTIC
Notaire à Guérigny (Nièvre),
1, rue Plouzeau

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SCI DU BAILLY
au capital de 500,00 €
Siège social : 21 Rue de Malines
21000 DIJON
384 099 610 RCS DIJON

Aux termes d'un acte reçu par Maître Audrey ROUSTIC, notaire à GUERIGNY (58130) le 22 juin 2021, les associés de la SCI DU BAILLY dont le siège est à DIJON (21000) 21 Rue de Malines immatriculée au RCS de DIJON sous le n°384099610 ont décidé de nommer Madame Laurence Isabelle LAGOUTTE née KREMER et Monsieur Sébastien, Olivier KREMER co-gérants de ladite société en remplacement de Monsieur André Marcel Robert KREMER, démissionnaire, pour une durée indéterminée.

Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

Mention sera faite au RCS de DIJON

Pour avis

AL212630872

STICA

Suivant AGE du 15/06/2021, les associés de la société STICA, SARL au capital de 7 622 ?45 euros, Siège social :8 Rue Guibaudet 21000 DIJON, RCS DIJON 384 552 923, ont pris acte de la démission de Monsieur Fernand PIRES de ses fonctions de gérant à compter du 15/06/2021 et ont décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis - La Gérance

AL212630880

SUERTE

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social
Chaussée de l'Europe
21400 CHATILLON SUR SEINE
RCS DIJON 489 699 637

Nomination cogérant

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 10 mai 2021, il a été décidé a nommé en qualité de cogérant Monsieur Roland FERRARI, né le 2 septembre 1962 à VALENSOLE (04), demeurant Chemin du Thor à VALENSOLE (04210), pour une durée illimitée à compter du 10 mai 2021.

Pour avis

La Gérance

AL212630889

SNC FAVIER DAUTEL

SNC au capital de 10 000 €
1 place Jean Durant
21120 IS SUR TILLE
832 554 422 RCS DIJON

Aux termes du PV d'AG du 21/06/2021, Sophia CHANHIH FAVIER, 13 rue Nodot 21000 DIJON a été nommée Gérante en remplacement de Jean-Luc DAUTEL, démissionnaire, à compter de ce jour. Il a également été décidé d'adopter la dénomination sociale SNC TABAC DES TROIS RIVIERES. Les articles 3 et 16 ont été modifiés en conséquence.

AL212630896

DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

CUMA DE L'ESSORT
N° Agrément : 21-615
RCS Dijon : 393 668 983
Siège : Mairie, rue St Georges
21340 LA ROCHEPOT

L'AGE de la CUMA DE L'ESSORT réunie le 1er juin 2021 a décidé la dissolution anticipée de la CUMA à compter de cette date. Elle a désigné aux fonctions de liquidateur M. Cédric BAZIN lequel dispose à cet effet de tous pouvoirs. Les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL212630868

EURL DENIS MARTIN GOUSSET

SARL unipersonnelle au capital de 100 € €
Siège social : 10 D Rue Georges Bernanos
21000 DIJON
794133264 RCS de DIJON

Par AGE du 18/06/2021, il a été approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. MARTIN GOUSSET Denis 10 D Rue Georges Bernanos 21000 DIJON pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 18/06/2021

Radiation du RCS de DIJON

AL212630873

LOUOT BOULANGER

Par AGE du 15/06/2021, les associés de la société LOUOT BOULANGER, SARL en liquidation au capital de 5 000 euros, Siège social : 9 rue de Gray 21000 DIJON, RCS DIJON 834 593 709, ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 13/06/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Monsieur François LOUOT, demeurant 9 rue de Gray 21000 DIJON, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9 rue de Gray 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis – le liquidateur

AL212630878

CLOTURE DE LIQUIDATION

EARL BROCARD GILLES
Exploitation agricole
à responsabilité limitée en liquidation
Au capital de 218 550,91 euros
Siège social : 23 rue de la Roche
21260 SELONGEY
420 587 099 RCS DIJON

Aux termes d'un acte en date du 28 février 2021, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par l'associé unique seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Pour avis, le Liquidateur.

AL212630881

O'TOUR DES PAPILLES !

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège
170 Rue de Sainte Marie
21410 PONT DE PANY
Siège de liquidation
7 rue Philippe le Hardi
21850 ST APOLLINAIRE
828 558 353 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 01/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. David BORTOLOTTI, demeurant 7 rue Philippe le Hardi, 21850 ST APOLLINAIRE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rue Philippe le Hardi, 21850 ST APOLLINAIRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212630884

O'TOUR DES PAPILLES !

Société à responsabilité limitée
en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège
170 Rue de Sainte Marie
21410 PONT DE PANY
Siège de liquidation
7 rue Philippe le Hardi
21850 ST APOLLINAIRE
828 558 353 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 01/06/2021 au 7 rue Philippe le Hardi, 21850 ST APOLLINAIRE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. David BORTOLOTTI, demeurant 7 rue Philippe le Hardi, 21850 ST APOLLINAIRE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212630885

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 40

ARIES

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social
2 Route de Beaune
21250 CORBERON
Siège de liquidation
2 Route de Beaune
21250 CORBERON
522 743 772 RCS DIJON

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 avril 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Benoît FOURNELLE, demeurant 122, Bd Charles Simonis - 02539 LUXEMBOURG, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 2 Route de Beaune - 21250 CORBERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212630887

ARIES

Société civile immobilière en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social
2 route de Beaune
21250 CORBERON
Siège de liquidation
2 Route de Beaune
21250 CORBERON
522743772 RCS DIJON

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 28 avril 2021 au 2 Route de Beaune - 21250 CORBERON a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Benoit FOURNELLE, demeurant 2 Route de Beaune - 21250 CORBERON, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL212630888

HOTEL DE LA POSTE

SARL en liquidation au capital de 152 000 € ayant son siège social à SAINT SEINE L'ABBAYE 21440, immat. RCS DIJON 340 568 625 : L'AGE du 11/06/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, a nommé liquidateur Martine JACQUAND (17 bis rue de Dijon, 21440 FRANCHEVILLE), pour toute la durée de la liquidation, avec tous pouvoirs pour procéder aux opérations de liquidation, a fixé le siège de liquidation au 17 bis rue de Dijon, 21440 FRANCHEVILLE pour toute correspondance, actes et notifications. Dépôt au RCS de DIJON. Pour avis, le Liquidateur.

AL212630892

→ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis de constitution du 10/05/2021 : forme : SAS, dénomination : EMC OMER, siège : 8 Rue du Pré Omer, 21110 LONGECOURT EN PLAINE, durée : 99 ans, capital : 10 000 euros, objet : la réalisation de prestations de travaux agricoles, l'exploitation d'un bâtiment de stockage réfrigéré et entrepôt, production et vente d'électricité photovoltaïque et de toute autre énergie renouvelable, la prise de participation dans tous groupements, entreprises et sociétés civiles ou commerciales, françaises ou étrangères, crées ou à créer, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apports, de souscription ou d'achat d'action, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion, de société en participation, de groupement, d'alliance ou de commandite; la gestion de ses participations financières; la direction, l'animation, la gestion, le contrôle et la coordination de ses filiales et participations, une action = une voix, Président : M. Damien JOLIBOIS (14 Rue du Champs Berthaud 21110 THOREY EN PLAINE, cession : agrément en AGE, libre entre associé, dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.

AL212630767

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/06/2021 à PLANAY, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL Jérôme COUCHENEY

Siège : 2 RUE DE LA TONILLE – 21500 PLANAY

Forme : Société civile

Capital : 7 500 €

Objet : exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime

Durée : 99 ans

Apports du numéraire pour un montant de 7 500 €

Gérant :

Monsieur COUCHENEY Jérôme, demeurant 22 grande rue – 89 390 CRY SUR ARMANCON

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de Commerce de DIJON.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, l'agrément est donné par les associés.

Pour avis, La gérance

AL212630859

AVIS DE CONSTITUTION

SCI RIVIERES

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société civile immobilière

DENOMINATION : SCI RIVIERES

SIEGE SOCIAL : AISEREY (21110), 4, rue des Cyclamens

OBJET : L'acquisition, la gestion, la mise en location, l'exploitation par tous moyens et la cession de tous biens et tènements immobiliers, construits ou non.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

CAPITAL : 1.000 euros

CESSIONS DE PARTS : libres entre associés – soumises à l'agrément de la collectivité des associés dans tous les autres cas.

GERANCE :

- Monsieur Julien ROUCHY, de nationalité française, demeurant au 110, avenue Général Leclerc (75014) Paris,

- Madame Marion VALANTIN, demeurant au 2, rue Jangot (69007) Lyon,

IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

Pour avis,

le représentant légal.

AL212630860

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé à Dijon en date du 21 juin 2021, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : B2N

Forme : SASU

Capital : 1000 € divisé en 100 actions de 10€, en numéraire

Siège social : 7B Rue du Chapeau Rouge 21000 Dijon

Objet : Installations de fibre optique, déploiement et maintenance.

Installations électriques de toutes natures et dans tous locaux.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Président : M. Bennani Amin, demeurant au 31 Rue du Colonel Fabien 25200 Bethoncourt

La société sera immatriculée au RCS par le greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

Le président,

AL212630863

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 22/06/2021, il a été constitué une SARL unipersonnelle dénommée : WALTAGRI

Siège : Route Départementale 31 - 21110 ROUVRES EN PLAINE

Objet : holding animatrice, notamment : prise et cession de participations par tous moyens dans toutes sociétés et gestion et administration desdites sociétés, propriété, acquisition, par voie d'apport ou autrement de tous titres ou valeurs mobilières et gestion desdits titres ou valeurs mobilières, réalisation de toutes prestations, notamment le conseil, l'assistance et l'organisation dans les domaines administratif, commercial, informatique, technique (biens manufacturés et d'équipement) et logistique pour le compte de sociétés dont elle détient ou non tout ou partie du capital, conseil et assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels, notamment dans le domaine des études de marchés, de la communication, de l'information, de l'organisation et des relations publiques, formation de personnel et assistance technique des entreprises, commercialisation et promotion, sous toutes leurs formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales, achat et vente de tous produits manufacturés ou biens d'équipement, à titre exceptionnel, acquisition d'immeubles et gestion desdits immeubles.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Capital : 5 000 euros

Gérance : M Raphaël WALTER, demeurant 3 Rue de la Tournelle - 21110 ROUVRES EN PLAINE

Pour avis

La Gérance

AL212630865

AVIS DE CONSTITUTION

CLAK
Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 24 allée des Mésanges,
21121 FONTAINE LES DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FONTAINE LES DIJON du 18.06.2021 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière

Dénomination sociale : CLAK

Siège social : 24 allée des Mésanges, 21121 FONTAINE LES DIJON

Objet social : L'acquisition et la gestion d'un patrimoine immobilier et mobilier, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres, soit au moyen de capitaux d'emprunt.

Ainsi que l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement et notamment le cautionnement hypothécaire par la SCI mais exclusivement à la garantie des emprunts destinés à la constitution ou à l'augmentation du capital.

Exceptionnellement, la revente des biens immobiliers sous réserve que cela ne porte pas atteinte au caractère civil de la société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Cyril KESSELER, demeurant 24 allée des Mésanges 21121 FONTAINE LES DIJON

Madame Lydie KESSELER née MELAI, demeurant 24, allée des Mésanges 21121 FONTAINE LES DIJON

Clauses relatives aux cessions de parts :

dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant

agrément des associés représentant les deux tiers au moins du capital social.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON

Pour avis

La Gérance

AL212630869

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Lucie LAVOILLOTTE, notaire à BEAUNE (Côte d'Or), 4 rue du faubourg St Jacques, le 23 juin 2021 a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : LA CROIX DE PASQUIER

Forme : société civile.

Capital social : DEUX CENT TRENTE MILLE EUROS (230.000,00 €) divisé en 1000 parts de 230€ chacune attribués aux associés en représentation de leurs apports.

Siège social : PAINBLANC (Côte d'Or), 1 route de Cussy, Hameau de Pâquier

Objet social : l'acquisition, la gestion, l'administration de tous biens immobiliers à l'exception de location en meublé

Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) années

Apports : 230.000€

Gérance : Monsieur Philippe DROUGARD, demeurant à BEAUNE (Côte d'Or), 4 route de Savigny

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de DIJON.

Cession de parts sociales-agrément : Toutes les mutations entre vifs ou à cause de mort, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément y compris celles au profit d'un ascendant ou descendant.

Pour Avis,

AL212630875

Notaires

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nicolas PEYRAT, notaire membre de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «SARL Nicolas PEYRAT, notaire» titulaire d'un office notarial dont le siège est à TOURNUS (Saône-et-Loire), 45 Rue Docteur Privey, le QUINZE JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT MACON 1, le 16 juin 2021, Référence 7104P01 2021 N 01077 a été constituée la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SAINT NICOLAS.

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 €).

Siège Social :BEAUNE, (21200), 3 Route de Savigny.

Objet Social : la gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : Madame Françoise OYER, demeurant à AIX EN PROVENCE (13100), 6 Allée des Peupliers, a fait apport à la société de la somme de MILLE QUATRE CENT QUATRE-VINGT-CINQ EUROS (1.485,00 €)

Monsieur Gilles LEJEUNE, demeurant à TOURNUS (71700), 302 Avenue de Lattre Tassigny, a fait apport à la société de la somme de QUINZE EUROS (15,00 €)

Gérance : Monsieur Gilles LEJEUNE, demeurant à TOURNUS (71700), 302 Avenue de Lattre Tassigny.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Cession de parts sociales - agrément :

Cession libre entre associés entre associés et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé uniquement. La décision d'agrément est de la compétence du gérant.

Pour Avis, Maître Nicolas PEYRAT

AL212630877

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

B.P 90281
71107 CHALON SUR SAONE
CEDEX

JC GARNIER PERE ET FILS

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON, dénommée JC GARNIER PERE ET FILS, au capital de 10.000 €, ayant pour objet, en France et à l'étranger : le négoce de vins ,la vinification et l'élevage de vins par achat de raisins, moûts et vins ; la vente en gros et au détail, sous sa propre marque, des produits issus de son activité de négoce ; l'import-export, la commercialisation sous sa propre marque, de produits faisant partie de l'activité de négoce ; l'organisation d'évènements et la réalisation de prestations de services dans cette activité pour promouvoir les produits liés à l'activité de négoce. Le siège est à AUXEY DURESSES (21190) 28 Route de Beaune. Le Président est la SAS PG HOLDING au capital de 276.500 €, ayant son siège à AUXEY DURESSES (21190) Chemin de Meursault, immatriculée 793 614 405 RCS DIJON.

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix. Transmission d'actions : La cession et la transmission d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour Avis.

AL212630883

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 25/06/2021 à FONTAINE LES DIJON il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle

Dénomination sociale : TM CONSEILS & COURTAGE

Siège social : 5B Rue du Docteur Majnoni d'Intignano, 21121 FONTAINE LES DIJON

Objet social : La fourniture de toutes prestations de conseil en gestion de patrimoine, dans la réalisation d'opérations d'investissements dans tous produits financiers, de conseil en investissements financiers, la mise en relation et l'intermédiation en transactions sur immeuble et fonds de commerce, la mise en relation de toute partie et tout type d'intermédiation. Courtier en opérations de banque et en services de paiement.

Conseil et formation aux entreprises privées et publiques, coaching et toutes prestations annexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1 000 euros

Gérance : Monsieur Thibaut MONNERET, demeurant 5B Docteur Majnoni d'Intignano 21121 FONTAINE LES DIJON assure la gérance.

Cession :

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

Pour avis. La Gérance.

AL212630891

JOUFFROY + FILEAS AVOCATS

JOUFFROY & FILEAS AVOCATS
14 rue Jean de Cirey
21000 DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée du 28 juin 2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par action simplifiée. Dénomination : GBG. Siège : 22 rue Félix Ziem 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 500 euros. Objet : L'achat, la vente, l'administration, la gestion, la location nue ou meublée ou équipée de tous biens immeubles et droits immobiliers. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Guillaume GRANDJEAN, demeurant 10 rue Michel Servet 21000 DIJON. Directeur général : Monsieur Bruno GRANDJEAN, demeurant 22 rue Félix Ziem 21000 DIJON. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS Le Président

AL212630898

NIÈVRE

→ DÉMISSION

EUROSIT

SA au capital de 2 223 318 €
Siège social
Zone Industrielle
58000 SAINT-ÉLOI
RCS NEVERS 775732811

Par décision Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 23/09/2020 M BERRA Jean-Michel a fait part de sa démission pour ordre de ses fonctions de Administrateur à compter du 07/07/2020. Modification au RCS de NEVERS.

AL582630862

TEN FRANCE - SCP d'avocats
23, rue Victor Grignard
Pôle République 2
86000 POITIERS

ETABLISSEMENTS IMBERDIS

Société par actions simplifiée
au capital de 168 980 euros
Siège social
120 Rue de Charleville 58000 NEVERS
RCS NEVERS 305 690 950

L'Associée Unique, aux termes d'un procès-verbal de décisions du 22 juin 2021, a constaté la démission de la société CINEALPES de ses fonctions de Président à compter de ce jour et a nommé pour la remplacer la société CINEWEST, société par action simplifiée au capital de 2 944 496 euros, immatriculée au RCS de SAINTES sous le numéro 413 679 440 dont le siège social est Bâtiment du Cinéma « Le Lido » Place de la Gare 17208 ROYAN.

Mention sera faite au RCS de NEVERS

Pour avis

Le Président

AL582630892

→ SUCCESSION

SELARL OFFICE NOTARIAL
DU VAL CHARITOIS
Notaires
37 ter avenue
du Maréchal Leclerc
58400 LA CHARITE SUR LOIRE

AVIS DE SAISINE-LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 2 juillet 2012, Melle Micheline Monique LABORET, en son vivant retraitée, demeurant à RAVEAU (58400) 4405 route des Bertranges , née à PARIS 12ÈME ARR (75012), le 9 septembre 1929, célibataire, décédée à SANCERRE (18300), le 21 janvier 2021, a consenti un legs universel.

Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Valérie CLERGET, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « Office Notarial du Val Charitois » dont le siège est à LA CHARITE SUR LOIRE (58402), 37 ter Avenue Maréchal Leclerc, B.P 47, titulaire d'offices notariaux à LA CHARITE SUR LOIRE (Nièvre) et à SANCERGUES (Cher), le 23 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Valérie CLERGET, notaire à LA CHARITE SUR LOIRE, référence CRPCEN : 58051, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de NEVERS de la copie authentique accompagnée d'une copie du testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582630858

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juin 2021,

Madame Lucienne Jeannine PERRET, en son vivant retraitée, demeurant à NEVERS (58000) 6 rue des Renardats Résidence OBEO.

Née à NEVERS (58000), le 5 juin 1925.

Veuve de Monsieur Lucien André GALUCHON et non remariée.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 22 mai 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 25 juin 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS (58000), référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL582630868

→ NOMINATION

SAS GARFIL

SAS au capital de 7 700 €
Siège social
63 rue de Donzy
58200 Cosne Cours sur Loire
841 484 801 RCS NEVERS

Suivant PV de l'AGE du 16/06/2021, il a été décidé de nommer en tant que président Mme Edith LUDWIG, demeurant 63 Rue de Donzy 58200 Cosne Cours sur Loire en remplacement de Mme Christelle LEPRETRE, démissionnaire.

Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL582630861

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Le 23/06/2019, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Le Tribunal de Commerce de PARIS a prononcé, en date du 23/06/2021 la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire ouverte à l'égard de :

A S EVENTS SAS

58 avenue de Wagram 75017 PARIS

RCS PARIS 453.578.163

Etablissement secondaire RCS NEVERS 453.578.163 :

A S EVENTS SAS

Village d'Entreprises Technolope

Les Presles

58470 MAGNY-COURS

Le Greffie

AL582630866

LA BELLE DE NUIT

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 44 Avenue Du Général De Gaulle
58000 NEVERS
890522931 RCS de NEVERS

En date du 21/06/2021, il a été décidé de nommer nouveau président M. MEDEGUEB Karim demeurant 18 Rue André Karman 93300 AUBERVILLIERS à compter du 21/06/2021 en remplacement de M. HAMOU Mustapha démissionnaire

Mention au RCS de NEVERS

AL582630897

→ TRANSFERT DE SIÈGE

GLOBALE PROTECTION

Suite à l'assemblée générale mixte du 15/06/2021 de la SAS GLOBALE PROTECTION ont été approuvé les modifications statutaires suivantes :

Siège Social transféré du 31 Boulevard du Pré Plantin à Nevers (Nièvre) au n°20 Rue des Couteriaux ZA Les Belles Barbes à Marzy (Nièvre)

Le représentant légal

AL582630844

→ MODIFICATION DE CAPITAL

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : LES LUNETTES DE LAURIE. Forme : EURL. Siège social : 45 Grande Rue, 58130 GUERIGNY. 531427805 RCS de Nevers Aux termes d'une décision en date du 10 juin 2021, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 2300 euros à 52300 euros. Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de Nevers

AL582630845

CAPITAL SOCIAL

Dénomination : LES LUNETTES SELON SARAH. Forme : EURL. Siège social : 2 Place de la République, 58640 VARENNES-VAUZELLES. 753333004 RCS de Nevers. Aux termes d'une décision en date du 10 juin 2021, l'associé unique a décidé de modifier le capital social en le portant de 2040 euros à 52040 euros. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL582630846

Société d'Avocat GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

SELAS PHARMALYS

au capital de 15.000 euros
Siège social : 81 faubourg du Grand Mouësse
58000 NEVERS
514 637 602 RCS NEVERS

Il résulte des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 05 mai 2021, les modifications ci-après à publier :

Ancienne mention

Capital : 60.000 euros

Nouvelle mention

Capital : 15.000 euros

Pour avis,

AL582630852

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Notaires

SELAS PIERRE JOURDIER
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (Nièvre) 3, rue Henri Barbusse, le 21 juin 2021, à la requête des époux ci-après identifiés, contenant :

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL, à la requête de :

Madame Véronique Yvonne **LEIBRAND**, née à PARIS (75006), le 10 janvier 1964 et

Monsieur Jean-François **HUGUET**, né à MONTREUIL (93100), le 3 octobre 1960, demeurant à MONTIGNY-AUX-AMOGNES (58130), 109, route de Saint Sulpice, les Toureaux, Mariés à MONTIGNY-AUX-AMOGNES (58130) le 28 avril 2018.

Lesquels ont convenu dans l'intérêt de la famille, de maintenir leur régime de séparation de biens, en lui adjoignant une société d'acquêts, constituée de la résidence principale des époux, avec les meubles meublants, tel qu'il est établi par l'article 1526 du Code Civil

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Marie CHÉRAMY, notaire à 3, rue Henri Barbusse.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

Pour avis, le Notaire

AL582630848

Office Notarial P. JOURDIER & J-C REROLLE
8, rue Carnot, 58300 Decize

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Au terme d'un acte reçu par Me Pierre JOURDIER le 18 juin 2021 Monsieur Martial RAMILLON et madame Peggy ERHARD demeurant à SERMIOSE SUR LOIRE mariés à la mairie de SERMOISE SUR LOIRE, le 16 juin 2012, sous le régime de LA COMMUNAUTÉ DE BIENS RÉDUITE AUX ACQUÊTS ont modifié leur régime matrimonial et adopté le régime de LA SÉPARATION DE BIENS. Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me PIERRE JOURDIER, notaire à DECIZE 58300 8 Carnot.

Pour avis et mention. Me JOURDIER, notaire.

AL582630856

➜ MODIFICATION DE STATUTS

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOUVELLE IMPRIMERIE LABALLERY
SCOP SA à capital variable -
Siège Social : allée Louis Blériot
58500 CLAMECY
RCS CLAMECY : B 392 607 545

Renouvellement annuel des membres du Conseil d'Administration

Aux termes d'une délibération en date du samedi 19 juin 2021,

L'Assemblée Générale Ordinaire a :

Renouvelé le mandat d'Administrateur de :

- Madame Patricia GUERIN, 25, Chemin de la Côte d'Or – 58500 Clamecy ;

- Monsieur Michel BREDEAU, 15, rue des Grands Champs – 58400 La Charité sur Loire ;

Le Conseil d'Administration est composé de 11 membres.

Pour avis

David PERRAIN Président

AL582630855

SAS NIEVRE CONSTRUCTION

Capital social : 8.000 euros
Siège social
24, rue du Commandant Riviere
58000 NEVERS
824 090 187 RCS NEVERS

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Par AGM du 22/06/2021, il a été approuvé le changement de présidence, Mme Mathilde KUCUKBAS ex épouse CELIK démissionne desdites fonctions, il est nommé en remplacement Maxime CELIK né le 10/11/66 à NIZIP (TURQUIE), dt 5, rue Jean-Jacques Rousseau à VARENNES-VAUZELLES (58640).

AL582630857

➜ FUSION

B.C. BAILLY

Société Civile au capital de 100 €
porté à 256 800 €
Siège social : 1, Chemin des Sables
58440 LA CELLE SUR LOIRE
890 165 921 RCS NEVERS

Aux termes d'un projet de fusion établi par acte ssp du 28/12/2020 entre la société **BAILLY BRUNO ET CYRILLE**, société par actions simplifiée en liquidation au capital de 7 622,45 € ayant son siège social à LA CELLE SUR LOIRE (58), immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 351 552 104, « la société absorbée », et la société **B.C. BAILLY**, société civile immobilière au capital de 100 € ayant son siège social à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 1, Chemin des Sables, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 890 165 921, « la société absorbante », la société absorbée transfère à la société absorbante sous les garanties ordinaires de fait et de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives mentionnées dans le traité de fusion, tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de ladite société absorbée, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité du patrimoine de la société absorbée devant être dévolue à la société absorbante dans l'état où il se trouve à la date de réalisation de la fusion.

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2020, les associés de la société absorbée « BAILLY BRUNO ET CYRILLE » ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée à la société absorbante.

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2020, les associés de la société absorbante B.C. BAILLY ont approuvé dans toutes ses stipulations le traité de fusion et la transmission universelle du patrimoine de la société absorbée.

En rémunération de cet apport-fusion, la société absorbante a augmenté son capital social de 256 700 € pour le porter de 100 € à 256 800 € par création de 25 670 parts sociales nouvelles de 10 € nominal, attribuées aux associés de la société absorbée à raison de 513 parts sociales de la société absorbante pour 10 actions de la société absorbée. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

La fusion a pris effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 01/12/2020.

Les inscriptions modificatives seront effectuées auprès du RCS de NEVERS.

AL582630898

➜ CESSION

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON
Notaires associés
6 Avenue Saint-Just,
58000 NEVERS

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés' titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 avenue Saint-Just, le SIX MAI DEUX MILLE VINGT ET UN enregistré à NEVERS 1 le 1er juin 2021 sous les références 5804P01 2021 N 00279.

Monsieur Christophe, Raymond, Denis BIANCHI, chef d'entreprise, demeurant à NEVERS (58000) 5 Rue des Ratoires, célibataire, né à NEVERS (58000) le 11 juillet 1962 et Monsieur Frédéric, Alain, Martin BIANCHI, Directeur commercial, époux de Madame Catherine, Thérèse, Solange LE CACHEUR demeurant à NEVERS (58000) 43, route des Saulaies, né à NEVERS (58000) le 14 avril 1965.

Ont cédé à la Société dénommée LES BEAUX PAPIERS, Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000,00 € ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) 80, Boulevard Camille Dagonneau identifiée sous le numéro SIREN 778114512 RCS NEVERS.

Un fonds de commerce de vente de papiers peints revêtements de sols, tapis peinturés connu sous le nom de LES BEAUX PAPIERS situé et exploité à VARENNES VAUZELLES (58640) 80 Boulevard Camille Dagonneau

Prix : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (290.000,00 €) s'appliquant aux éléments incorporels pour DEUX CENT QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (290.000,00 €).

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions devront être faite en l'office notarial de Maître Nicolas CIRON, notaire où domicile est élu dans les DIX (10) jours de la dernière en date des publications légales par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au B.O.D.A.C.C. a été ordonnée en temps utile.

Pour Insertion

Me Nicolas CIRON

AL582630896

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DÉMISSION CO-GÉRANTE

AU TRIBUNAL
SARL au capital social de 6000 Euros
Siège social : 22 rue Vieille Route
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
SIREN 832 604 847 R.C.S. NEVERS

Le 25 avril 2021, par décision de l'AGO, les associés ont pris acte de la démission de Madame Malika BARBIER de ses fonctions de Co-Gérante et ne sera pas remplacée.

Pour avis.

AL582630825

SCP Francis LHERITIER
et Nicolas CIRON
Notaires associés
6 Avenue Saint-Just,
58000 NEVERS

AVIS DE FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte reçu par Maître Nicolas CIRON, notaire associé membre de la Société Civile Professionnelle «Francis LHERITIER et Nicolas CIRON, notaires associés' titulaire d'un office notarial dont le siège est à NEVERS (Nièvre), 6 avenue Saint-Just, le SIX MAI DEUX MILLE VINGT ET UN enregistré à NEVERS 1 le 1er juin 2021 sous les références 5804P01 2021 N 00279.

Monsieur Christophe, Raymond, Denis BIANCHI, chef d'entreprise, demeurant à NEVERS (58000) 5 Rue des Ratoires, célibataire, né à NEVERS (58000) le 11 juillet 1962 et Monsieur Frédéric, Alain, Martin BIANCHI, Directeur commercial, époux de Madame Catherine, Thérèse, Solange LE CACHEUR demeurant à NEVERS (58000) 43, route des Saulaies, né à NEVERS (58000) le 14 avril 1965 et la Société dénommée LES BEAUX PAPIERS, Société par Actions Simplifiée au capital de 300.000,00 € ayant son siège social à VARENNES VAUZELLES (58640) 80, Boulevard Camille Dagonneau identifiée sous le numéro SIREN 778114512 RCS NEVERS

Ont résilié amiablement le contrat de location-gérance consenti entre eux suivant acte sous seing privé en date du 21 avril 2014, sur le fonds de commerce de vente de papiers peints revêtements de sols, tapis peinturés connu sous le nom de LES BEAUX PAPIERS situé et exploité à VARENNES VAUZELLES (58640) 80 Boulevard Camille Dagonneau.

Pour unique publication

AL582630895

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION

A.B.D. FOCH
Société civile Immobilière
au capital de 3 000 €
Siège social : 19 Rue des Réservoirs
58400 LA CHARITE SUR LOIRE
537 958 894 RCS NEVERS

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 1er juin 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date et sa mise en liquidation. Il a été nommé, en qualité de liquidateur et pour la durée de la liquidation, Monsieur Marcel AUFRERE demeurant 19 Rue des Réservoirs - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE et il lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la liquidation est fixé : 19 Rue des Réservoirs - 58400 LA CHARITE SUR LOIRE. C'est à cette adresse que la correspondance, ainsi que tous les actes et documents concernant la dissolution, devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, le liquidateur,

AL582630829

POLE MEDICAL DE LA CITE

SISA en liquidation
au capital social de 1 000 Euros
Siège social : 8B, avenue Louis Fouchère
58640 VARENNES-VAUZELLES
R.C.S. NEVERS 824 703 334

Le 20.05.2021, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20.05.2021. M Arnaud COLIN demeurant 13T, rue des Perrières 58000 NEVERS, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au siège social.

Pour avis.

AL582630849

BAILLY BRUNO ET CYRILLE

SAS en liquidation
au capital de 7 622,45 €
Siège social : 58440 LA CELLE SUR LOIRE
351 552 104 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 31/12/2020, les associés ont approuvé le traité de fusion du 28/12/2020 prévoyant l'absorption de la société par la société B.C. BAILLY, SCI au capital de 100 € ayant son siège social à LA CELLE SUR LOIRE (58) – 1, Chemin des Sables, immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 890 165 921.

Les associés de la société B.C. BAILLY ayant par acte ssp du 31/12/2020 approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, la fusion de la société BAILLY BRUNO ET CYRILLE est devenue définitive à cette date.

AL582630899

➜ AVIS DE CONSTITUTION

S.J.B.
Société d'Avocats

CONSTITUTION EARL

Aux termes d'un assp en date à URZY (Nièvre), du 21 JUIN 2021, il a été institué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée (E.A.R.L.) sous la forme d'une société civile régie par les articles 1832 et suivants du Code civil, à l'exclusion de l'article 1844-5, puis par les articles L.324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination : EARL DOMAINE DE LA COQUILLERIE ; - Siège : Rue de l'Usine – 58130 URZY - Durée : 99 ans à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS ; - Objet : L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime ; - Capital : 175 000 €, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire ; - Gérance : Monsieur Nicolas DELGUTTE, demeurant 64 Rue des Chauvelles – 58000 NEVERS

AL582630847

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à LIVRY du 17/06/2021, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes : - Dénomination sociale : PELLE & PARAIZE - Siège social : Château de Paraize, 58240 LIVRY - Objet social : La Société a pour objet l'activité de menuiserie, de maçonnerie et de plomberie, l'achat, la restauration et la fabrication de mobiliers en bois. - Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S. - Capital social : 2 000 euros - Gérance : Monsieur Marco PELLE, demeurant Château de Paraize 58240 LIVRY, assure la gérance. Immatriculation de la Société au R.C.S. de NEVERS. Pour avis - La Gérance.

AL582630850

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 21.06.2021, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :Forme : Société par actions simplifiée.Dénomination : AX'L MOTORS.Siège : 24 route des Bernolles, 58240 LUTHENAY UXELOUP.Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros.Objet : Réparation de machines agricoles, de matériel de travaux publics, de motocultures, de quads, de bateaux, de motomarines, de voitures, de motos, de tous types de véhicules motorisés ou non, et des accessoires s'y rapportant ; Location et vente de machines agricoles, de matériel de travaux publics, de motocultures, de quads, de bateaux, de motomarines, de voitures, de motos, de tous types de véhicules motorisés ou non, et des accessoires s'y rapportant. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.Président : Monsieur Eric NOLIN, demeurant 24 route des Bernolles, 58240 LUTHENAY UXELOUP.Directeur général : Monsieur Arnaud COLSON, demeurant 116 rue de Chiel 69480 LUCENAY.Immatriculation au RCS de NEVERS.

AL582630851

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/06/2021 il a été constitué une SAS dénommée :

TIPSIP BREWING

Siège social : 29 impasse des chassois, hameau de Bonnetré 58140 BRASSY

Sigle : TSPB

Capital : 100€

Objet : La fabrication de bières et de toutes autres boisson alcoolisées ou non, la distribution et le commerces de boisson.

Président : M DUTERTRE Robin, 14 rue du lieutenant heitz 94300 VINCENNES.

Directeur Général : M PEPE Nicola, 9 rue pache 75011 PARIS.

Admission aux assemblées et droits de vote : Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.

Clauses d'agrément : Actions librement cessibles entre les associés uniquement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL582630853

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 18/06/21 à SERMAGES, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

DENOMINATION : PAUCHARD JULIEN.

SIEGE SOCIAL : SERMAGES - 58290 - Villacot.

OBJET : La société a pour objet toutes activités dans les domaines de la couverture, charpente, zinguerie.

DUREE : 99 ans RCS de NEVERS.

CAPITAL : 2 000 euros.

GERANCE : Monsieur Julien PAUCHARD demeurant SERMAGES - 58290 - Villacot.

Pour avis et mention

La Gérance

AL582630854

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvia JOUMIER, Notaire à LUCENAY-les-AIX (58380),le 27/05/2021 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de NEVERS I le 31/05/2021 dossier 2021 00021013 référence 5804P01 2021 N 00324.Il a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Associés : Monsieur Hervé-Damien COTTON et Madame Hanna SENKINA, demeurant ensemble à DECIZE (58300), Besne.

Dénomination : SCI CERA

Forme : Société civile

Capital Social : MILLE CINQ CENT EUROS (1 500,00 euros)

Siège Social : DECIZE (58300), Besne

Objet Social : l'acquisition, la gestion et, plus généralement l'exploitation par location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée : 99 ans, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports : Apport par Monsieur Hervé COTTON : la somme de 1 485,00 euros ; apport par Madame Hanna COTTON : la somme de 15,00 euros.

Gérant : Monsieur Hervé COTTON, à durée indéterminée.

Immatriculation : La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

Pour avis.

AL582630859

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 13/06/2021 il a été constitué une SCI dénommée: EL DIABLO

Siège social: 93 route du haut morvan le cornemuse 58430 ARLEUF

Capital: 1.200 €

Objet: L'acquisition, la prise à bail, la conservation, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tout terrain et immeuble à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, construit ou en cours de construction, dont elle aura la propriété ou la jouissance. La mise en valeur, la réfection, la rénovation, la réhabilitation de tout immeuble, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installation nouvelle conforme à leur destination. La mise à disposition à titre gratuit ou onéreux de biens et droits immobiliers appartenant à la Société à l'un quelconque de ses associés. Et, plus généralement, toute opération financière, mobilière ou immobilière, directement ou indirectement rattachée à cet objet social, en facilitant la réalisation et n'affectant pas le caractère civil de la Société.

Gérant: M. VEREYCKEN—LAZOU Sylvain 6 Rue SAINT ANTOINE 71400 AUTUN

Cession des parts sociales : Avec agrément par les associés.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS

AL582630863

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte de Me Arnaud BOMBERAULT, Notaire à AUBIGNY-SUR-NERE, le 26/06/2021 a été constitué un GFA ayant les caractéristiques suivantes : Objet : la propriété et l'administration de tous immeubles à destination agricole. Dénomination : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE MILOUR. Siège : CHALLUY (58000), La Chaume Milour. Durée : 99 ans. Apports : en numéraire uniquement. Cession de parts : toute cession est soumise à agrément. Exercice social : 01/01 au 31/12. Gérant : M Pierre Germain Marcel BISSCHOP, dmt à NEVERS (58000) 8 rue Jeanne d'Arc et M Clément Paul Hervé BISSCHOP, dmt à SAINCAIZE-MEAUCE (58470) La Chaume Duriau pour une durée illimitée. La société sera immatriculée au RCS de NEVERS Pour avis Le notaire

AL582630893

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu le 25 juin 2021 par Maître Cécile PODETTI, notaire à SEYSSINS, a été constituée une société civile ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : LA BONNE DAME

CAPITAL : UN MILLION DEUX CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CENT EUROS (1 268 100,00 EUR).

SIEGE : NEVERS (58000), 10 rue du plateau de la bonne Dame.

OBJET : la propriété, la mise en valeur, l'administration, l'acquisition et l'exploitation par bail, crédit-bail location ou autrement de tous immeubles et droits immobiliers détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES - DROIT DE VOTE : tous les associés, usufruitiers de parts sociales compris, quel que soit le nombre de parts qu'ils possèdent, ont accès aux assemblées.

AGREMENT : L'agrément est donné par décision collective des associés.

GERANTS : Madame Lucette GEORGEON veuve LOTIRON, demeurant à NEVERS (58000), 10 rue du plateau de la bonne Dame

AL582630894

YONNE

➜ SUCCESSION

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 2 mars 2008,

Madame Denise Jeanne LOCHERON, en son vivant Retraitée, veuve de Monsieur Roger Louis Henri DOURIAUX, , demeurant à AUXERRE (89000) 13 rue Faidherbe.

Née à AUXERRE (89000), le 6 octobre 1920.

Décédée à AUXERRE (89000) (FRANCE), le 5 janvier 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Vincent VILLECOURT , Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre , le 28 avril 2021, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Vincent VILLECOURT, notaire à AUXERRE 18-20 Boulevard du Onze Novembre, référence CRPCEN : 89003, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL892630907

➜ NOMINATION

SAS BENJAMIN LAROCHE

Société par actions simplifiée
au capital de 80 000 euros
Siège social
40 Route d'Auxerre 89800 CHABLIS
803 425 156 RCS AUXERRE

MODIFICATION DE DIRIGEANT

Aux termes d'une décision des associés en date du 31 mai 2021 :

- Madame Stéphanie LAROCHE, demeurant 7 Rue des Maisons Rouges 89800 MALIGNY a été nommée en qualité de Présidente à compter du 1er juin 2021 en remplacement de Monsieur Benjamin LAROCHE, Président démissionnaire ;

- Monsieur Benjamin LAROCHE, demeurant 7 Rue des Maisons Rouges 89800 MALIGNY a été nommé en qualité de Directeur Général.

POUR AVIS

AL892630923

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

ENTREPRISE SCI KOTANIAN BETTI

SCI au capital de 150€
Siège social
4 chemin des grands champs
89110 MONTHOLON
814 887 626 RCS de SENS

Le 14/04/2021, l'AGE a décidé du transfert du siège social de la société à compter du 14/04/2021 au 11 Rue Romain Rolland, 89300 JOIGNY. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL892630847

ENTREPRISE SCI LYENVA

SCI au capital de 150€
Siège social
4 chemin des grands champs
89110 MONTHOLON
838 559 755 RCS de SENS

Le 14/04/2021, l'AGE a décidé du transfert du siège social de la société à compter du 14/04/2021 au 11 Rue Romain Rolland, 89300 JOIGNY. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL892630848

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une AGE en date du 12/05/21, les associés de la SCI DU 3 BIS RUE DE LA PIQUE, au capital de 1 600 €, immatriculée au RCS de Sens n° 828 052 019 a décidé de transférer le siège social du 1 allée de la Division Leclerc 89140 VILLETHIERRY au 17 grande rue 89140 VILLETHIERRY, et de modifier en conséquence l'article « SIÈGE » des statuts.

Pour avis, la Gérance

AL892630908

S.J.B.
Société d'Avocats

SCI DU 73 RUE DU MOULIN DU PRESIDENT

Société civile immobilière
au capital de 1 530 euros
Siège social
4 Rue du 14 Juillet - 89000 AUXERRE
432 040 848 RCS AUXERRE

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes d'une délibération en date du 18 juin 2021, l'Assemblée Générale Mixte a pris acte du décès de Monsieur Robert HATTIER, co-gérant, intervenu le 11 avril 2021 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. Mesdames Catherine, Valérie et Sophie HATTIER sont maintenues dans leurs fonctions de co-gérantes. Aux termes de cette même délibération, il a été décidé de transférer le siège social du 4 Rue du 14 Juillet, 89000 AUXERRE à Chez Madame Catherine HATTIER – 16 bis Rue du 24 août – 89000 AUXERRE, à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL892630925

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

S.J.B.
Société d'Avocats

AUGMENTATION DE CAPITAL

Augmentation de capital

IR INVEST Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros porté à 604 000 euros Siège social : 9 Rue de Chichée 89800 CHABLIS 897 468 807 RCS AUXERRE Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 16 juin 2021 que le capital social a été augmenté de 599 000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à six cent quatre mille euros (604 000 €).

AL892630897

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Le 23/06/2019, le Tribunal de Commerce de Paris a prononcé la cloture pour insufisance d'actif de la Liquidation Judiciaire de :

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/06/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique DIYAR** 7 Grande Rue 89600 Saint Florentin. RCS Auxerre 799372578. CIP 3852.

AL892630914

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/06/2021 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl J.C.D.** route d Auxerre 89230 Venouse. RCS Auxerre 488140187. CIP 4174.

AL892630915

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/06/2021 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl FILIGRANE IMPRIMERIE** 10 Voie des Préaux Zone Artisanale 89310 Nitry (travaux d'imprimerie). RCS Auxerre 378988901. CIP 4471. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL892630916

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/06/2021 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **Monsieur Guillaume FRAU** 34 rue Thomas Ancel 89000 Auxerre (plomberie, chauffage). RCS Auxerre 801687682. CIP 4482. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892630917

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/06/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire au profit de la **Sàrl EUROD** Centre d'Affaires RN 6 Les Chesnez 89000 Auxerre (opérations immobilières). RCS Auxerre 750602534. CIP 4481. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 AUXERRE, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892630918

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/06/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de la **SAS BATIMPULSE** 12, rue Arrault 89130 Toucy (développement et édition de solutions informatiques). RCS Auxerre 803567239. CIP 4483. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892630919

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 21/06/2021 prononçant l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire simplifiée au profit de **Monsieur Tuncay OZTURK - EIRL OZTURK TUNCAY** 6 Chemin de la Feuillantine 89400 Cheny (charpente, couverture, zinguerie, maçonnerie étanchéité). RCS Auxerre 792452765. CIP 4484. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892630920

S.J.B.
Société d'Avocats

AUGMENTATION DE CAPITAL

MR Estate Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros porté à 787 000 euros Siège social : 9 Rue de Chichée 89800 CHABLIS 897 468 823 RCS AUXERRE Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 16 juin 2021 que le capital social a été augmenté de 782 000 euros par voie d'apport en nature. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinq mille euros (5 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept cent quatre-vingt-sept mille euros (787 000 €). Il est divisé 78 700 actions de 10 euros chacune, de même catégorie.

AL892630906

DOMAINE WENGIER VINCENT

Société civile au capital de 1 000 €. Siège social : 45 Grande rue - 89800 PRÉHY. 531 848 067 RCS AUXERRE. L'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2021 a décidé de réduire le capital social de 400 €, ce qui le ramène à 600 €. Pour avis, la gérance.

AL892630926

➜ AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

COMMUNES D'ASQUINS ET DE VÉZELAY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° PREF-SAPPIE-BE-2021-0119 du 3 juin 2021, une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en place des périmètres de protection du captage de la Source de Choslin à Asquins, à la demande d'autorisation de distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au titre du Code de la santé publique et à l'autorisation de prélèvement d'eau au titre du Code de l'environnement à la demande de la commune de Vézelay, d'une durée de 31 jours, est prescrite du lundi 28 juin 2021 à 9 h 30 au mercredi 28 juillet 2021 à 18 h 30.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :

- dans les mairies d'Asquins et de Vézelay, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

- sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr), à la rubrique environnement - déclaration d'utilité publique - enquêtes publiques,

- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 à 12 heures et de 14 heures à 16 heures 30, sur rendez-vous en

téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.

Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations :

- sur les registres ouverts en mairie d'Asquins et de Vézelay,

- par écrit à Madame le commissaire-enquêteur à la mairie de Vézelay (siège de l'enquête), Mairie de Vézelay (89450), Rue Saint Pierre,

- par voie électronique à l'adresse suivante :pref-captage-asquins@yonne.gouv.fravant le

mercredi 28 juillet 2021 à 18 h 30 heures.

Madame Catherine SEMBLAT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Dijon. Elle se tiendra à la disposition du public :

- en mairie de Vézelay, le lundi 28 juin 2021 de 9 h 30 à 12 h 30,

- en mairie d'Asquins, le mardi 6 juillet 2021 de 15 h 00 à 18 h 00 et le mercredi 28 juillet 2021 de 15 h 30 à 18 h 30.

Les mesures sanitaires en vigueur à ces dates s'appliqueront lors de ces permanences.

Est désigné en qualité de responsable du projet : Monsieur le Maire de Vézelay - Rue Saint Pierre 89450 VÉZELAY - Tél. : 03 86 33 24 62 - courriel : vezelay.mairie@wanadoo.fr.

Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête,

Madame le commissaire enquêteur transmettra à la préfecture de l'Yonne - service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de

l'environnement - place de la Préfecture - 89016 AUXERRE CEDEX, son rapport, ses conclusions motivées, le dossier d'enquête ainsi que les registres Elle transmettra

simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Dijon.

Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.

Le rapport et les conclusions motivées de Madame le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies d'Asquins et de

Vézelay, à la préfecture de l'Yonne- service de l'animation des politiques publiques interministérielles et de l'environnement - bureau de l'environnement ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Yonne.

AL892630753

➜ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable (article 1397 al 3 du c.civ.)

Suivant acte reçu par Maître Jean-David FONTENEAU Notaire à CHABLIS (Yonne) 1, rue Etienne Dolet office notarial n° 89009, le VINGT CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT ET UN

Monsieur Jean-Louis Pierre PERRETTE, retraité, et **Madame Mireille Monique DESVALOIS**, retraitée, son épouse demeurant ensemble à ETAULES (Yonne) 63, rue Romaine - VASSY.

Nés Monsieur Jean-Louis PERRETTE à CLAMECY (Nièvre) le 5 novembre 1943 et Madame Mireille DESVALOIS à PARIS (14ème arrondissement) le 24 octobre 1943.

Mariés sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître BOUCHE-PILLON notaire à CLAMECY (Nièvre) le 28 mai 1966 préalable à leur union célébrée à la Mairie de CLAMECY (Nièvre) le 18 juin 1966.

ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandé avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-David FONTENEAU, Notaire à CHABLIS (Yonne) 1 Rue Etienne Dolet, où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire.

Pour avis Me Jean-David FONTENEAU.

AL892630936

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SCI 1 ROUTE DE VALLAN

Société Civile Immobilière
au capital de 762.25 euros
Siège social sis 1 route de Vallan
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 420 030 843

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 juin 2021, les associés ont décidé :

- de transférer le siège social primitivement fixé à Auxerre, 1 route de Vallan (89000), à Charbuy, 24 Grande rue (89113), à compter de la date de l'assemblée.

- de nommer, en plus de Mr DURST Daniel, qui garde son mandat de gérant, Mme DURST Danielle, née à SAINT DIZIER le 08.04.1954, demeurant à CHARBUY (89) 24 Grande Rue, et Mr DURST Fabien, né à SAINT DIZIER le 23.05.1972, demeurant à GY l'EVEQUE (89) 54 route nationale, aux fonctions de co-gérants de la société pour une durée illimitée.

Les articles 4, 6 et 7 des statuts ont été modifié en conséquence.

Les autres termes du précédent avis n'ont pas été modifiés.

Pour avis

AL892630829

SCI LE PRESSOIR DE SEVRY

SCI au capital minimum de 2700,00 Euros
2, rue du lavoir 89550 HERY
Rcs 818524191 Auxerre

Par décision de l'AGE du 19/01/2021 il a été pris acte de proroger la durée de la société de 10 ans, soit jusqu'au 16/02/2031

L'age rappelle la dénomination de la SCI SCI familiale au rcs auxerre

AL892630901

CONSTRUCTION SIMON AMENAGEMENT

34 Avenue Général Leclerc
89140 PONT SUR YONNE

Il a été décidé par le président de la SAS CONSTRUCTION SIMON AMÉNAGEMENT de modifier les termes de l'objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger activité de conseil, conception, réalisation de plans dans le cadre d'aménagement d'espaces intérieurs et/ou extérieurs, publics ou privés, selon contraintes techniques, budgétaires et réglementaires des clients et toute opération de réalisation de ces aménagements intérieurs et/ou extérieurs ; opérations de terrassement ; agrandissement ossature bois, activités de second œuvre : électricité ,plomberie, peinture, résine, pose de cloison, carrelage, plancher ,parquet, menuiserie huisserie. Pour insertion, le Président.

AL892630910

GAEC DU PRÉ CHEVALLIER

GAEC agréé au capital de 168 000 €
Siège social
5 rue du pré Chevalier
89360 VILLIERS-VINEUX
324 021 468 RCS AUXERRE

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2021, la collectivité des associés : - A pris acte de la démission de Mme Maryse GUILLEMIN épouse PIERRON et de M. Régis PIERRON de leurs fonctions de gérant. - A réduit le capital social de 84 000 € ce qui le ramène à 84 000 €. - A complété le libellé de siège social : 5 rue du Pré Chevalier, 89360 VILLIERS-VINEUX, ceci ne constitue par un transfert de siège mais un complément d'adresse. Pour avis, la gérance.

AL892630927

SAINT-GOBAIN PERFORMANCE PLASTICS FRANCE

SAS au capital de 27.000.000 €
Siège social
34 Rue du Moulin des Aulnaies
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
562 032 292 R.C.S. Sens

Aux termes du PV des décisions du 17/05/2021, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Jean-Christophe GEORGHIOU et de ne pas pourvoir à son remplacement.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL892630928

BELLOY

Non-renouvellement de commissaire aux comptes

Aux termes de l'AGO du 31/03/2020, de la société BELLOY

SAS au capital de 500 000 euros, siège social : 21 Rue de l'Europe 89100 MAILLOT - RCS SENS n°478 333 511.

Il a été décidé de ne pas renouveler les mandats de la SAS BDO IDF, commissaire aux comptes titulaire et de la SAS DYNA AUDIT suppléant, en vertu de l'article L227-9-1 du code de commerce.

Pour avis

AL892630929

SHAYNA PHONE

SASU au capital de 1000 €
Siège social
44 Avenue Gambetta 89300 JOIGNY
889815353 RCS de SENS

Par AGE du 01/06/2021, il a été décidé à compter du 01/06/2021 :

- D'adjoindre à l'objet social les activités de : VENTE AUX DÉTAILS DE VÊTEMENTS, PRÊT À PORTER ET ACCESSOIRES.

Statuts modifiés en conséquence

Mention au RCS de SENS

AL892630931

AVA
Conseil - Contentieux
YONNE & AUBE

COMEYFI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 175 440 euros Siège social : rue Gutenberg 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 506 650 209 RCS SENS. Aux termes d'une délibération en date du 25 juin 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société BDO IDF, domiciliée 7 rue du Parc de Clagny 78000 VERSAILLES, pour une nouvelle période de six exercices et de ne pas procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016. Pour avis, le Directoire

AL892630934

COMEY

Société par actions simplifiée au capital de 825 000 euros Siège social : Rue Gutenberg 89500 VILLENEUVE SUR YONNE 950 378 992 RCS SENS. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 25 juin 2021, il résulte que : La société COMEYFI, Société à directoire et conseil de surveillance au capital de 175 440 euros, dont le siège social est rue Gutenberg - 89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 506 650 209 RCS SENS, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Marc BELBENOIT. Pour avis, le Président

AL892630935

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCM O.R.L. B-B-R

Société civile de moyens
au capital de 2 286,74 euros
Siège social
3 Impasse Saint Vincent
Pôle de Santé Sainte Colombe
89100 ST DENIS LES SENS
389 450 164 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 01/06/2020, la collectivité des associés a nommé en qualité de co-gérants le Docteur Vincent CLERT, demeurant 31 Route de Dollot – 89150 VILLEBOUGIS et le Docteur François JANOT, pour une durée illimitée à compter du 01/06/2020. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.

Pour avis - La Gérance

AL892630930

CMO

SARL au capital de 1 000 euros
21 rue de l'Europe 89100 MAILLOT
RCS SENS 847 897 261

Changement de co-gérant

Suivant l'AGE du 25/05/2021 :

1/ il a été pris acte de la révocation de Stéphane MAZEAU demeurant à 21 Les Sauqueux 89330 SAINT JULIEN DU SAULT en tant que co-gérant à compter de ce jour.

2/ il a été nommé Pascal BOURGEOIS demeurant 14 rue Carnot à PONT SUR YONNE (89140) à compter de ce jour.

De ce fait Daniel LANGLOIS demeure cogérant.

La modification des statuts sera faite en conséquence au RCS de SENS

Pour avis,

La cogérance.

AL892630932

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

AVIS

M.G.C. ALU-POSE, Société à Responsabilité Limitée en liquidation, Au capital de 7 622,45 euros, Siège social : 7 rue Rantheaume - 89000 AUXERRE, 389 914 110 RCS AUXERRE. Aux termes d'une décision en date du 1er juin 2021, l'associé unique, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Claude GIRON, demeurant 7 rue Rantheaume 89000 AUXERRE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC d'AUXERRE, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

AL892630904

AVIS DE DISSOLUTION

ALPHAKINE
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
de kinésithérapeute en liquidation
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 20 RUE RENE BINET
89100 SENS
Siège de liquidation : 1 rue du lion d'or
89100 SENS
510490303 RCS SENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 mai 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M Jean Claude NIDERPRIM, domicilié 1 rue du lion d'or 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue du lion d'or 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur.

AL892630912

FORTIN FRANCIS

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
4 Route de Joigny, 89300 LOOZE
N° 489 716 217 RCS SENS

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2021. A été nommée liquidatrice, pour la durée de la liquidation : – Madame Sylvie FORTIN, demeurant 4 Route de Joigny, 89300 LOOZE. Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : 4 Route de Joigny, 89300 LOOZE, siège de liquidation. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis, la liquidatrice.

AL892630922

➜ AVIS DE CONSTITUTION

FIDAL
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte SSP le 18/06/2021 à Joigny. Dénomination : EMILIE BOUGEROLLES COMMISSAIRE PRISEUR JUDICIAIRE Forme : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée à associé unique (SELARLU). Objet : Exercice de la profession de commissaire-priseur judiciaire. Durée : 99 année(s). Capital social fixe : 1000 € divisé en 1000 parts sociales de 1 € chacune. Cession de parts et agrément : l'art. 16.2 requiert l'agrément des associés pour toute transmission de titres, et l'agrément du garde des sceaux pour toute cession de parts sociales aux personnes mentionnées aux 1°, 4° et 5° du 2ème al. de l'art 5 de la Loi du 31.12..1990. De même, les associés professionnels en exercice au sein de la Société doivent représenter au moins la moitié des parts sociales. Siège social : 34 Rue Aristide Briand – 89300 JOIGNY. La société sera immatriculée au RCS Sens. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales. Tout associé a le droit de participer aux décisions et dispose d'un nombre de voix égal à celui des parts qu'il possède. Gérante nommée : Madame Emilie, Marie, Blanche, Madeleine BOUGEROLLES, domiciliée à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89) - 240 rue du Thureau.

Pour avis.

AL892630913

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sylvie HURET-FERRAND, Notaire à AUXERRE (89), le 23 juin 2021, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question; de prévenir les inconvénients de l'indivision, d'organiser la transmission au sein de la famille.

La dénomination sociale est : SCI LECURIE.

Le siège social est fixé à : AUGY (89290), 2 Bis rue de la Fontaine.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Le capital social est fixé à la somme de : CENT EUROS (100,00 EUR).

Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Jean-Michel KERNE demeurant AUGY (89290), 2 Bis rue de la Fontaine.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE (89).

Pour avis

Le notaire.

AL892630921

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 18/06/2021, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : RIM-IMMO

Objet social : La société a pour objet l'acquisition, la construction, l'aménagement et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous biens immobiliers ou fonds de commerce, sous quelque forme que ce soit, y compris par voie d'acquisition de parts de sociétés, ainsi que toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil se rattachant à l'objet social.

Siège social : Cidex 176A, 6 Rue du Fays, 89460 DEUX RIVIÈRES

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'AUXERRE

Gérance : Madame LAURIN Marion, demeurant 3 Chemin de vassy, 89530 SAINT-BRIS-LE-VINEUX

Clause d'agrément : Toutes opérations, notamment toutes cessions, échanges, apports en société d'élément, attributions en suite de liquidation d'une communauté de biens du vivant des époux ou ex-époux, donations, ayant pour but ou pour conséquence, le transfert d'un droit quelconque de propriété sur une ou plusieurs parts sociales entre toutes personnes physiques ou morales associées ou non, parentes ou alliées ou non, sont soumises à l'agrément de la société.

L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant à la majorité des voix, représenté au 2/3 attachées aux parts sociales y compris celles du cédant.

Les parts sociales peuvent être librement cédées ou transmises par un associé à ses ascendants ou descendants. Toutes les autres cessions ou transmissions de parts sociales sont soumises à agrément, selon les conditions et formes prévues aux articles 1861 et suivants du Code civil.

Conformément aux dispositions de l'article 1832-2 du Code civil, le conjoint commun en biens d'un associé qui, postérieurement à l'apport ou à l'acquisition des parts sociales, notifie son intention d'être personnellement associé, doit être agréé par la majorité des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.

LAURIN Marion

AL892630924

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 juin 2021 à LUCY-LE-BOIS, il a été constitué une société à responsabilité limitée à associé unique. Dénomination sociale : JEAN-MICHEL ICOS. Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique. Objet : Achat et vente de tous objets mobiliers anciens et d'occasion, brocante, antiquités ; Achat, vente et récupération de tous fers, métaux, matériaux neufs, anciens et d'occasion ; Vente en ambulant, sur foires, marchés, salons professionnels, en clientèle, en tournées, en porte-à-porte, d'articles de Paris. Capital social : 10 000 euros. Siège social : 8 Rue Chevigny, 89200 LUCY-LE-BOIS Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Gérants M. Jean-Michel ICOS demeurant 8 Rue Chevigny, 89200 LUCY-LE-BOIS La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne). Pour avis et mention, le gérant.

AL892630881

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 23/06/2021, il a été constitué une SASU

Dénomination :

M.O

Siège social : 76 Grande Rue 89210 BRIENON SUR ARMANCON

Capital : 1000 €

Activités principales : restauration rapide, sandwicherie, vente à emporter

Durée : 99 ans

Président : M. OZTAS MILAT 1 Rue Corneille 89100 SENS

Cession d'actions : LIBRE

Immatriculation au RCS de SENS

AL892630937

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 26/06/2021 à ROSOY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société civile Dénomination sociale : FJG Siège social : 19 Chemin du Bas des Guillemottes, 89100 ROSOY Objet social : - l'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire Gérance : Monsieur Florian GARNY Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de SENS Pour avis La Gérance

AL892630938



Patrimoine

La Vache qui rit : histoire d'un fromage jurassien

Cette année, La Vache qui rit fête ses cent ans. Retour sur l'histoire de cette marque emblématique et sur les nombreuses activités prévues pour l'occasion.


Pour son centenaire, la marque à la vache emblématique multiplie les initiatives.

En 1865, Jules Bel monte sa société fromagère à Orgelet, un petit village jurassien. Pendant trente ans, il s'est procuré des meules d'emmental et de gruyère aux fruitières environnantes et se chargeait de leur affinage. A l'heure de sa retraite, l'entreprise fut reprise par ses deux fils, Henri et Léon. En 1898, les deux frères décident de délocaliser la compagnie à Lons-le-Saunier. Cette ville propose de nombreux avantages comme sa ligne de chemin de fer et ses salines : le sel étant l'une des matières premières principales dans la fabrication de fromage à pâte dure. Quelques années plus tard, en 1914, Henri en prend la direction lorsque Léon fut mobilisé pour la Première Guerre mondiale. C'est d'ailleurs là-bas qu'il va trouver l'inspiration pour le célèbre logo de la marque. Pendant la guerre, Léon Bel est affilié à l'unité de ravitaillement de viande fraîche dont l'emblème est un bœuf hilare dessiné par Benjamin Rabier. Ce symbole, nommé Wachkyrie, fait référence aux Walkyries, guerrières de la mythologie germanique. Léon va alors s'inspirer de ce modèle pour concevoir le logo de sa marque.

La révolution du fromage fondu

À la même époque, un nouveau produit est conçu en Suisse : le fromage fondu. Il sera importé en France en 1917 par la famille Graf et va beaucoup intéresser Léon Bel. C'est en 1921 qu'avec l'aide d'Émile Graf, il crée officiellement la marque La Vache qui rit. Initialement, les portions étaient commercialisées dans des boîtes en métal représentant une vache à quatre pattes derrière une barrière où on pouvait lire *«La Vache qui rit»*. Le premier atelier de fabrication se trouvait là où se situe actuellement La Maison de La Vache qui rit à Lons-le-Saunier. En 1924, Léon Bel change le logo de la marque pour la célèbre vache rouge que nous connaissons aujourd'hui, toujours dessiné par Benjamin Rabier. À la même époque, l'usine de Lons-le-Saunier est construite pour produire à destination de la France et une partie de l'Europe. Le groupe est alors à l'avant-garde de la communication : de nombreux posters, plaques émaillées et présentoirs sont envoyés à travers le monde pour assurer la visibilité de la marque. Dès 1933, la marque fût associée au Tour de France. Elle fut l'une des premières à participer à la caravane de la célèbre course. Les années cinquante signent l'arrivée des spots publicitaires au cinéma puis à la télévision en 1968. Cette période fut un tremplin commercial pour la marque. Cette année, à l'occasion son centenaire, de nombreuses activités et inaugurations sont présentées à La Maison de La Vache qui rit. *«On a donné un coup de frais, et mis la maison en mode cent ans»*, sourit Julie Dos Santos, responsable des publics du musée.

Projet interactif

C'est notamment le cas d'une bande dessinée géante, placée sur les murs du musée. Mesurant neuf mètres de large sur sept mètres de haut, cette fresque de plus de cent cases en bois de bouleau a été conçue et réalisée par l'agence de production digitale lyonnaise Cher Ami. *«Ce projet de bande dessinée est hors normes en termes de taille»*, affirme Faouzi Boughida, scénariste du projet. La Maison de La Vache qui rit a décidé de raconter l'histoire de la marque à travers six anecdotes thématiques, illustrant les périodes marquantes de la marque. L'intérêt de ce projet est son côté interactif. Il est possible d'écouter les histoires par l'intermédiaire de bandes son réalisées par des acteurs, disponibles sur téléphone, le tout en quatre langues. La conception du projet à durée un an. Pour les enfants, il est également possible de recevoir des jumelles en carton pour découvrir les détails cachés de la fresque. Mais La Maison de La Vache qui rit ne s'arrête pas là, à l'occasion des cent ans de la marque, le musée a également conçu des activités innovantes et ludiques, pour petits et grands. Chaque année, l'équipe de La Maison de La Vache qui rit demande à un chef de revisiter son mur de recettes. Pour l'anniversaire de la marque, le musée a sollicité Romuald Fassenet, Meilleur ouvrier de France depuis 2004 pour créer des recettes avec des portions de La Vache qui rit. Au total, dix-huit idées ont été acceptées avec comme thèmes principaux le bio, le végétal et les saveurs du monde entier. *«L'idée était de faire des recettes accessibles, ludiques, simples et familiales sur la base des portions de La Vache qui rit»*, explique Laurent Bourdereau.

Maison du rire

Une exposition nommée *«100 rires»* est proposée à La Maison de La Vache qui rit. Accessible jusqu'en décembre 2022, cet évènement rend hommage aux consommateurs comme aux acteurs de la marque avec l'objet phare : la boîte circulaire, revisitée sous tous ses aspects et toutes ses couleurs. Cette exposition pensée par le studio collectif de design global parisien 5.5, propose la réplique d'une chaîne de production. Une mappemonde et un mur complet sont entièrement réalisés avec des boîtes. Un enregistreur de rire est mis à disposition des visiteurs. L'objectif est de laisser une trace dans cette Maison ou le rire est le maître mot. Enfin, la visite se termine avec sa pièce maîtresse : un gâteau géant lui aussi construit en boîtes avec une surprise à l'intérieur… La Maison de La Vache qui rit propose aussi une exposition éphémère avec pour thème : cache-cache. L'objectif est de retrouver la célèbre mascotte rouge à travers huit œuvres dans une ambiance pop et contemporaine. Pour ce faire, plusieurs procédés visuels sont utilisés tels que l'anamorphose, l'illusion d'optique ou encore l'image lenticulaire. À l'occasion des cent ans de La Vache qui rit, la marque organise une fête foraine écologique au parc des bains à Lons le Saunier les 11 et 12 septembre et un week-end cyclosportive les 25 et 26 septembre, qui sillonnera les villages jurassiens comme Orgelet, bourg d'origine de la marque.

LUDIVINE DEGENÈVE



Première boite de Vache qui rit, en métal, retrouvée lors de la restauration des lieux.


Laurent Bourdereau, directeur de La Maison de La Vache qui rit, et l'équipe de Cher Ami devant la bande dessinée géante.

Mobilité

Le vélo, c'est aussi pour les ruraux

Afin d'encourager la pratique du vélo, notamment pour les trajets quotidiens les plus courts, l'Ademe et les pouvoirs publics mobilisent des moyens techniques et financiers. En Isère, plusieurs intercommunalités s'intéressent de près à ces dispositifs.



Photo : Association Roulavelo

Avec son plan « Vélo et Mobilités actives », l'État veut faire passer la part du vélo dans les déplacements quotidiens de 3 à 9 % d'ici 2024.

Les statistiques sont formelles : le vélo fait de plus en plus d'adeptes en France. Surtout aux beaux jours. Pourtant, à l'échelle nationale, 42 % des actifs continuent d'utiliser leur véhicule pour réaliser des trajets domicile-travail d'un kilomètre ou moins, selon une étude de l'Insee parue en janvier dernier. Ce chiffre grimpe à 60 % pour des trajets inférieurs à cinq kilomètres. Un *« score »* qui s'explique en partie par la multiplicité des déplacements contraints (école, travail, courses…), sans doute aussi par la force de *« l'habitude »*.

Partage de la route

En milieu rural s'ajoutent deux obstacles majeurs : le manque, voire l'absence, d'aménagements adaptés et sécurisés, et la discontinuité des parcours. *« Le vélo, c'est à la mode, tout le monde en fait, mais dans nos campagnes, les routes ne sont pas sécurisées,* déplore Jean-Michel Segui, le maire de la petite commune d'Assieu, près de Vienne. *Le partage de la voirie avec les voitures est compliqué. On ne peut pas utiliser le vélo pour aller au travail ou au collège par exemple »*. Sans compter les dénivelées et le vallonnement des itinéraires qui ont de quoi démotiver les usagers les moins aguerris.

Le pari du vélo électrique

Sur ce point précis, le vélo à assistance électrique (VAE) constitue une parade dont les pouvoirs publics et les collectivités n'hésitent plus à faire la promotion. Dès 2016, la communauté de communes du Trièves a ainsi tenu le « pari » de mettre une vingtaine de VAE à disposition des habitants pour les *« inciter à réduire leurs trajets en voiture dans le cadre de leur activité professionnelle »*. Plus récemment, la crise sanitaire a conduit certaines intercommunalités comme le Massif du Vercors, Vienne-Condrieu ou la Capi à subventionner l'achat d'un vélo électrique. Car, dans tous les territoires, le potentiel de report modal en faveur du vélo nourrit de grands espoirs. Dans le sud du Pays voironnais par exemple, il est estimé à 20 000 trajets quotidiens. Mais il existe encore trop peu d'itinéraires cyclables pour enclencher une véritable *« vélorution »*.

Mobilités actives

Les choses pourraient rapidement changer avec le plan gouvernemental Vélo et Mobilités actives. Objectif affiché de l'État : faire passer la part du vélo dans les déplacements quotidiens de 3 à 9 % d'ici 2024. *« Ambitieux, mais pas inatteignable »*, estime l'Agence de la transition écologique (Ademe) qui vient de lancer Avelo2, un appel à projets permettant aux collectivités territoriales de *« se doter d'une stratégie mobilité active avant de candidater aux aides de l'État pour réaliser des infrastructures »* dans les territoires peu denses et/ou ruraux. Des cofinancements qui pourront être mobilisés dans le cadre du fonds national *« mobilités actives »* (doté de 350 millions d'euros sur sept ans), auquel s'ajoutent une centaine de millions d'euros issus du plan France Relance, ainsi que les aides des instances départementales, régionales et européennes. En 2019, un premier programme *« Vélos et territoires »* avait permis de soutenir 220 territoires en France, dont 22 en Auvergne Rhône-Alpes. En Isère, seule Saint-Marcellin-Isère-communauté avait été retenue. Avec Avélo2, l'Ademe espère toucher 400 collectivités d'ici 2024. Encore faut-il connaître le dispositif. Le 9 avril dernier, la députée Caroline Abadie et l'Ademe ont animé une visioconférence pour en détailler le contenu, suivi d'un temps d'échanges sur le plan Vélo et les questions de *« mobilité active »*. Une vingtaine de maires, de conseillers et d'élus communautaires y ont pris part, preuve que le sujet les intéresse.



Doté de 25 millions d'euros, Avelo2 s'adresse aux collectivités territoriales, aux intercommunalités et aux syndicats mixtes qui veulent développer une politique vélo globale.

Aménager des kilomètres de voiries

« Le vélo, c'est pour tout le monde et pour tous les territoires, a rappelé Jérôme d'Assigny, le directeur régional de l'Ademe. *Ce n'est pas un mode de déplacement réservé aux villes et aux agglomérations »*. Le maire d'Assieu en convient aisément, *« mais ce n'est pas pour autant un sujet simple,* fait-il remarquer. *Car la difficulté du milieu rural, c'est le kilométrage de voirie »*. Assieu par exemple compte 21 kilomètres de voies communales. Pour faciliter la pratique du vélo, il faudrait élargir les routes d'au moins deux mètres ou créer des pistes cyclables dédiées. Impossible à l'échelle d'une si petite commune, mais *« il y a une carte à jouer au niveau intercommunal »*, concède Jean-Michel Ségui.

Potentiel cyclable

C'est ce que fait la Capi dans le Nord-Isère, qui consacre un budget annuel de 700 000 euros au développement de son « schéma cyclable communautaire ». Dans les Vals-du-Dauphiné en revanche, la réflexion est à peine amorcée. Gilles Bourdier, vice-président en charge des mobilités, se dit *«pleinement convaincu du potentiel»* cyclable de son territoire (60 000 habitants). Mais il reconnaît qu'en matière de mobilité, la nouvelle intercommunalité *«part d'une feuille blanche»*. D'où l'intérêt d'un dispositif comme Avélo2 qui, si les Vals-du-Dauphiné étaient retenus, permettrait de *« réaliser un schéma directeur cyclable à partir duquel nous pourrions enclencher le développement d'aménagements, de pistes, d'équipements, mais aussi inciter les habitants au report modal »*.

Plus-value du cyclotouriste

Autre argument clé en faveur du vélo : le tourisme. Le directeur régional de l'Ademe a présenté la petite reine comme un *« outil performant »* pour le développement touristique des territoires. *« Un touriste à vélo est rémunérateur : il dépense en moyenne 68 euros par jour,* a-t-il indiqué. *En développant les itinéraires cyclables, les collectivités peuvent jouer sur les deux tableaux : les mobilités du quotidien et l'attrait touristique »*. Une précision qu'ont bien retenue les élus. *« Je n'avais pas conscience de la plus-value d'un cyclotouriste,* confie le vice-président des Vals-du-Dauphiné. *C'est d'autant plus intéressant que nous souhaitions déjà nous appuyer sur les parcours cyclistes pour développer le tourisme et faire découvrir notre patrimoine »*. De Grenoble à Saint-Marcellin, la véloroute 63 qui longe la vallée de l'Isère en est une parfaite illustration.

Marianne Boilève

(1) La voiture reste majoritaire pour les déplacements domicile-travail, même pour de courtes distances, Insee Première, n° 1835, janvier 2021.

Commerce

Papilles : le parti-pris du local récompensé

Née il y a trois ans, l'épicerie dijonnaise Papilles a été distinguée dans le cadre du Concours national des épiceries de France. Une véritable reconnaissance pour son fondateur, Pierre de Pelet, qui cultive une relation très forte avec les agriculteurs auprès desquels il se fournit.



Dans sa boutique Papilles, Pierre de Pelet propose, en très grande majorité, des produits de Bourgogne Franche-Comté.



L'épicier dijonnais consolide sa relation avec ses fournisseurs locaux.

Ce mois de juin, Pierre de Pelet n'est pas près de l'oublier. L'épicerie qu'il a fondée, Papilles, située rue Vaillant à Dijon, célébrait son troisième anniversaire le 9 juin. Quelques jours plus tard, le 14 juin, c'est un beau cadeau qui lui était fait : le jury du Concours national des épiceries de France venait de lui attribuer son prix *«Coup de Coeur»*. Une distinction qui intervenait juste après avoir reçu le label *«100% Côte-d'Or»* ! Carton plein donc, mais, pour Pierre de Pelet, le prix du Concours des épiceries de France aura tout de même constitué une vraie surprise : *«Nous avions posé notre candidature, mais dans la catégorie «Concept». On estimait qu'avec plus de 900 références dans notre boutique, dont 95 % locales, on était très aboutis. Le Coup de Coeur n'est pas systématiquement attribué tous les ans, mais François-Régis Gaudry, le président du jury, (par ailleurs producteur de l'émission «On va déguster» diffusée chaque dimanche sur France-Inter NDLR), a insisté sur le fait qu'ils ne voulaient pas nous laisser repartir les mains vides. On en est très honorés»*.

A la base, un logisticien

Papilles, c'est d'abord l'histoire d'une relation forte nouée avec des producteurs agricoles de Bourgogne Franche-Comté. Pierre de Pelet a une formation agricole (Bac et BTS en spécialité élevage). Il s'est formé dans l'ouest, à Vendôme et Laval. Un parcours complété par un cursus en commerce international. Cela l'a conduit à travailler pendant dix ans dans la logistique, en France et à l'étranger (en Chine). Pas Bourguignon d'origine, il est arrivé dans la région grâce à son métier de logisticien en étant recruté par le groupe Seb. Ne connaissant pas la région, il l'a beaucoup visité pour la découvrir, ce qui l'a amené à s'intéresser aux nombreux producteurs agricoles qu'il pouvait croiser. *«Je trouvais* dit-il, *qu'ils faisaient des choses intéressantes mais j'ai aussi constaté que la plupart de ces producteurs, on ne les trouvait pas à Dijon. Je trouvais dommage qu'on ne mette pas suffisamment en avant ces savoir-faire. Ils étaient très présents dans les restaurants mais très peu accessibles dans le commerce»*.

Il fait le tour de ce qui existe : le marché de Dijon, mais pas tout les jours, une boutique locavore dans le quartier des Bourroches et c'était à peu près tout. Il s'est dit qu'il y avait un créneau à occuper, au centre de Dijon, pour distribuer ces productions et s'est mis en quête d'un emplacement au centre-ville pour y créer son épicerie.



Concours des épiceries de France

Pierre de Pelet, le 14 juin à Paris, lors de la remise du trophée « Coup de Coeur » du Concours des épiceries de France, en compagnie de François-Régis Gaudry, président du jury.

Partager un état d'esprit

Au lancement de Papilles, à l'été 2018, Pierre de Pelet disposait de plusieurs contacts de producteurs mais, depuis, il ne cesse d'élargir son *«portefeuille»*. Il a passé près de deux années à sillonner la région pour trouver ces productions. *«Je contactais directement les producteurs que je repérais, en leur expliquant ma démarche. J'en ai rencontré beaucoup, c'était important pour moi parce que cela permettait de voir si nous partagions un même état d'esprit»*. Cet état d'esprit se résume de la manière suivante : défendre une agriculture paysanne, proche du terroir, représentant les savoir-faire locaux, des variétés locales. La logique c'est aussi de vivre de son métier. *«ici, on ne négocie pas les tarifs : ça convient ou ça ne convient pas, c'est tout. Je dois demeurer dans une certaine démarche commerciale mais je sais que derrière chacun des produits qui sont présents dans ma boutique, il y a des hommes et des femmes qui travaillent, et qu'il faut rémunérer ce travail»*. Rue Vaillant, tout les fruits et légumes proposés à la vente sont issus de l'agriculture biologique. C'est aussi le cas dans le rayon petits-déjeuners (thé, café, céréales, miel, confitures), pour les pâtes ou pour les vins. On trouve aussi une origine bio dans certaines des bières vendues, ou dans les viandes, mais ce n'est pas une généralité. *«Le bio*, souligne Pierre de Pelet, *c'est une dimension importante pour moi, mais le fait que je connaisse les producteurs avec lesquels je travaille est une garantie encore plus importante qu'un label. Je conçoit mon rôle d'épicier comme quelqu'un capable de garantir une bonne connaissance du produit, du producteur, du mode de production : c'est ce qui me permet d'être crédible face aux clients»*.

«Travailler avec des gens qui maîtrisent tout»

Depuis trois ans, l'épicier dijonnais à noué une relation forte et durable avec certains des producteurs qui l'ont suivi au départ. Mais son panel s'est aussi enrichi et élargi avec le temps. *«Il m'arrive d'être démarché par de nouveaux producteurs mais l'essentiel, pour moi, c'est de faire vivre les partenariats que j'ai déjà noué avec certains, sur le long terme. Gagner un peu plus d'argent d'un côté ne m'intéresse pas si, de l'autre, ça contribue à détériorer une qualité de relation humaine»*. Ces producteurs, ils sont, pour beaucoup, situés en Haute-Saône ou en Côte-d'Or, pour les légumes et certains fruits. L'épicerie travaille également avec cinq chantiers d'insertion de la région. Papilles bat en brèche une image un peu rapide qui voudrait que ce type d'épicerie s'adresse avant tout à une clientèle citadine au fort pouvoir d'achat. Ce n'est pas aussi simple comme l'explique son fondateur : *«nous vendons ici des steaks hâchés bio à un prix inférieur à ce qu'on peut trouver dans certaines grandes surfaces. Après, il est évident qu'un jambon du Morvan avec 18 mois d'affinage, c'est relativement cher, mais c'est le reflet d'une qualité, d'un savoir-faire, et ce n'est pas le genre de produit que l'on achète en quantité énorme…»* L'épicerie propose aussi des produits cosmétiques et des produits d'entretien. Ces derniers sont fabriqués dans l'Yonne par Saïda Bendoumia (Cent pour cendre), sous le label *«Nature et Progrès»*. Du côté des cosmétiques, l'épicerie se fournit auprès de la marque dijonnaise Druydès, mais aussi chez Lamandine, basée à Rouvres-en-Plaine, en Côte-d'Or. *«J'aime beaucoup travailler avec des gens qui maîtrisent tout,* conclut Pierre de Pelet, *de la production à la transformation de leurs produits. Ils sont en général, passionnants»*. Papilles vient de se doter d'un site internet permettant des commandes en ligne et son fondateur réfléchit à la possibilité d'ouvrir un second magasin, à proximité de Dijon.

Berty Robert

www.papillesd.org